

Chronique : La pratique parlementaire du droit constitutionnel au Québec en 2010.

Hubert Cauchon*

1. Lois et projets de loi

Loi faisant suite aux décisions judiciaires en matière de langue d'enseignement (L.Q. 2010, c. 23)

Présentée le 6 octobre 2010, la *Loi faisant suite aux décisions judiciaires en matière de langue d'enseignement* (Projet de loi 114) a été adoptée le 19 octobre 2010 et sanctionnée le lendemain. L'ensemble des dispositions de cette loi seront entrées en vigueur au plus tard le 21 mai 2011. La loi apporte diverses modifications à la Charte de la langue française. En matière de langue d'enseignement, elle permet au gouvernement de déterminer, par règlement, le cadre d'analyse et les règles applicables pour évaluer une demande d'admissibilité à recevoir un enseignement en anglais financé par l'État. La loi revoit aussi certaines dispositions pénales, notamment en haussant le montant des amendes. De plus, face au problème des écoles dites « passerelles », elle prévoit une nouvelle infraction pour prévenir la mise en place ou l'exploitation d'un établissement ayant pour but d'éluider l'application du principe de l'enseignement en français prévu à l'article 72 de la Charte.

Loi concernant la suspension du processus de délimitation des circonscriptions électorales (L.Q. 2010, c. 26)

Présentée et adoptée les 3 et 23 novembre 2010, *Loi concernant la suspension du processus de délimitation des circonscriptions électorales* (Projet de loi 132) est entrée en vigueur le jour de sa sanction, soit le 25 novembre 2010. La loi a pour objet de suspendre jusqu'au 30 juin 2011 le processus entrepris en vertu de la *Loi électorale* par la Commission de la représentation électorale et relatif à la délimitation des circonscriptions électorales.

Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale (L.Q. 2010, c. 30)

* Candidat au doctorat en droit à l'Université Laval.

Adopté le 3 décembre 2010, le *Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale* a été sanctionné le 8 décembre 2010. La plupart de ses dispositions sont entrées en vigueur le jour de sa sanction, mais certaines sont entrées en vigueur ultérieurement, soit les 1^{er} juillet 2011, 1^{er} octobre 2011 et 1^{er} janvier 2012.

Ce code contient des mesures applicables aux députés ainsi qu'aux membres du Conseil exécutif, tant dans l'exercice de leurs fonctions de député que de ministre, le cas échéant. Le code affirme d'abord les principales valeurs de l'Assemblée nationale auxquelles adhèrent les députés. Le code édicte également les règles de déontologie que doivent respecter les députés et qui ont trait notamment aux incompatibilités de fonctions, aux conflits d'intérêts, aux dons et avantages ainsi qu'à l'utilisation de biens et de services de l'État. Le code prévoit également des règles déontologiques particulières applicables aux membres du Conseil exécutif, lesquels doivent se consacrer entièrement à l'exercice de leurs fonctions et éviter les conflits d'intérêts, certaines règles s'appliquant au cours de l'après-mandat.

Le code crée aussi l'obligation pour le député de déposer une déclaration complète de ses intérêts personnels et des intérêts personnels des membres de sa famille immédiate et prévoit la publication d'un sommaire de ses intérêts. Le code prévoit ensuite que l'Assemblée nationale nomme un commissaire à l'éthique et à la déontologie, lequel est responsable de l'application du code. Le commissaire aura notamment pour fonctions de donner à un député qui le lui demande un avis concernant les obligations de ce député aux termes du code et de faire enquête sur les manquements aux règles déontologiques édictées par le code, suivant la procédure établie par celui-ci.

Le code prévoit de plus la nomination d'un juriconsulte chargé de fournir à tout député qui le lui demande des avis en matière d'éthique et de déontologie, lesquels ne lieront pas le commissaire.

Finalement, diverses lois sont modifiées afin de permettre au commissaire de rendre des avis et d'enquêter sur toute question concernant les obligations déontologiques des personnes nommées par l'Assemblée nationale et des membres du personnel des cabinets ministériels, des cabinets des titulaires de fonctions parlementaires et des membres du personnel des députés. Le code comporte également des modifications de nature technique et de concordance.

Loi anti-prête-noms en matière de contributions électorales (L.Q. 2010, c. 32)

Adoptée et sanctionnée le 8 décembre 2010, la *Loi anti-prête-noms en matière de contributions électorales* (Projet de loi 113) entrera en vigueur au plus tard le 1^{er} mai 2011. Elle modifie la *Loi électorale* afin de renforcer les dispositions interdisant le recours à des prête-noms en matière de contribution à un parti politique, une instance de parti, un député

indépendant ou un candidat indépendant. À cette fin, la loi prévoit expressément que toute contribution doit être versée volontairement, sans compensation ni contrepartie, et qu'elle ne peut faire l'objet d'un quelconque remboursement. L'électeur qui fait la contribution devra alors signer une déclaration à cet effet. Il sera également expressément interdit à quiconque de recourir à la menace, à la contrainte ou à la promesse de compensation, de contrepartie ou de remboursement afin d'inciter un électeur à faire une contribution.

De plus, la loi abaisse de 3 000 \$ à 1 000 \$ le montant total des contributions qui peuvent être versées en vertu de la *Loi électorale* par un même électeur au cours d'une même année civile à chacun des partis, des députés indépendants et des candidats indépendants. La loi interdit également le versement de dons anonymes et révisé certaines règles concernant certains revenus qui ne constituent pas des contributions. La loi révisé également le régime des sanctions applicables en matière de versement de contributions illégales. C'est ainsi qu'elle augmente le montant des amendes en cas de contravention aux règles relatives aux contributions, qu'elle qualifie de manœuvre électorale frauduleuse certaines de ces contraventions et qu'elle prévoit qu'aucun contrat public ne pourra être conclu, durant une période pouvant aller jusqu'à cinq ans, avec une personne physique ou une personne morale qui a été déclarée coupable d'une infraction en matière de contributions, ou avec une personne morale ou une société dont l'un de ses administrateurs, dirigeants ou associés a été déclaré coupable d'une telle infraction.

Finalement, la loi propose que des mesures similaires soient apportées à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* et à la *Loi sur les élections scolaires*, tout en y apportant certains ajustements en matière pénale.

Loi augmentant les pouvoirs de contrôle du directeur général des élections (L.Q. 2010, c. 35)

Adoptée le 9 décembre 2010 et sanctionnée le lendemain, la *Loi augmentant les pouvoirs de contrôle du directeur général des élections* (Projet de loi 114) modifie la *Loi électorale* et d'autres dispositions législatives. L'ensemble de ses dispositions seront entrées en vigueur au plus tard le 1^{er} mai 2011. La loi fixe, dans la *Loi électorale*, un nouveau cadre entourant le versement de toute contribution à des entités autorisées, qu'il s'agisse d'un parti politique, d'une instance de parti, d'un député indépendant ou d'un candidat indépendant. C'est ainsi que la loi prévoit d'abord que toute contribution de 100 \$ ou plus destinée à une entité autorisée doit être versée au directeur général des élections qui la transmettra à l'entité concernée. Elle ramène à 100 \$ le seuil de toute contribution qui doit obligatoirement être faite au moyen d'un chèque ou d'un autre effet de

commerce et elle prévoit que doivent être rendus publics le nom de tout donateur ainsi que le montant de la contribution, quel que soit le montant de celle-ci.

De plus, la loi fixe le délai de prescription pour les poursuites pénales à cinq ans, ou à dix ans dans le cas de certaines infractions, à compter de la date de perpétration de l'infraction. Elle augmente aussi à cinq ans la période de conservation des reçus et autres pièces justificatives afférentes aux rapports financiers des entités autorisées, ainsi que des déclarations, factures, reçus et autres pièces justificatives afférentes aux rapports des dépenses électorales. Elle précise de plus les pouvoirs du directeur général des élections se rapportant aux affaires financières des entités autorisées. Ces mesures s'appliquent également à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* et à la *Loi sur les élections scolaires*.

À l'égard des municipalités de 5 000 habitants ou moins, la loi prévoit l'obligation de faire parvenir une liste des contributeurs de 100 \$ et plus au directeur général des élections lorsque celui-ci l'exigera et elle modifie en conséquence la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Finalement, la loi modifie la *Loi sur le ministère du Revenu* afin de permettre au directeur général des élections d'accéder à des renseignements contenus dans un dossier fiscal à des fins de vérifications, d'examens et d'enquêtes.

Loi concernant le financement des partis politiques (L.Q. 2010, c. 36)

Après avoir été présentée le 20 octobre 2010, la *Loi concernant le financement des partis politiques* (Projet de loi 118) a été adoptée, puis sanctionnée, le 10 décembre 2010. L'essentiel de ses dispositions sont entrées en vigueur le même jour. La loi prévoit que l'allocation versée aux partis politiques autorisés en vertu de la *Loi électorale* sera augmentée. De plus, la loi modifie les modalités d'application des crédits d'impôt pour contributions politiques et augmente les seuils du calcul du crédit d'impôt pour le palier municipal.

Loi modifiant la Loi électorale concernant la représentation électorale et les règles de financement des partis politiques et modifiant d'autres dispositions législatives (Projet de loi 78)¹

¹ Ce projet de loi a déjà fait l'objet d'un résumé dans une chronique antérieure. Toutefois, étant donné que son étude s'est poursuivie au cours de l'année 2010, une mise à jour du résumé s'impose. Voir : Daniel Turp, « Chronique : La pratique parlementaire du droit constitutionnel au Québec en 2009 » [2010] 3 *Revue Québécoise de Droit Constitutionnel* 1, p. 3.

La Commission des institutions a consacré huit séances à des auditions publiques dans le cadre d'une consultation générale à l'égard du projet de loi 78 qui avait été présenté le 25 novembre 2009. La Commission a déposé son rapport le 18 mars 2010 devant l'Assemblée nationale. Le 23 mars 2010, le projet de loi 78 a fait l'objet d'une motion de scission qui a été adoptée par les membres de l'Assemblée nationale. En conséquence, le projet de loi 92, *Loi modifiant la Loi électorale concernant la représentation électorale*, et le projet de loi 93, *Loi modifiant la Loi électorale concernant les règles de financement des partis politiques et modifiant d'autres dispositions législatives*, issus de la scission, ont été présentés le 25 mars 2010.

Loi modifiant la Loi électorale concernant la représentation électorale (Projet de loi 92)

Présenté le 25 mars 2010, le projet de loi 92 vise à modifier la *Loi électorale* en matière de représentation électorale afin d'établir de nouvelles règles et modalités quant à la détermination du nombre des circonscriptions électorales et quant à leur délimitation.

Loi modifiant la Loi électorale concernant les règles de financement des partis politiques et modifiant d'autres dispositions législatives (Projet de loi 93)

Présenté le 25 mars 2010, le projet de loi 93 propose que l'allocation versée aux partis politiques par le directeur général des élections soit augmentée et modifie les modalités de la détermination du crédit d'impôt pour contribution à un parti politique. Il interdit le financement par des dons anonymes, resserre la règle prévoyant que la contribution d'un électeur provienne de ses propres biens et modifie certaines règles touchant les rapports financiers. De plus, il édicte de nouvelles règles visant à encadrer le financement des campagnes à la direction d'un parti politique.

Le projet de loi introduit de plus diverses mesures visant à assurer le respect des règles applicables en matière de financement. C'est ainsi qu'il augmente le montant des amendes en cas de contravention aux règles relatives aux contributions, qu'il introduit une disposition touchant la responsabilité pénale des partis et de leurs dirigeants et qu'il prévoit qu'aucun contrat public ne pourra être conclu, durant une période de cinq ans, avec une personne physique ou une personne morale qui a été déclarée coupable d'une infraction en matière de contributions ou avec une personne morale ou une société dont l'un de ses administrateurs, dirigeants ou associés a été déclaré coupable d'une telle infraction.

Finalement, le projet de loi propose que certaines des mesures qu'il prévoit s'appliquent également à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* et à la *Loi sur les élections scolaires*.

Loi modifiant la Charte de la langue française et d'autres dispositions législatives (Projet de loi 103)

Présenté le 2 juin 2010, le projet de loi 103 vise à apporter diverses modifications à la Charte de la langue française. En matière de langue d'enseignement, il permet au gouvernement de déterminer, par règlement, le cadre d'analyse et les règles applicables pour évaluer une demande d'admissibilité à recevoir un enseignement en anglais financé par l'État. Concernant les établissements d'enseignement collégial et les universités, le projet de loi prévoit qu'ils devront diffuser leur politique linguistique et la rendre accessible. Ils devront de plus la réviser périodiquement et transmettre au ministre un rapport sur son application. Le projet de loi confère au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport le pouvoir d'exiger des correctifs. Concernant les organismes municipaux, le projet de loi accorde au ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française le pouvoir d'exiger qu'ils se dotent d'une politique relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans leurs activités et qu'ils en fassent rapport périodiquement à l'Office québécois de la langue française. Concernant les organismes de l'Administration, le projet confère à l'Office le pouvoir de leur demander de lui faire rapport et de prescrire les mesures correctives qu'il juge appropriées.

Le projet de loi revoit aussi certaines dispositions pénales, notamment en haussant le montant des amendes. De plus, face au problème des écoles dites « passerelles », il prévoit une nouvelle infraction pour prévenir la mise en place ou l'exploitation d'un établissement ayant pour but d'éluder l'application du principe de l'enseignement en français prévu à l'article 72 de la Charte.

De plus, ce projet de loi modifie la Charte des droits et libertés de la personne pour y consacrer l'importance du français, la langue officielle du Québec.

Loi concernant le processus électoral (Projet de loi 119)

Présenté le 20 octobre 2010, le projet de loi 119 vise à modifier le processus électoral mis en place par la *Loi électorale* sous divers aspects. Concernant l'exercice du droit de vote, le projet de loi vient modifier notamment les règles relatives à la détermination des sections de vote ainsi que les dispositions particulières au vote dans une installation d'hébergement ou au domicile de l'électeur. Des précisions sont aussi apportées quant à l'établissement et à l'ouverture des bureaux du directeur du scrutin, des bureaux de vote et des bureaux de vote itinérants.

En ce qui a trait aux personnes œuvrant dans le processus électoral, le projet de loi revoit la composition de la table de vérification de l'identité des électeurs, supprime la fonction de préposé à la liste électorale et modifie les fonctions du préposé à l'information et au maintien de l'ordre. Le projet de loi prévoit aussi que l'agent officiel

d'un candidat pourra nommer des adjoints. De plus, la *Loi électorale* et le *Règlement sur les conditions d'exercice des fonctions de directeur du scrutin* sont modifiés quant aux conditions applicables pour qu'une personne puisse être nommée directeur du scrutin.

Sur un plan plus administratif, le projet de loi reporte certains délais pour la production de rapports financiers d'entités autorisées lorsque qu'un rapport de dépenses électorales doit être produit de manière presque simultanée aux premiers. Il permet aussi à une personne qui a été candidate à une élection partielle d'obtenir une avance sur le remboursement de ses dépenses électorales suivant les mêmes conditions que celles applicables lors des élections générales.

Par ailleurs, le projet de loi modifie la *Loi électorale* et la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* afin d'obliger les partis autorisés à avoir en tout temps un nombre minimal de membres.

Enfin, le projet de loi vient préciser certaines dispositions de la *Loi modifiant la Loi électorale* pour favoriser l'exercice du droit de vote, notamment en matière de révision de la liste électorale.

Loi concernant les campagnes à la direction des partis politiques (Projet de loi 120)

Présenté le 20 octobre 2010, le projet de loi 120 propose d'édicter de nouvelles règles visant à encadrer le financement des campagnes à la direction d'un parti autorisé en vertu de la *Loi électorale* ou de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Ces règles, qui s'inspirent de celles relatives au financement des partis politiques, ont trait à la sollicitation et au versement des contributions, aux prêts et aux cautionnements, aux dépenses faites par les candidats et le parti, aux réclamations des créanciers ainsi qu'aux rapports qui doivent être produits. Des dispositions pénales en application de ces règles sont aussi introduites par le projet de loi.

2. Motions

10 février 2010 – Motion proposant que l'Assemblée dénonce le refus du lieutenant-gouverneur de rendre compte de ses dépenses aux parlementaires élus et qu'elle l'informe de son intention de s'opposer à l'adoption de tout crédit lié à sa fonction

Alors, tel que prévu à l'article 25 du feuilleton, en vertu de l'article 97 du règlement, c'est Mme la députée de Taschereau qui présente la motion suivante :

« Que l'Assemblée nationale du Québec dénonce le refus du lieutenant-gouverneur du Québec de rendre compte de ses dépenses aux parlementaires élus et qu'elle informe le lieutenant-gouverneur du Québec qu'elle a l'intention de s'opposer à l'adoption de tout crédit lié à sa fonction. »

Assemblée nationale, *Journal des débats*, 10 février 2010, Vol. 41, n° 86

http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/39-1/journal-debats/20100210/11945.html#_Toc253668498

10 mars 2010 – Motion proposant que l'Assemblée exige du gouvernement qu'il soumette les écoles privées non subventionnées à la Charte de la langue française

Nous sommes aux affaires inscrites par les députés de l'opposition cet après-midi. Alors, l'article 26 du feuilleton. En vertu de l'article 97 de notre règlement, M. le député de Borduas présente la motion suivante :

« Que l'Assemblée nationale du Québec exige du gouvernement qu'il endosse les avis exprimés par le Conseil supérieur de la langue française et par le Parti québécois portant sur l'accès à l'école anglaise à la suite du jugement de la Cour suprême et qu'il soumette les écoles privées non subventionnées à la Charte de la langue française. »

Assemblée nationale, *Journal des débats*, 10 mars 2010, Vol. 41, n° 92

http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/39-1/journal-debats/20100310/12489.html#_Toc256076982

17 mars 2010 – Motion proposant que l'Assemblée demande au gouvernement de présenter une offre formelle au gouvernement fédéral pour que le Québec perçoive l'ensemble de l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés

Aux affaires inscrites des députés du jour, à l'article 29 du feuilleton, en vertu de l'article 97 du règlement, M. le député de Nicolet-Yamaska va présenter la motion suivante :

« Que l'Assemblée nationale [...] demande au gouvernement du Québec de faire en sorte que les contribuables n'aient qu'un seul rapport d'impôts à produire en présentant une offre formelle au gouvernement fédéral pour que le gouvernement du Québec perçoive l'ensemble de l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés. »

Assemblée nationale, *Journal des débats*, 17 mars 2010, Vol. 41, n° 95

http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/39-1/journal-debats/20100317/12883.html#_Toc256693563

18 mars 2010 - Exiger du gouvernement fédéral la conclusion d'une entente avec le Québec relativement à l'exploration et à l'exploitation pétrolière et gazière dans le golfe du Saint-Laurent

Mme Normandeau : Merci, M. le Président. Alors, je sollicite, bien sûr, le consentement de cette Assemblée afin de présenter la motion suivante, conjointement avec le député de Lac-Saint-Jean, le chef du deuxième groupe d'opposition, le député de Chutes-de-la-Chaudière et le député de La Peltre :

« Que l'Assemblée nationale [...] exige du gouvernement fédéral la conclusion dans les plus brefs délais d'une entente avec le gouvernement du Québec relativement à l'exploration et l'exploitation pétrolière et gazière dans la partie québécoise du golfe du Saint-Laurent;

« Que cette entente soit conclue dans le respect de la position du Québec en ce qui a trait au statut constitutionnel du golfe du Saint-Laurent et qu'elle se fasse en comportant les mêmes avantages que ceux contenus dans les ententes signées avec Terre-Neuve et la Nouvelle-Écosse. »

Assemblée nationale, *Journal des débats*, 18 mars 2010, Vol. 41, n° 96

http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/39-1/journal-debats/20100318/13039.html#_Toc256769458

30 mars 2010 - Dénoncer le refus du gouvernement fédéral d'offrir au Québec une compensation pour son harmonisation avec la taxe sur les produits et services

M. Cloutier : M. le Président, je sollicite le consentement des membres de cette Assemblée afin de présenter, conjointement avec le ministre des Affaires intergouvernementales canadiennes de même que la députée de Lotbinière, la motion suivante :

« Que l'Assemblée nationale [...] dénonce le refus du gouvernement fédéral d'offrir au Québec une compensation comparable à celles obtenues [pour] la Colombie-Britannique et l'Ontario en 2009 pour l'harmonisation de leurs taxes de vente avec la taxe sur les produits et services;

« Qu'elle rappelle que le Québec a été la première province à s'harmoniser avec la taxe sur les produits et services fédérale au début des années 1990 et n'a toujours pas obtenu de compensation à cet effet malgré que cinq provinces aient obtenu une compensation pour leur harmonisation postérieure à celle du Québec;

« Que l'Assemblée dénonce également le fait que depuis un an, malgré une demande officielle similaire, le gouvernement fédéral refuse toujours de traiter les Québécois avec justice et équité. »

Assemblée nationale, *Journal des débats*, 30 mars 2010, Vol. 41, n° 100

http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/39-1/journal-debats/20100330/13757.html#_Toc257813594

19 mai 2010 - Motion proposant qu'à la suite du jugement de la Cour suprême l'Assemblée exige du gouvernement qu'il rejette toute solution permettant à des enfants d'accéder à l'école anglaise en passant par une école privée non subventionnée

Alors, nous sommes aux affaires inscrites par les députés d'opposition. Alors, à l'article 47 du feuillet, en vertu de l'article 97 du règlement, M. le député de Borduas présente la motion suivante :

« Qu'à la suite de l'invalidation de la loi 104 par la Cour suprême du Canada, [...] l'Assemblée nationale du Québec exige du gouvernement libéral qu'il rejette toute solution qui aurait pour effet de permettre à des parents d'enfants actuellement non admissibles à l'école anglaise d'acheter pour leurs enfants un droit d'accès à l'école anglaise par le biais d'un passage dans une école privée non subventionnée. »

Assemblée nationale, *Journal des débats*, 19 mai 2010, Vol. 41, n° 119

http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/39-1/journal-debats/20100519/17555.html#_Toc262126225

27 mai 2010 - Dénoncer la décision du gouvernement fédéral de présenter un projet de loi créant une commission canadienne des valeurs mobilières

M. Aussant : Merci, M. le Président. Je sollicite le consentement des membres de cette Assemblée afin de présenter, conjointement avec le ministre des Finances, le député de Shefford, le député de Mercier, le député de La Peltrie et le député des Chutes-de-la-Chaudière, la motion suivante :

« Que l'Assemblée nationale dénonce l'entêtement du gouvernement fédéral à déposer unilatéralement un projet de loi créant une commission canadienne des valeurs mobilières;

« Qu'elle dénonce cette invasion des juridictions fondamentales du Québec;

« Qu'elle rappelle l'opposition du milieu des affaires du Québec;

« [Enfin, qu'elle] demande instamment au gouvernement canadien de revenir sur cette décision et, à défaut, au Parlement canadien de ne pas adopter une telle loi. »

Assemblée nationale, *Journal des débats*, 27 mai 2010, Vol. 41, n° 123

http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/39-1/journal-debats/20100527/18233.html#_Toc262817224

3. Questions et réponses orales

9 février 2010 – Nomination d'un commissaire à l'éthique indépendant

Mme Marois : Merci, M. le Président. Depuis sept ans, d'événement en événement, de compromission en compromission et de recul en recul, le premier ministre abaisse les standards éthiques qui régissent son gouvernement. Je crois qu'il nourrit ainsi le cynisme de nos concitoyens.

Jour après jour, le premier ministre se surpasse. Il réintègre au Conseil des ministres une députée qui a enfreint son code de déontologie. Il fait accéder au Conseil des ministres un ex-ministre qui a enfreint les règles d'après-mandat. Il demeure silencieux face à son ex-ministre de la Santé, qui s'est négocié un job alors qu'il était au cabinet. Il modifie ses règles de conflit d'intérêts pour permettre aux ministres ou à leurs proches d'avoir des compagnies qui transigent avec le gouvernement. Il tolère jusqu'à l'ultime limite que la compagnie d'un de ses ministres fasse des affaires avec le gouvernement. Il multiplie les nominations partisans. Il évite soigneusement, pendant 10 ans, d'informer les Québécois qu'il reçoit une rallonge de 75 000 \$ de son parti. Il impose des quotas de financement à ses ministres. Et il minimise les infractions à la loi sur le lobby commises par son député de Rivière-du-Loup. Évidemment, il refuse toujours la tenue d'une enquête publique sur l'industrie de la construction. Le premier ministre nous promet un commissaire à l'éthique depuis des mois, voire des années. La session parlementaire commence. Les questions éthiques vont être au cœur de nos débats, M. le Président.

Est-ce que le premier ministre est prêt à nommer un commissaire à l'éthique maintenant, avant l'ajournement de nos travaux dans deux semaines, M. le Président?

[...]

M. Charest : Bien, M. le Président, je peux juste constater que la chef de l'opposition officielle donne... fait une collection d'insinuations qui, dans la plupart des cas, ne sont pas fondées. D'ailleurs... Non, mais il faut... il faut le dire parce que c'est exactement de ça dont il s'agit.

Quoique, quand on fait un examen des événements des dernières années, est-ce que j'ai besoin de lui rappeler que, quand il y a eu des enquêtes justement, je pense au rapport Moisan, sur des allégations qui avaient été faites sur le financement, que le Parti québécois... ce qu'on découvre, c'est que le Parti québécois avait sur plusieurs années mis en place un système de financement qui contrevenait à la Loi électorale? Ça, c'est noir sur blanc dans le rapport Moisan, M. le Président.

Et, s'il y a une loi sur le lobbying aujourd'hui, c'est parce que des membres de son propre gouvernement alors qu'elle était au gouvernement? elle doit s'en rappeler, elle avait elle-même intervenu là-dessus? contrevenaient justement à des règles d'éthique à un point tel où son gouvernement a été obligé de légiférer là-dessus, M. le Président.

Elle me pose une question sur le commissaire à l'éthique. Je lui offre l'occasion de travailler avec nous sur le projet de loi n° 48, qui est déposé à l'Assemblée nationale, qui permet justement la nomination d'un commissaire à l'éthique avec tout ce qui doit accompagner la nomination d'un commissaire à l'éthique, c'est-à-dire des règles, un code, la mise en place d'un code auquel on aura tous agréé, puisqu'il aura été adopté ici, à l'Assemblée nationale du Québec.

[...]

Mme Marois : M. le Président, on ne peut pas changer des faits en insinuations. Ce qu'on constate, là, c'est que la vérité fait mal, M. le Président. Le premier ministre, vraisemblablement, et son équipe ont besoin d'aide. Depuis des mois, nous souhaitons débattre de ce projet de loi, et nous pensons qu'actuellement le premier ministre nous amène dans un cul-de-sac.

Pourquoi ne pas accepter notre proposition et nommer rapidement un commissaire à l'éthique qui viendra donner un coup de pouce à son gouvernement, qui manque, qui est en panne actuellement de propositions intéressantes en matière d'éthique, M. le Président?

[...]

M. Charest : Bien, on va se mettre à date, M. le Président, sur le projet de loi n° 48. Le principe a été adopté à l'Assemblée nationale, même à l'unanimité; les consultations ont été faites, M. le Président. On est rendu à l'étape de l'étude article par article. Alors, pourquoi l'opposition officielle refuse de travailler avec nous sur justement l'étude

article par article pour qu'on puisse adopter le projet de loi? Probablement que la chef de l'opposition officielle ne le savait pas, mais le projet de loi est avancé à ce point où on peut l'adopter dans la session actuelle. Pourquoi refuse-t-elle de travailler avec nous pour adopter le projet de loi?

[...]

Mme Marois : M. le Président, à l'évidence, le premier ministre est incapable d'édicter des règles d'éthique et surtout de les appliquer à son Conseil des ministres. J'en ai fait la démonstration sur une dizaine de cas, M. le Président, et qui ne sont pas négligeables.

M. le Président, la question, elle est simple : Parce que le premier ministre n'est pas capable d'arriver avec des règles rigoureuses, est-ce qu'il peut au moins accepter de se faire conseiller par quelqu'un qui va être au-dessus de son parti, M. le Président, et de ses intérêts comme chef du Parti libéral, M. le Président?

[...]

M. Charest : Bon. Alors là, je constate que la chef de l'opposition officielle, de toute évidence, M. le Président, n'était pas informée de l'avancement des travaux sur le projet de loi n° 48, elle ne le savait pas. J'ai la loi ici, dans mes mains, là. Le principe de la loi a été adopté à l'unanimité par l'Assemblée nationale du Québec; les consultations ont été faites, sont maintenant terminées, M. le Président. On est rendus à l'étape de l'étude de la loi article par article.

Ce n'est pas les insinuations de la chef de l'opposition officielle qui vont changer quoi que ce soit là-dessus. Si elle veut sincèrement... Au-delà de la partisanerie de ses questions, si elle veut sincèrement un code d'éthique avec un commissaire qui applique un code [...] parce que ce serait utile que le commissaire puisse avoir un code à appliquer? qu'elle adopte donc le projet de loi n° 48 avec nous.

[...]

Mme Marois : M. le Président, la meilleure preuve que le premier ministre a besoin d'aide pour adopter une loi qui soit sérieuse et qui respecte les plus hauts standards en termes d'éthique, c'est que lui-même n'accepte pas d'introduire dans cette loi ce qui concerne son salaire, M. le Président, celui qu'il reçoit du Parti libéral du Québec, M. le Président.

Si nous avons un commissaire à l'éthique nommé maintenant, qui soit au-dessus de nos partis, il nous amènerait à convenir de règles rigoureuses, M. le Président, et, surtout, j'espère que le premier ministre les appliquerait, parce que ça n'a pas été le cas jusqu'à maintenant.

[...]

M. Charest : Bon. Alors, au-delà de la gestuelle politique de la chef de l'opposition officielle puis les effets... les effets de toge, M. le Président, et de la partisanerie politique, j'ai ici une loi, dans les mains, qui a été adoptée par l'Assemblée nationale à l'unanimité au niveau du principe. Les consultations sont faites. On est prêts à l'étudier article par article, parce que, dans la logique, là, des choses, ce n'est pas compliqué, là, c'est un commissaire à l'éthique, encore faudrait-il qu'il y ait un code d'éthique appliqué.

Je pense, ce n'est pas dur à comprendre, là. Maintenant qu'elle apprend à quel point le projet de loi est avancé, parce que, de toute évidence, elle ne le savait pas...

Le Président : En terminant. [...] elle pourrait travailler avec nous pour l'adopter.

Assemblée nationale, *Journal des débats*, 9 février 2010, Vol. 41, n° 85

http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/39-1/journal-debats/20100209/11929.html#_Toc253580710

10 février 2010 - Allocation de crédits au lieutenant-gouverneur

Mme Maltais : Tout le Québec a été surpris et choqué de voir que le lieutenant-gouverneur, M. Pierre Duchesne, a invoqué ses privilèges pour refuser de rendre des comptes aux élus en commission parlementaire. Pendant sa mission en Inde, le premier ministre a déclaré qu'il aurait dû comparaître devant les élus. Après tout, son budget de près de 800 000 \$ provient des poches des contribuables québécois. La motion que nous présentons cet après-midi reprend cette opinion du premier ministre.

Par ailleurs, le premier ministre appelle à la réduction des dépenses publiques et invite les Québécois à se serrer la ceinture. Alors, en demandant que l'Assemblée nationale refuse de voter les crédits du lieutenant-gouverneur, la motion que nous présenterons amènerait une économie nette de près de 800 000 \$, sans coupure de services, aucune coupure aux Québécois et aux Québécoises.

Le gouvernement va-t-il s'associer à nous pour réitérer sa dénonciation du refus de rendre des comptes du lieutenant-gouverneur et demander à l'Assemblée nationale de ne pas lui voter de crédits?

[...]

M. Dupuis : La chef de l'opposition officielle avait déclaré, on l'a vu dans un journal en début de semaine, que la souveraineté reviendrait à l'avant-plan à l'Assemblée nationale. Autrement dit, on sort d'une... on sort d'une crise économique, puis la chef de

l'opposition officielle, elle, veut nous plonger dans une crise politique, avec cinq ans de perturbation économique en plus.

Tout le monde, tout le monde en commission parlementaire, vous le savez très bien, a déploré le fait que le lieutenant-gouverneur ne se présente pas pour justifier ses crédits. Cette partie-là de la motion, on n'a pas de problème; on n'a pas de problème, on est d'accord avec cette partie de la motion. Mais, quand vous dites qu'on va s'opposer à tout crédit lié à la fonction du lieutenant-gouverneur, évidemment, là, c'est nier l'existence du lieutenant-gouverneur, et ça? et ça? on n'entrera pas dans le jeu des péquistes d'aller jouer dans la souveraineté. La population ne veut rien savoir de la souveraineté.

[...]

Mme Maltais : Le premier ministre est toujours plus souverainiste quand il est en voyage. En France, il dit qu'on a les moyens de la souveraineté; en Inde, il est contre le lieutenant-gouverneur.

Alors, écoutez, cette motion en aucun cas ne demande une modification constitutionnelle. Cette motion est à l'intérieur des pouvoirs de l'Assemblée nationale et cette motion est à l'effet d'épargner de l'argent aux contribuables québécois sans coupure de services.

Allez-vous nous appuyer enfin?

[...]

M. Dupuis : M. Parizeau parlait de la cage aux homards. Souvenez-vous ça. M. Parizeau parlait de la cage aux homards. Ensuite, vous avez parlé d'astuces, puis ensuite vous avez dit : Il faut créer une crise politique pour être capables d'arriver à la souveraineté.

Vous êtes incapables, incapables d'obtenir la souveraineté par la porte d'en avant, vous voulez l'obtenir par la porte d'en arrière. La réponse, c'est non.

Assemblée nationale, *Journal des débats*, 10 février 2010, Vol. 41, n° 86

http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/39-1/journal-debats/20100210/11945.html#_Toc253668471

10 février 2010 - Adoption des crédits alloués au lieutenant-gouverneur

M. Bédard : Je pense, M. le Président, que le leader va se gagner une médaille du lieutenant-gouverneur avec ce qu'il a dit. Je ne savais pas, M. le Président, que, dans la défense du fédéralisme, la défense des budgets du lieutenant-gouverneur qui ne rend

pas compte faisait partie des principes de la défense du fédéralisme au Québec et au Canada. Le chat sort du sac, M. le Président. On est prêts à défendre le Canada et la reine jusqu'au point à permettre au lieutenant-gouverneur de ne pas rendre compte, et, quand elle le fait... et, quand il le fait, il n'a aucune conséquence. Nous lui redonnons ses budgets, nous lui redonnons ses médailles. Continuez à mépriser les citoyens du Québec qui paient votre salaire!

M. le Président, le courage en Inde, c'est bien. Le courage en France, c'est bien. Un peu de courage au Québec, M. le Président.

[...]

M. Dupuis : Il vient... il vient exactement, exactement de faire la démonstration de ce que nous dénonçons de leur attitude, M. le Président. Qu'on déplore, qu'on déplore que l'institution et que le lieutenant-gouverneur ne soit pas venu en commission parlementaire pour défendre ses crédits, tout le monde est unanime. La commission l'a déploré, le lieutenant-gouverneur a eu le message, et le premier ministre a défendu ça. Peu importe où il est, le premier ministre dira toujours la même chose : Le lieutenant-gouverneur... le lieutenant-gouverneur devait, devait, avait le devoir de venir en commission parlementaire pour défendre ses crédits.

Ceci étant dit, je répète qu'on ne jouera pas dans le stratagème des péquistes, qui sont incapables, M. le Président, d'arriver clairement devant le peuple avec une option pour la faire accepter, il faut qu'ils la fassent passer par la porte d'en arrière par toutes sortes de stratagèmes, d'astuces. On n'embarquera pas là-dedans, jamais.

Le Président : En question principale, Mme la députée de Joliette.

Assemblée nationale, *Journal des débats*, 10 février 2010, Vol. 41, n° 86

http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/39-1/journal-debats/20100210/11945.html#_Toc253668476

18 février 2010 - Affirmation des valeurs fondamentales de la société québécoise

Mme Marois : Merci, M. le Président. Ce matin, on apprend à la lecture d'un sondage que 75 % des Québécois trouvent le gouvernement du Québec trop accommodant concernant les demandes liées à des motifs religieux. Le rappel à l'ordre est net : les Québécois ne sont pas d'accord avec le laisser-faire de ce gouvernement concernant l'affirmation des valeurs fondamentales québécoises.

Je rappelle au premier ministre son obstination à ne pas vouloir modifier la Charte des droits et libertés. Pourquoi? Pour affirmer l'égalité entre les hommes et les femmes, la primauté du français et la séparation de l'État et de la religion.

Qui plus est, M. le Président, son gouvernement n'a pas encore été capable, deux ans après le dépôt du rapport Bouchard-Taylor, d'établir des balises qui soient claires pour assurer la neutralité de l'Administration. Son projet de loi n° 16 est en train de mourir au feuilleton, M. le Président.

Ce matin, Pierre-Paul Noreau, du *Soleil*, dit ceci : « Le pire, c'est que le Parti libéral du Québec fait tout ce qu'il peut pour pousser sous le tapis le débat du mieux-vivre ensemble entre Québécois de toutes origines, un débat pourtant préoccupant pour une majorité de Québécois. Le [Parti québécois], à l'opposé, a le grand mérite de chercher sérieusement à répondre à cette attente des citoyens. »

Est-ce que le premier ministre entend enfin écouter les Québécois et accepter d'introduire dans la Charte des droits et libertés les valeurs fondamentales du Québec,

[...]

M. Charest : Comme d'habitude, la chef de l'opposition officielle fait une lecture sélective des journaux comme des événements. Elle sait très bien que je n'ai pas l'habitude de commenter les sondages. Parce que, ce matin, on a une belle démonstration de la relativité des sondages, M. le Président. Parce qu'il y a un autre sondage qu'elle n'a pas lu, celui du *Journal de Québec*, du *Journal de Montréal*; je vais lui lire ce que ça dit. La question est la suivante : « Êtes-vous en accord ou non avec Lucien Bouchard qui affirme que le PQ doit mettre de côté la souveraineté pour s'occuper des problèmes économiques, d'éducation, de santé et de finances publiques? » La réponse, c'est oui à 64 %, M. le Président.

Je reconnais, M. le Président, que tout ça est relatif. En même temps, il y a une autre question qui dit : « Êtes-vous d'accord ou non avec Lucien Bouchard qui affirme que la souveraineté [...] n'est pas réalisable? » Oui à 56 %.

Alors, M. le Président, tout ça est bien relatif. La vraie question donc est la suivante : La chef de l'opposition officielle, est-ce que... qui va aller faire un discours en Beauce devant une chambre de commerce, va-t-elle, oui ou non, leur dire que sa priorité, c'est la souveraineté, que c'est ça, la priorité du Parti québécois? Va-t-elle affirmer haut et fort que sa priorité à elle, c'est la souveraineté, alors que la priorité du gouvernement libéral, c'est l'économie et l'épanouissement du Québec?

[...]

Mme Marois : M. le Président, M. Bouchard disait du chef libéral qu'il était l'homme du refus du Québec dans son identité québécoise. Il en fait exactement la démonstration par sa réponse ce matin. C'est 75 % des Québécois qui lui disent : Nous sommes en désaccord avec votre attitude mollassonne, M. le Président.

Quand le premier ministre va-t-il enfin se décider d'assumer ses responsabilités et de répondre aux attentes des citoyens et des citoyennes du Québec en ce qui concerne nos valeurs fondamentales, M. le Président?

[...]

M. Charest : Je trouve ça intéressant, la remarque de la chef de l'opposition officielle ce matin, M. le Président, parce que j'ai noté, comme tous les Québécois, que M. Bouchard, l'ancien premier ministre, reprochait au Parti québécois et à la chef en particulier leur manque d'ouverture. Or, depuis hier, le Parti québécois a fait exactement la démonstration de ce que Lucien Bouchard leur reprochait. Et il y a bien des Québécois qui peuvent être d'accord ou pas être d'accord avec M. Bouchard, mais le manque d'ouverture... Quand le député de Nicolet-Yamaska le traite de frustré, quand l'ancien premier ministre Bernard Landry dit qu'il déraïlle, est-ce que la chef de l'opposition officielle est d'accord avec le député de Nicolet-Yamaska? [...] Est-elle d'accord avec Bernard Landry, M. le Président?

[...]

Mme Marois : Alors, M. le Président, on voit la légèreté avec laquelle le premier ministre prend en compte les questions fondamentales qui préoccupent les Québécois et les Québécoises. Lui est plus préoccupé à défendre le multiculturalisme canadien, M. le Président. Quand est-ce qu'il va se lever pour nous défendre, défendre les valeurs de l'identité québécoise, M. le Président? C'est ça que je lui demande. Comment va-t-il baliser les accommodements raisonnables, M. le Président?

[...]

M. Charest : M. le Président, c'est justement un gouvernement libéral, en 1992, qui a été le premier à mettre de l'avant l'interculturalisme comme étant la politique du gouvernement du Québec. Alors, sur les faits, on n'a pas de leçon à prendre du Parti québécois.

Mais est-ce que la chef de l'opposition officielle dit à tous les Québécois qui sont d'accord avec Lucien Bouchard qu'ils ont déraïlé? Est-ce que la chef de l'opposition officielle et le PQ sont en train de dire à tous les Québécois qui ne sont pas d'accord avec elle mais qui sont d'accord avec Lucien Bouchard que ce sont des frustrés? C'est ça, la question qu'elle doit [...] répondre aujourd'hui. Est-ce qu'elle est en train de

mépriser les Québécois, comme elle l'a toujours fait depuis qu'elle est chef de l'opposition officielle?

[...]

Mme Marois : Merci, M. le Président. De fait, le premier ministre fait de la diversion et ne répond pas à sa question... à la question que je lui pose, et cela montre le vide de son point de vue en ce qui a trait à l'importance des valeurs québécoises, l'importance de les reconnaître dans notre Charte des droits et libertés. Et, surtout, son inaction rend encore plus difficile l'intégration de milliers de Québécois que nous accueillons généreusement et que nous continuerons à accueillir généreusement au Québec, M. le Président. Son inaction est inacceptable.

[...]

M. Charest : M. le Président, le gouvernement actuel est celui qui a proposé un renforcement de la charte sur l'égalité entre les femmes et les hommes. Elle a elle-même voté pour cette loi, M. le Président. Vous dire à quel point elle est en accord avec le gouvernement. 80 % des recommandations de Bouchard-Taylor ont été mises en vigueur. On a fait un renforcement, justement, de l'intégration par l'enseignement de la langue française, M. le Président. Il y a des actions très concrètes qui ont été posées.

Mais là-dessus je reviens à la question que je pose : Si elle est si ouverte que ça, comment se fait-il qu'ils font la démonstration d'autant d'intolérance envers les déclarations faites par Lucien Bouchard et qu'ils traitent les Québécois qui sont d'accord avec lui de Québécois qui sont frustrés ou qui ont déraillé? [...] C'est-u ça qu'elle va aller raconter en Beauce aujourd'hui, M. le Président? C'est-u son plan de match de la souveraineté?

Le Président : En question principale, M. le député de Borduas.

Assemblée nationale, *Journal des débats*, 18 février 2010, Vol. 41, n° 90

http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/39-1/journal-debats/20100218/12027.html#_Toc254350195

10 mars 2010 - Mesures envisagées à la suite du jugement de la Cour suprême sur des dispositions de la loi n° 104 modifiant la Charte de la langue française

M. Curzi : Merci, M. le Président. Le lendemain du jugement de la Cour suprême sur la loi n° 14, nous avons recommandé aux trois ministres responsables de soumettre les écoles privées non subventionnées à l'article 73 de la Charte de la langue française, qui définit les conditions d'accès à l'enseignement en anglais. Cinq mois plus tard, le

Conseil supérieur de la langue française dépose un avis qui abonde exactement dans le même sens, et les motifs sont les mêmes : une règle... la même règle pour tous, une règle qui soit claire, une règle qui soit facile à appliquer et une règle surtout qui favorise la cohésion sociale.

Qu'est-ce qui justifie qu'après cinq mois trois ministres soient incapables de prendre une décision qui est aussi évidente et aussi consensuelle?

[...]

Mme St-Pierre : Merci, M. le Président. M. le Président, nous savons tous... nous savons tous que la loi n° 104 s'applique jusqu'au mois d'octobre prochain. M. le Président, nous avons, la semaine dernière, reçu... L'avis du Conseil supérieur de la langue française a été publié et rendu public la semaine dernière. Il fait partie de la réflexion. Nous sommes au travail, nous sommes à l'oeuvre, ma collègue de l'Éducation, ma collègue de la Justice, nous sommes au travail pour trouver la meilleure solution possible et la solution la plus durable, M. le Président.

[...]

M. Curzi : Est-ce que le ministre peut nous confirmer ici, dans cette Chambre, que le gouvernement souhaite recourir à la clause « nonobstant » pour assujettir les écoles privées non subventionnées à la Charte de la langue française, tel que deux ministres l'ont déclaré hier en réponse à des questions?

[...]

Mme St-Pierre : Alors, M. le Président, je répète encore une fois que la loi n° 104 est valide jusqu'au mois d'octobre prochain et que le travail se fait présentement pour trouver la meilleure solution possible. Je rappelle, M. le Président, que, du côté du Parti québécois, au conseil national du 19 et 20 septembre 1998, ils avaient proposé...

[...] En tout cas, le modèle que je vois en face, ce n'est vraiment pas le modèle que je voudrais suivre. M. le Président... [...] M. le Président, j'aimerais ça terminer ma réponse, je pense que ce serait peut-être la meilleure chose. C'est plus... c'est... entendre ce que j'ai à dire.

Alors, en 1998, les militants demandent, lors du conseil national, la solution que le député de Borduas propose? dans ce temps-là, il n'était pas... il n'était pas député, donc il ne pouvait pas le savoir? ...

Assemblée nationale, *Journal des débats*, 10 mars 2010, Vol. 41, n° 92

http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/39-1/journal-debats/20100310/12489.html#_Toc256076959

10 mars 2010 - Réaction du gouvernement au jugement de la Cour suprême sur des dispositions de la loi n° 104 modifiant la Charte de la langue française

M. Curzi : Le ministre, hier... deux ministres ont dit, déclaré, en réponse à des questions des journalistes, que, oui, le gouvernement songeait à appliquer la clause « nonobstant ». Pour appliquer la clause « nonobstant », ça veut dire que le gouvernement songe actuellement à appliquer la loi 101 pour contrer le jugement de la Cour suprême. C'est ça, la réalité.

Pourquoi le gouvernement prend-il tant de temps? Pourquoi une armada de fonctionnaires ne sont pas capables de prendre une décision aussi simple, aussi claire et aussi consensuelle sur cette question-là? Pouvez-vous répondre à cette question?

[...]

Mme St-Pierre : Nous, M. le Président, de notre côté, nous respectons les gens qui travaillent avec nous. Alors, je continue. Le programme du Parti québécois adopté lors du XIV^e congrès national, mai 2000, demande la... la résolution... demande... Et c'est dans le programme du parti, donc on le promet aux Québécois, la solution qu'ils proposent, avec ce qu'on a vu comme résultat avec 104. Donc, ils sont bien mal placés, M. le Président, pour parler d'urgence.

[...]

M. Curzi : M. le Président, cet après-midi, nous allons déposer une motion qui demande un vote clair sur cette recommandation du Conseil supérieur de la langue française.

Est-ce que la ministre nous confirme qu'elle va voter contre? Première question.

Deuxième question : Quel lien y a-t-il entre le fameux article 2 invoqué par la ministre et la clause « nonobstant »? Peut-elle nous expliquer et répondre à ces deux questions?

[...]

Mme St-Pierre : Alors, je répète, M. le Président, ils sont mal placés pour parler d'urgence. Donc, le travail se fait...

[...]

Mme St-Pierre : Alors, M. le Président, donc je répète que le travail se fait, le travail de réflexion est en cours. Et, lorsque tout sera terminé, ce travail sera terminé, de réflexion, en collaboration avec ma collègue de l'Éducation, en collaboration avec la collègue de la Justice, nous allons rendre la décision publique, M. le Président. Et je le dis, je le répète, le français, c'est une question qui est très importante, une question qui nous tient à coeur...

[...]

Mme St-Pierre :... et nous voulons une solution durable, M. le Président.

Assemblée nationale, *Journal des débats*, 10 mars 2010, Vol. 41, n° 92

http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/39-1/journal-debats/20100310/12489.html#_Toc256076964

11 mars 2010 - Mesures envisagées à la suite du jugement de la Cour suprême sur des dispositions de la loi n° 104 modifiant la Charte de la langue française

Mme Marois : Alors, M. le Président, alors qu'il devrait agir sans tarder car la prochaine rentrée scolaire approche à grands pas, nous n'avons aucune idée précise de ce que le gouvernement va proposer de faire dans le dossier des écoles passerelles. La ministre responsable de la Charte de la langue française nous dit qu'elle a jusqu'au mois d'octobre pour prendre une décision concernant la loi n° 104. Or, on le sait très bien, c'est maintenant que les enfants s'inscrivent dans les écoles privées. Si la ministre décide donc de légiférer en octobre, il va être impossible d'appliquer la loi 101 dans les écoles privées pour 2010-2011.

La ministre responsable de l'application de la charte a pourtant en main un avis qui est clair, sans ambiguïté, sur l'accès à l'école anglaise. Depuis plusieurs mois, nous suggérons nous-mêmes que le gouvernement doit agir immédiatement en appliquant la loi 101 aux écoles privées non subventionnées anglophones et ainsi avoir recours à la clause « nonobstant ».

Hier, la ministre a démontré encore une fois qu'elle n'a jamais d'opinion sur rien. Elle ne nous a absolument pas rassurés. Puisque sa ministre est incapable d'avoir une idée claire sur la loi n° 104, comme sur la laïcité d'ailleurs, le premier ministre, lui, peut-il nous dire ce qu'il compte faire? le premier ministre, ce qu'il compte faire? dans un dossier aussi crucial pour l'avenir de la langue française au Québec?

[...]

Mme St-Pierre : Monsieur... M. le Président, je l'ai dit hier, je l'ai dit avant-hier, je l'ai dit à plusieurs reprises : Nous travaillons sur le dossier, sur ce dossier, pour trouver la meilleure solution possible.

Hier, nous avons eu un débat de deux heures. La chef de l'opposition officielle est restée quelques minutes, et, si elle avait écouté tout le débat, elle aurait vu et elle aurait entendu à quel point nous travaillons très, très fort et sérieusement sur ce dossier. La loi n° 104 s'applique jusqu'au mois d'octobre, M. le Président, et nous avons l'intention, la ferme intention d'agir le plus rapidement possible.

[...]

Mme Marois : Bon. Alors, M. le Président, ma question s'adresse au premier ministre, là. Ça fait cinq mois que ce gouvernement tergiverse. Il y a deux ministres qui ont déjà déclaré que le gouvernement pourrait avoir recours à la clause dérogatoire. La ministre de l'Éducation, elle, reste muette. À l'évidence, il n'y a pas de consensus au sein du gouvernement.

Je veux savoir de la part du premier ministre ce qu'il entend faire pour régler ce problème, M. le Président.

[...]

M. Charest : Bien, oui, mais c'est comme ça, et ça se compare... ça se compare favorablement à ce qu'elle faisait quand elle était au gouvernement. D'ailleurs, Josée Legault écrivait, le 29 décembre... le 29 novembre dernier... octobre, qu'en parlant d'inaction chronique le gouvernement Bouchard ne peut pas daigner... c'est-à-dire, ne peut pas donner l'exemple. «...dans le dossier linguistique, il aura beaucoup manqué de courage, de vision et même de "lucidité" [en faisant] réécrire par des fonctionnaires avenants le premier bilan dressé [par] la situation du français au Québec... » Elle dit : « Je le sais parce [que je travaillais] avec Michel Plourde? son rédacteur et [...] professeur...

[...]

M. Charest :... émérite? j'étais directrice de recherche », M. le Président.

[...]

Mme Marois : Alors, tant qu'à... tant qu'à citer des gens, on pourrait rappeler que M. Bourassa, lui, en novembre 1988, alors qu'on avait invalidé la loi sur la langue française, ça lui avait pris sept jours pour prendre une décision et réagir. Ce n'est pas pire, ça, hein? Alors, écoutez, là, incapable d'arbitrer, incapable de prendre une décision, incapable de nous donner une orientation.

Est-ce qu'il a peur de froisser ses amis fédéralistes, M. le Président? Est-ce que c'est pour ça qu'il ne veut...

[...]

Mme St-Pierre : Alors, M. le Président, la loi dont le chef de l'opposition parle devenait invalide sur-le-champ, alors que là nous avons une année pour... La loi n° 104 s'applique jusqu'au mois d'octobre. Alors, M. le Président, on pourrait peut-être aussi rappeler... Elle était au pouvoir en 2002, et on peut voir... on peut voir : loi n° 104, adoptée le 12 juin 2002, entre en vigueur le 1er octobre 2002. La rentrée scolaire est passée, on fait passer plein d'enfants dans la faille. C'est ça que vous avez fait en 2002 avec 104. Vous avez laissé... Adoptée en juin, entre en vigueur en octobre, et vous avez laissé passer la rentrée scolaire.

Assemblée nationale, *Journal des débats*, 11 mars 2010, Vol. 41, n° 93

http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/39-1/journal-debats/20100311/12583.html#_Toc256157729

11 mars 2010 - Réaction du gouvernement au jugement de la Cour suprême sur des dispositions de la loi n° 104 modifiant la Charte de la langue française

Mme Marois : M. le Président, ça fait six ans qu'on plaide devant la Cour suprême sur ce dossier. J'imagine qu'on a dû évaluer toutes les avenues possibles. C'est de bonne foi, M. le Président, que de part et d'autre, à l'unanimité d'ailleurs ici, à l'Assemblée nationale, nous avons adopté la loi n° 104 en croyant qu'elle réglerait le problème. Or, nous avons été déboutés devant la Cour suprême. Il me semble que ce n'est pas compliqué à comprendre. Il ne reste qu'une avenue de solution. Même le Conseil supérieur de la langue française le dit. Là, ce que ça prend, là, c'est simplement du courage puis la capacité de proposer une orientation claire ici, M. le Président. C'est 10 000 enfants dont on parle, ce n'est pas quelques centaines d'enfants comme c'était le cas lorsqu'on a appliqué et adopté la loi n° 104.

Que va faire le premier ministre? Parce que sa ministre, à l'évidence, elle ne sait pas quoi faire.

[...]

Mme St-Pierre : Rappelons les faits, M. le Président. Septembre 1998, les militants demandent au gouvernement d'appliquer la loi 101 aux écoles privées non subventionnées. Congrès national, mai 2000, c'est dans le programme du parti, M. le Président. En 2002, ils arrivent avec 104. Ils ont eu plein de mois pour décider puis ils ont décidé sur 104. Pendant ce temps-là, la députée de Rosemont était ministre

responsable de l'application de la Charte de la langue française. Pourquoi est-ce qu'elle ne l'a pas fait?

[...]

Mme Marois : C'est assez incroyable quand la réponse et la défense de la ministre, c'est de citer le passé parce qu'elle est incapable de parler du présent et de l'avenir. C'est quand même incroyable. Il faut le faire! C'est sérieux, M. le Président, c'est sérieux. Je veux une réponse du premier ministre. Ses ministres disent une chose à l'extérieur de la Chambre, sa ministre dit autre chose ici. Quelle est la vérité? Quelle est la solution que veut proposer le gouvernement et quand...

[...]

Mme St-Pierre : M. le Président, je répète, les scénarios sont présentement à l'étude. Nous travaillons de concert avec le ministère de l'Éducation, ma collègue du ministère de la Justice et le Secrétariat à la politique linguistique. Nous analysons présentement toutes les possibilités qui sont devant nous. Et, quant à la chef de l'opposition officielle, on pourrait peut-être lui rappeler les propos de son député de Borduas, critique en langue, qui parle « des points de suspension de Pauline qui doit tenir compte de certaines tensions au sein [de son] caucus et d'un électorat francophone divisé sur la question ».

[...]

Mme St-Pierre : M. le Président, en conclusion, la chef de l'opposition est sur des points de suspension; nous, nous sommes en action.

Assemblée nationale, *Journal des débats*, 11 mars 2010, Vol. 41, n° 93

http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/39-1/journal-debats/20100311/12583.html#_Toc256157736

16 mars 2010 - Affirmation des valeurs fondamentales de la société québécoise

Mme Beaudoin (Rosemont) : M. le Président, trois ans après le début du débat sur les accommodements raisonnables, l'avis de la Commission des droits de la personne au sujet des pratiques de la RAMQ en ce domaine nous rappelle que les administrations publiques, faute de règles claires, doivent réagir encore au cas-par-cas. En octobre dernier, le premier ministre avait justifié l'immobilisme du gouvernement par le nombre : seulement six cas à la SAAQ, ça ne vaut pas la peine de s'en occuper. Or, voilà que la ministre de l'Immigration, elle, dit, contrairement au premier ministre, qu'elle a compris. Elle fait volte-face.

Mais, au-delà des mots, M. le Président, quand le gouvernement agira-t-il vraiment? Quand appellera-t-il le projet de loi déposé par l'opposition officielle l'automne dernier visant à affirmer les valeurs fondamentales de la nation québécoise en modifiant la charte québécoise des droits et libertés, soit l'égalité entre les hommes et les femmes, la primauté du français et la séparation de la religion et de l'État?

[...]

Mme James : Oui. Merci, M. le Président. La question de la députée me permet à la fois de revenir sur justement le processus qui a été très bien entamé par la commission Bouchard-Taylor. Mme la députée se rappelle de M. Bouchard, effectivement. Rappelez-vous, M. le Président, il y a eu un certain nombre de recommandations, 37 recommandations. Le gouvernement du Québec a donné suite à 80 % de ces recommandations. Au-delà... au-delà des recommandations, ce qui est le plus important, et je tiens à le rappeler à la députée, elle, au moment que le Parti québécois était au gouvernement, avait coupé les cours de francisation. C'est notre gouvernement...

[...]

Mme James : Je voulais simplement rappeler, M. le Président, que c'est ce premier ministre qui a rappelé les valeurs du Québec avec la mise en place de la déclaration d'adhésion aux valeurs, M. le Président. C'est ce premier ministre, avec la ministre responsable de la Condition féminine, qui a modifié la Charte des droits et libertés pour inclure l'égalité entre les hommes et les femmes quand, en face, tout ce qu'on a voulu faire, c'est de présenter un projet de loi qui allait diviser les Québécois, M. le Président. Ce n'est pas la position de...

[...]

Mme Beaudoin (Rosemont) : Est-ce que je dois comprendre que les valeurs fondamentales qui sont inscrites dans le projet n° 391 sont des valeurs qui divisent les Québécois? Au contraire, je pense personnellement, et toutes nous autres, tous nous... Du côté de l'opposition officielle, nous croyons... nous croyons tous...

[...]

Mme Beaudoin (Rosemont) : Au contraire, M. le Président, le courage politique, c'est d'appeler ce projet de loi qui unit et qui rassemble les Québécois autour de nos valeurs communes.

[...]

M. Charest : M. le Président, la députée de Rosemont invite la question lorsqu'elle parle de diviser les Québécois. Elle a donné une entrevue à la revue *Macleans*, datée du 6

juillet dernier, et, dans l'entrevue qu'elle a donnée, elle affirme qu'ils veulent représenter à nouveau après leur élection si malheureusement ce désastre devait arriver un projet de loi qui donnerait deux types de citoyenneté au Québec, selon... selon les critères établis par le Parti québécois.

Est-ce que, oui ou non, elle affirme et elle confirme ce qu'elle a dit dans le journal... ou dans la revue *Maclean's*? Oui ou non, est-ce que vous reniez ce que vous avez dit le 6 juillet dernier?

[...]

Mme Beaudoin (Rosemont) :... M. le Président, que le premier ministre a hâte de se retrouver dans l'opposition. Mais la vraie question concerne les valeurs qui sont inscrites dans le projet de loi n° 391, et je demande à la ministre : Est-ce qu'elle pense que ces valeurs-là divisent ou est-ce qu'elles unissent les Québécois?

[...]

M. Charest : Alors, je vais lui lire l'extrait en anglais. La question est la suivante : « You are talking about how the PQ would make it mandatory for anyone running for office to speak [English]? » La députée de Rosemont répond ceci : « Yes. We'll present that part of it as it is, but it's negotiable. What is sure [...] is that in the next election, if the Parti québécois wins, both the identity bill and [...] PQ's new sovereignty initiative will be front and center. »

Est-ce que, oui ou non, vous reniez les paroles qui sont publiées ici? Répondez. Vous avez parlé de la division des Québécois, je vous donne la chance de répondre. Oui ou non?

Assemblée nationale, *Journal des débats*, 16 mars 2010, Vol. 41, n° 94

http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/39-1/journal-debats/20100316/12795.html#_Toc256600076

16 mars 2010 - Précisions sur les valeurs de la société québécoise

M. Bédard : [...] La question est plus importante que ça. Je comprends que la ministre a désavoué le premier ministre aujourd'hui. Elle a affirmé très clairement que, comme nous le voulions effectivement, l'égalité hommes-femmes, c'est un principe juridique qui ne subissait pas d'accommodement raisonnable. Elle a dit ça textuellement aujourd'hui. Elle en... Elle a l'air encore surprise.

Son premier ministre, qui répond à sa place parce qu'il est désavoué aujourd'hui, je veux l'entendre, la même chose, ce que dit d'ailleurs le projet de loi qui réaffirme les valeurs fondamentales qui supposément divisent. Est-ce que c'est l'égalité hommes-femmes qui divise les Québécois? Est-ce que c'est la laïcité qui divise les Québécois? Est-ce que c'est la langue française qui divise les Québécois? Je veux savoir du premier ministre... Qu'il ait... Qu'il cesse de désavouer sa ministre et qu'il dise la vérité aux Québécois : Quelles valeurs fondamentales divisent les Québécois?

[...]

M. Charest : M. le Président, les Québécois connaissent très bien les valeurs que nous défendons, on a eu l'occasion de les exprimer. Mais ce que les Québécois ont besoin de savoir, parce que j'ai posé la question à la députée de Rosemont, elle ne veut pas répondre : Est-ce que, oui ou non, la déclaration du 6 juillet est la même aujourd'hui? Et savez-vous pourquoi je pose la question? Parce qu'après avoir déposé leur projet de loi sa chef, la chef de l'opposition officielle, en référence à ce projet de loi là qui divise le vote selon la citoyenneté, la chef de l'opposition officielle a dit exactement ceci en parlant du projet qui divise selon la citoyenneté : « Ce projet et je cite “est mort au feuilleton, mais pas dans nos têtes”... »

Alors, est-ce que la chef de l'opposition officielle, aujourd'hui, compte tenu de ses changements de personnalité, pourrait nous dire laquelle des chefs de l'opposition officielle est présente à l'Assemblée nationale du Québec : celle qui veut un projet de loi qui divise les citoyennetés... les Québécois selon leur citoyenneté ou l'autre chef de l'opposition officielle? Puisque vous avez soulevé la question de la division, levez-vous puis répondez à la question.

Assemblée nationale, *Journal des débats*, 16 mars 2010, Vol. 41, n° 94

http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/39-1/journal-debats/20100316/12795.html#_Toc256600083

16 mars 2010 - Réaction du gouvernement au jugement de la Cour suprême sur des dispositions de la loi n° 104 modifiant la Charte de la langue française

M. Curzi : Merci, M. le Président. En octobre 2009, après le jugement de la Cour suprême sur la loi n° 104, nous avons recommandé à la ministre l'application de la loi 101 pour colmater la brèche que cette cour venait de créer, venait d'ouvrir, et nous lui avons recommandé de l'assortir de la clause « nonobstant ». La ministre nous a dit : Tout est sur la table. En fait, c'est la ministre... les trois ministres nous ont dit : Tout est sur la table.

La semaine dernière, le Conseil supérieur de la langue française vient de donner un avis qui est exactement semblable à celui que nous donnions. Encore là, la ministre nous répond : Tout est sur la table.

M. le Président, la Cour suprême a construit une table pendant six ans, là, ça fait cinq mois que le couvert est dressé, demain, les ministres vont s'attabler au Conseil des ministres, je voudrais savoir ce qu'ils auront à manger. Qu'est-ce que la ministre va mettre dans leur assiette?

[...]

Mme St-Pierre : Merci, M. le Président. Intéressant d'entendre le député de Borduas sur cette question, parce qu'au mois de novembre, et évidemment en interpellation, un vendredi matin, lui et son collègue le député de Saint-Jean demandaient effectivement immédiatement la ceinture et les bretelles, la clause dérogatoire. C'est ce qu'ils demandaient, et tout ça.

Or, la semaine dernière, on était encore en débat, deux heures de débat la semaine dernière, le député de Saint-Jean, Borduas, la députée de Joliette demandent aussi la même chose. Alors, jeudi matin, 11 mars : « *Écoles passerelles* » *Pas besoin de clause dérogatoire, admet la chef de l'opposition officielle.*

Assemblée nationale, *Journal des débats*, 16 mars 2010, Vol. 41, n° 94

http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/39-1/journal-debats/20100316/12795.html#_Toc256600086

18 mars 2010 – Règles de financement des partis politiques

M. Khadir : « Trafic d'influence : délit qui consiste à recevoir des dons pour favoriser les intérêts d'une personne auprès des pouvoirs publics. » Le dictionnaire précise que « c'est une forme de corruption ».

Québec solidaire a en main les résultats d'une recherche qui montrent que, pour la seule année 2011, 111 dirigeants et employés de quatre firmes de génie-conseil auraient contribué pour près de 300 000 \$ à la caisse du Parti libéral. C'est le montant que doivent ramasser trois ministres, si on se fie aux affirmations de certains d'entre eux. Ces firmes, SNC-Lavalin, CIMA, Axor, BPR, font des affaires d'or avec le gouvernement. Elles ont bénéficié de plusieurs dizaines de millions de dollars de contrats sans appel d'offres. Sans concurrence, CIMA a obtenu 19 millions.

M. le Président, devant tout ça, comment le premier ministre s'assure qu'il n'y a pas de trafic d'influence dans le gouvernement en faveur de ces firmes de génie-conseil?

[...]

M. Dutil : Alors, M. le Président, quand la loi de 1977 a été adoptée, j'étais jeune conseiller municipal et j'ai applaudi. Et, depuis ce temps-là, je me suis toujours conformé à ces règles-là. Ce que l'on constate aujourd'hui, c'est qu'il y a des gens qui critiquent les règles qui ont été adoptées en 1977 et qui souhaitent des améliorations.

Nous sortons d'une commission parlementaire où il y a eu des consultations, et personne ne nous dit, à peu près personne... Deux cas nous disent qu'il doit y avoir un financement uniquement public. Tous les autres disent : Il doit y avoir un financement à la fois public et un financement, également, privé. Faire un financement privé, ça fait partie des devoirs de chacun des partis politiques dans leurs comtés pour amener les citoyens à les aider à défendre leurs idées, comme on le fait en suscitant du bénévolat, comme on le fait en suscitant bien des travaux.

Alors, dans un but de collaboration avec l'opposition, d'ailleurs, j'ai l'intention de proposer une motion de scission de ce projet de loi là, de façon à ce qu'on puisse discuter uniquement du projet... de la partie financement des partis politiques, pour en arriver le plus rapidement possible à une entente entre les parlementaires...

[...]

M. Khadir : L'annonce est heureuse, mais ce n'est pas celle qu'on attendait. Des millions sont donnés, depuis 10 ans, aux partis au pouvoir par des dirigeants et employés de firmes actives dans la construction. M. Bellemare l'a confirmé. Dessau, CIMA, SNC-Lavalin, BPR, Théorêt, Catania, Accurso. Le premier ministre refuse de croire que ça sert à du trafic d'influence.

S'il en est convaincu, pourquoi refuser une enquête publique?

[...]

M. Dutil : Alors, M. le Président, comme je viens de le mentionner, nous sommes en discussion sur ces sujets-là. Et, si vous écoutez la commission parlementaire qui s'est déroulée hier, les débats de la fin ont bien démontré la volonté de tous les partis de collaborer pour en arriver à une entente sur un projet de loi. On tient à ce qu'il y ait un consensus, on regarde les allégations. Ce qui a été employé hier, c'est le mot « les impressions ». Moi, j'avais employé le mot « perception », j'ai constaté que c'était un synonyme. Hier, l'opposition a mentionné qu'il y avait des impressions qui ne révélaient pas nécessairement de l'illégalité mais qui étaient débattues dans la population, et c'est pour ça qu'on a fait un projet de loi, c'est pour ça qu'on en a débattu...

[...]

M. Khadir : Les propos du ministre du Revenu sont sages, mais ce n'est pas une réponse. Le premier ministre demande que cesse le salissage, que cessent les allégations. Moi, je suis d'accord. Tant qu'il n'y aura pas d'enquête publique, tous les ministres et députés du gouvernement subissent la suspicion du public, les gens continueront de croire qu'il y a corruption et que tout le gouvernement est impliqué.

Pourquoi le gouvernement refuse de mettre fin au salissage que subissent ses députés? Pourquoi refuse-t-il une enquête publique?

[...]

M. Dutil : Alors, M. le Président, je réitère notre offre de collaboration la plus entière. J'ai proposé une motion de scission. C'était demandé par beaucoup d'intervenants durant la commission parlementaire et par les oppositions, nous l'acceptons dans un sens de collaboration. Nous voulons travailler ensemble avec tous les parlementaires qui ont dans leur devoir d'entre autres faire du financement de parti politique. Tout le monde s'entend ici pour que le financement des partis politiques ne soit pas entièrement public et qu'il y ait un effort de fait par tous les partis dans un cadre correct et acceptable, et c'est ce que nous allons faire ensemble. Merci.

Assemblée nationale, *Journal des débats*, 18 mars 2010, Vol. 41, n° 96

http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/39-1/journal-debats/20100318/13039.html#_Toc256769448

25 mars 2010 – Port de signes religieux par les représentants de l'État

Mme Beaudoin (Rosemont) : Merci, M. le Président. Deux ans après le dépôt des recommandations de la commission Bouchard-Taylor et l'échec du défunt projet de loi n° 16, le gouvernement a déposé hier matin le décevant projet de loi n° 94. Le projet de loi n'introduit aucune modification à la Charte des droits et libertés et ne fait que codifier des décisions qui ont été rendues par les tribunaux jusqu'à présent. Le problème reste entier. Et, comme le dit ce matin la constitutionnaliste Eugénie Brouillet : « Rien n'est réglé. » En effet, plusieurs questions demeurent.

Est-ce que la ministre de la Justice peut nous indiquer si son projet de loi interdit aux fonctionnaires de son ministère ou au personnel des palais de justice du Québec de porter des signes religieux ostensibles tels que le kirpan? Est-ce que le projet de loi interdit à un policier, à un juge, à un procureur de la couronne, à un gardien de prison de porter des signes religieux ostensibles?

[...]

Mme Weil : M. le Président, évidemment, la logique et la cohérence de ce projet de loi reposent avant tout sur la règle de droit et sur le fait que, nous, on est une société qui respecte non seulement la charte québécoise des droits et libertés, mais la Charte canadienne et tous les pactes internationaux qui protègent la liberté de conscience et la liberté de religion.

Évidemment, une société de droit tient en compte la jurisprudence, et toutes les lois, et évidemment les chartes de droits et libertés. Ce que nous avons fait dans ce projet de loi, nous avons fait un choix, et c'est le choix d'une société avec une laïcité ouverte. Laïcité ouverte fait une distinction entre la liberté de religion de l'individu, qui peut afficher son choix de liberté de religion, et l'État, qui doit demeurer laïque. La jurisprudence le confirme, et tout ça découle de la Charte de droits et libertés : de porter une croix n'est pas un problème, ne remet pas en question le caractère neutre de son service.

[...]

Mme Beaudoin (Rosemont) : Oui, M. le Président. La ministre confirme ce que je disais, que c'est la codification des décisions qui ont déjà été rendues par les tribunaux.

Est-ce qu'elle peut maintenant répondre à ma question : Est-ce que le projet de loi interdit aux fonctionnaires de son ministère ou au personnel du palais de justice de porter des signes religieux ostensibles tels que le kirpan, ainsi qu'aux policiers, aux juges, aux procureurs de la couronne, à un gardien de prison? Y a-t-il, oui ou non, interdiction de porter des signes religieux ostensibles dans ce projet de loi?

[...]

Mme Weil : Évidemment, c'est un projet de loi. Nous aurons l'occasion d'entendre beaucoup de constitutionnalistes, d'experts en droit constitutionnel. Et évidemment on est carrément dans la règle de droit. Nous, nous avons fait le choix de respecter la Charte des droits et libertés et les pactes internationaux qui confirment la liberté de religion, une liberté fondamentale, mais évidemment, on le dit très clairement dans notre projet de loi, sans jamais brimer le droit à l'égalité hommes-femmes. Il n'y a rien qui pourra amener un compromis de l'égalité hommes-femmes. Je tiens à le dire parce que c'est non seulement une valeur, mais c'est un droit fondamental. Mais, la liberté de religion, et c'est clair et net, on le confirme...

[...]

Mme Beaudoin (Rosemont) : Dans le projet de loi, la ministre nous dit qu'est interdit le port on en déduit de la burqa ou du niqab par les fonctionnaires ou les usagers des

services publics. Je veux savoir, M. le Président : Est-ce qu'il y a des exceptions, et, si oui, lesquelles?

[...]

Mme Weil : Moi, je pense qu'il est important que je puisse souligner ici aujourd'hui le choix des mots qu'on a utilisés, c'est « le visage découvert ». Nous disons ici que nous sommes une société ouverte, une société d'accueil. Évidemment, la ministre de l'Immigration a souvent l'occasion de le répéter, nous allons recevoir évidemment beaucoup, beaucoup d'immigrants au fil des prochaines années; c'est l'avenir du Québec... face au défi démographique. Alors, le visage découvert...

[...]

Mme Weil : Alors, les mots qu'on a choisis, évidemment c'est des mots importants, « visage découvert », pour donner le signal, M. le Président, qu'on est une société ouverte, tolérante, et donc que c'est une limite raisonnable.

Assemblée nationale, *Journal des débats*, 25 mars 2010, Vol. 41, n° 99

<http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/39-1/journal-debats/20100325/13577.html# Toc257368385>

30 mars 2010 – Projet de réforme du Sénat

M. Cloutier : Merci, M. le Président. Après avoir déposé, en 2006, 2007 et 2009, des projets pour limiter le mandat des sénateurs, le premier ministre canadien a récidivé hier en déposant le projet de loi C-10, qui est à toutes fins pratiques un copier-coller des trois projets de loi précédents. Même si l'Assemblée nationale a dénoncé à plusieurs reprises...

[...]

Il faut dire que les fédéralistes sont habitués de se faire imposer des réformes constitutionnelles, M. le Président. Stephen Harper... M. le Président, Stephen Harper persiste et signe avec son même projet de loi. Le gouvernement fédéral est prêt à modifier la représentation du Québec sans le consentement du Québec, une position qui est clairement contraire aux règles constitutionnelles. Et dois-je rappeler aux amis parlementaires que nous avons adopté une motion ici, à l'Assemblée nationale, pour dénoncer cette situation.

Comment le ministre des Affaires intergouvernementales explique-t-il son incapacité à faire entendre la volonté unanime des Québécois à Ottawa?

[...]

M. Dutil : M. le Président, on sait que le Sénat canadien est une institution fondamentale qui a présidé à ce que le Canada apparaisse, en 1867. Et nous estimons, de notre côté, que cette institution fondamentale ne peut pas être changée sans qu'il y ait un accord avec les provinces et sans qu'il y ait des discussions constitutionnelles sur ce point-là.

Donc, notre point de vue est le même, et la Chambre s'est déjà prononcée ici à ce sujet-là : il doit y avoir prise en compte des opinions des provinces et il doit y avoir modification constitutionnelle si le gouvernement canadien veut modifier le Sénat.

[...]

M. Cloutier : Le problème, M. le Président, là, c'est que d'année en année, donc à chaque année, ça fait quatre fois qu'on ignore la volonté unanime de l'Assemblée nationale.

Alors, je repose ma question au ministre : Qu'est-ce qu'il va faire, cette fois-ci, de différent des autres fois pour ne pas que le gouvernement canadien aille de l'avant avec son projet de loi?

[...]

M. Dutil : Bien, M. le Président, à ma connaissance, c'est la quatrième fois que le gouvernement fédéral dépose ce projet de loi là et qu'il n'est pas adopté; il n'a pas été adopté à aucune des fois. Il s'est heurté à l'opposition des gens du Parlement à Ottawa, il s'est heurté à la demande de discussion de la part des provinces du Canada, ce qui est tout à fait normal dans le cadre constitutionnel dans lequel on vit, et je pense que ça va se produire de la même façon.

Assemblée nationale, *Journal des débats*, 30 mars 2010, Vol. 41, n° 100

http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/39-1/journal-debats/20100330/13757.html#_Toc257813585

30 mars 2010 – Stratégie du gouvernement au sujet du projet de loi fédéral sur la réforme du Sénat

M. Cloutier : M. le Président, je suis plutôt surpris de la réponse du ministre. Est-ce qu'il ignore qu'il y a maintenant une majorité de sénateurs conservateurs maintenant à

Ottawa et que, contrairement aux trois autres fois précédentes, cette fois-ci, ça va fonctionner avec le projet de loi? Le ministre a fait référence tout à l'heure à la constitutionnalité de la loi. Est-ce qu'il entend demander un renvoi à la Cour d'appel du Québec pour démontrer l'inconstitutionnalité du projet de loi fédéral?

[...]

M. Dutil : M. le Président, je pense que le député de Lac-Saint-Jean ignore que le gouvernement actuellement au fédéral est un gouvernement minoritaire et que, s'il y a lieu d'avoir des oppositions et particulièrement du Bloc québécois, entre autres, s'il y a lieu...

[...]

M. Dutil : M. le Président, nous ne nous opposons pas à une modernisation éventuelle du Sénat canadien. Ce que nous disons, c'est que le Sénat canadien est une institution fondamentale qui a été créée en même temps que la Constitution, que nous avons droit de parole là-dessus, que c'est un aspect constitutionnel qui doit être considéré, et que le Parlement fédéral doit tenir compte de la position des provinces et doit tenir compte de cet aspect tout simplement, M. le Président.

On n'en fait pas un conflit de...

[...]

... existentiel existentiel, oui, merci, le mot « existentiel » on n'a pas l'obsession de la souveraineté ici, nous. Nous, ce qu'on cherche à trouver, c'est des compromis acceptables, puis il y a lieu parfois de moderniser des choses, mais nous estimons que c'est dans la cour constitutionnelle du Québec et qu'au niveau du gouvernement fédéral ils doivent s'occuper de la position que doivent tenir les provinces dans notre Constitution. Alors, M. le Président, je pense que notre position est extrêmement claire là-dessus.

Assemblée nationale, *Journal des débats*, 30 mars 2010, Vol. 41, n° 100

http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/39-1/journal-debats/20100330/13757.html#_Toc257813590

21 avril 2010 – Réaction du gouvernement au jugement de la Cour suprême sur des dispositions de la loi n° 104 modifiant la Charte de la langue française

M. Curzi : Merci, M. le Président. Depuis six mois, nous obtenons toujours la même ennuyeuse absence de réponse de la part de la ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française. Sa réponse, c'est : Toutes les options sont sur la table.

Alors, il y a trois ministres, M. le Président, la ministre de l'Éducation, la ministre de la Justice et la ministre de la Culture, qui n'arrivent pas à prendre une décision pourtant évidente. Et elles ont reçu du Conseil supérieur de la langue française un avis qui est limpide et sans ambiguïté sur l'accès à l'école anglaise, qui recommande que les écoles privées non subventionnées soient assujetties à la charte.

Est-ce que la ministre va enfin aller dans le sens de notre proposition, qui est exactement la même que celle du Conseil supérieur de la langue française? Est-ce qu'elle va modifier l'article 73 de la loi 101 pour régler le problème des écoles passerelles?

[...]

Mme St-Pierre : M. le Président, il faut rappeler que la loi n° 104 est en vigueur jusqu'au mois d'octobre, et c'est ce que la Cour suprême nous a dit. Et il est évident que ce n'est pas une question simple. Le jugement est complexe, et nous devons l'analyser avec beaucoup, beaucoup de rigueur. Alors, le jugement est analysé en collaboration avec ma collègue la ministre de la Justice, ma collègue la ministre de l'Éducation, et nous faisons... nous allons faire en sorte de trouver une solution tout à fait durable, qui répond à ce que la Cour suprême nous dit dans son jugement.

J'aimerais ajouter, M. le Président, que le député de Borduas est entouré de six ex-ministres qui ont siégé dans le cabinet du gouvernement Landry et qu'à l'époque ils se sont penchés sur la question et sur cette solution qu'il réclame aujourd'hui. Alors, je lui demande, à mon tour, de répondre à la question : Pourquoi, à l'époque, ne l'ont-ils pas fait?

[...]

M. Curzi : Merci, M. le Président. Ça veut dire qu'après six ans et six mois d'attente ce que vous êtes en train de nous dire, c'est que trois ministres sont incapables de respecter une décision unanime de l'Assemblée nationale et d'appliquer clairement la recommandation très limpide du Conseil supérieur de la langue française quant à l'application de la loi 101 pour régler le problème des écoles passerelles, et en plus l'application... l'utilisation de la clause dérogatoire. Six ans et six mois après, incapables de prendre cette décision-là pour respecter une décision...

[...]

Mme St-Pierre : Alors, M. le Président, la personne qui est assise juste en face... en avant du député de Borduas a été elle-même ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française et, pendant cinq ans, elle a vu le phénomène et...

[...]

Mme St-Pierre : Alors donc, ils étaient... à ce moment-là, ils pouvaient, en 2002, faire... prendre la décision qu'ils proposent aujourd'hui.

Mais rappelons qu'en 2002 ils ont fait quelque chose d'un peu bizarre, puis ça... ça me pose certaines questions : Ils ont fait adopter... Ils ont adopté la loi n° 104 au mois de juin, et la loi n° 104 est entrée en vigueur au mois d'octobre. Ils ont fait passer, entre juin et octobre, 1 391 enfants. Ils...

Assemblée nationale, *Journal des débats*, 21 avril 2010, Vol. 41, n° 107

http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/39-1/journal-debats/20100421/15281.html#_Toc259708754

22 avril 2010 – Réaction du gouvernement au jugement de la Cour suprême sur des dispositions de la loi n° 104 modifiant la Charte de la langue française

M. Curzi : Merci, M. le Président. Hier, le député de Jacques-Cartier a déclaré, et je le cite : « ... je pense que la clause “nonobstant” est le recours ultime. C'est mieux de trouver tout autre solution pour éviter ça. »

Quelques minutes plus tard, la ministre a déclaré que le recours à la clause dérogatoire est toujours parmi les options envisagées. Elle a même ajouté que les parents, et je cite, « doivent accepter le système dans lequel ils vivent », d'un côté.

Par ailleurs, le député de D'Arcy-McGee, lui, dit : « Il n'y a pas de tension [...] dans le caucus. Notre groupe travaille... »

Mais la députée de Gatineau, elle, elle affirme au contraire que « le caucus libéral n'avait pas encore discuté des options à mettre de l'avant ». Alors, qui dit vrai, M. le Président?

Les options sont toutes sur la table, mais on ne sait pas ce qu'elles sont. Il n'y a personne qui les voit puis il n'y a personne qui en discute. On se chicane sur la clause « nonobstant ».

À mi-chemin de l'échéance, est-ce qu'on doit comprendre que la ministre voudrait suivre l'avis du Conseil supérieur de la langue française mais que son caucus l'en empêche?

[...]

Mme St-Pierre : Alors, M. le Président, si on lit l'avis du Conseil supérieur de la langue, le Conseil supérieur de la langue ne fait pas référence à la clause « nonobstant ». Ça, c'est la première des choses.

La deuxième des choses, M. le Président, c'est que, je le répète, nous sommes... la ministre de l'Éducation, la ministre de la Justice et moi-même, nous préparons... nous préparons ce dossier avec beaucoup de rigueur. Nous devons étudier le jugement de la Cour suprême dans tous les détails et nous le faisons très sérieusement, M. le Président. C'est un dossier complexe, et nous sommes à la recherche d'une solution durable.

[...]

M. Curzi : Merci, M. le Président. Alors, ce que je comprends de la ministre, c'est donc qu'elle nous déclare, qu'elle affirme qu'elle est prête à appliquer l'article 73 de la loi 101 pour empêcher l'accès aux écoles passereles. Elle est prête à faire ça. La seule réserve qu'elle a, c'est qu'il n'y a personne qui s'entend sur la clause « nonobstant », et donc que tout le monde se dit... même si on n'est pas prêts à garantir l'application de la loi 101. C'est ça qu'elle est en train de nous dire. On n'est pas prêts à la garantir parce qu'il y a mécontentement sur la clause dérogatoire. C'est ça, sa seule hésitation...

[...]

Mme St-Pierre : C'est toujours... C'est la même technique dans ses questions, c'est toujours : Est-ce que je comprends bien? Est-ce que je comprends bien? Alors, c'est toujours la même chose, la façon dont il pose ses questions. Ça ressemblait à une cassette.

[...]

Mme St-Pierre : Bien, écoutez, M. le Président, je pense que, si on pense à son propre caucus, dans une entrevue qu'il a accordée le 7 décembre dernier, le 7 décembre 2009, il parle de sa chef qui est en points de suspension. Il dit aussi que sa chef « doit tenir compte de certaines tensions au sein du caucus et d'un électorat francophone divisé sur la question ». Des tensions au sein du caucus. Qu'est-ce qu'on doit comprendre, M. le Président? De quel caucus s'agit-il?

[...]

M. Curzi : Merci, M. le Président. Je comprends que la ministre est en train de citer quelque chose qui est sans lien avec la question. Je comprends et je comprends surtout qu'il y a quelqu'un qui empêche la ministre d'aller de l'avant.

J'aimerais savoir qui empêche la ministre, dans son caucus, d'aller de l'avant et d'appliquer la seule solution raisonnable, consensuelle, qui est la même que l'avis du Conseil supérieur de la langue française. Qu'est-ce qui vous empêche d'agir?

[...]

Mme St-Pierre : M. le Président, qui a empêché Diane Lemieux d'aller de l'avant en 2002? Est-ce la députée de Rosemont? Est-ce la députée de Taschereau? Est-ce le député de Richelieu? Est-ce la députée de Pointe-aux-Trembles? Est-ce la chef de l'opposition, M. le Président?

Assemblée nationale, *Journal des débats*, 22 avril 2010, Vol. 41, n° 108

http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/39-1/journal-debats/20100422/15489.html#_Toc259793258

11 mai 2010 – Projet de loi concernant la représentation électorale

M. Bédard : M. le Président, le projet de loi du gouvernement concernant la Loi électorale a dû être scindé, souvenez-vous, car la majorité des groupes et tous les partis d'opposition, sans exception, rejetaient cette façon de faire et cette réforme de la carte électorale. Cela aurait dû normalement être suffisant dans une démocratie normale, M. le Président, pour que le gouvernement mette fin à la réforme et aux propositions concernant la Loi électorale.

Il y a unanimité sur les partis d'opposition en ce qui concerne la proposition qui était faite par le Parti libéral pour modifier la carte électorale. Tous ces critères étaient rejetés unanimement. Nous bloquons depuis deux ans... le Parti libéral bloque depuis deux ans la Loi électorale de façon à ce que le comité... la Commission de représentation électorale vienne vous faire des représentations et continue la loi telle qu'elle devrait l'être, M. le Président. Vous avez une décision à rendre cette semaine là-dessus pour débloquent le dossier.

Est-ce que le ministre peut nous expliquer dans ce contexte comment se fait-il qu'il a appelé le principe du projet de loi sur la carte électorale ce soir, alors que tout le monde y est opposé?

[...]

M. Charest : M. le Président, je veux faire une mise au point sur la question de la carte électorale. D'abord, c'est faux de prétendre que le gouvernement bloque quoi que ce soit. Ce n'est pas vrai. D'ailleurs, je vais vous dire pourquoi, M. le Président.

[...]

M. Charest : Merci, M. le Président. M. le Président, on ne bloque rien, mais il y a une préoccupation centrale chez nous, c'est de faire en sorte que les régions du Québec puissent être bien représentées. Et je constate, à la lumière de la question et de l'attitude du Parti québécois, peut-être même de l'ADQ, qu'ils ont largué les régions du Québec.

Je serais bien curieux de savoir ce que la députée de Matapédia puis le député de Matane pensent aujourd'hui, M. le Président. Est-ce qu'ils ont abandonné les régions du Québec? Est-ce qu'ils ont abandonné leurs comtés, M. le Président? Je veux le savoir. Parce que je tiens à vous affirmer une chose, M. le Président : de ce côté-ci de l'Assemblée nationale du Québec, dans la famille libérale, on tient à la représentation de toutes les régions du Québec, M. le Président, toutes les régions du Québec.

M. le Président, je veux savoir ce que pense la députée de Matapédia, je veux savoir ce que pense le député de Matane. Est-ce qu'ils croient, oui ou non, aux régions du Québec ou est-ce qu'ils pensent comme leur leader en Chambre? Est-ce qu'ils ont également abandonné les régions du Québec, M. le...

Assemblée nationale, *Journal des débats*, 11 mai 2010, Vol. 41, n° 115

http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/39-1/journal-debats/20100511/16821.html#_Toc261440831

12 mai 2010 – Mesures envisagées à la suite du jugement de la Cour suprême sur des dispositions de la loi n° 104 modifiant la Charte de la langue française

M. Curzi : Merci, M. le Président. Depuis plus de six mois, la ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française tergiverse, sans raison valable, sur la réponse à donner au jugement de la Cour suprême sur la loi n° 104.

Or, ce matin on constate avec stupeur que le gouvernement ne déposera aucun projet de loi pour régler le problème des écoles passerelles, puisque nous sommes arrivés à la date limite pour la présentation de projets de loi adoptables avant la fin de la session. Forcément, nous aurons donc soit un projet de loi à l'automne prochain, et la conséquence, ce sera que la décision, quelle qu'elle soit, devra être mise en place pour la prochaine rentrée scolaire, inévitablement les règles seront modifiées une fois que les élèves seront rentrés en classe. L'autre possibilité, c'est un décret au cours de l'été. C'est une façon de faire qui est totalement inacceptable, alors que le verdict de la Cour suprême est tombé il y a plus de six mois et que l'on sait depuis des années que ce verdict risquait d'être négatif.

Pourquoi la ministre n'a-t-elle pas agi? Qu'elle se lève aujourd'hui et qu'elle nous dise qu'est-ce qui l'empêche au...

[...]

Mme St-Pierre : M. le Président, le député émet toutes sortes d'hypothèses, et je peux l'assurer, le rassurer et lui dire que nous sommes toujours au travail sur ce dossier. Le

jugement a été rendu au mois d'octobre, la loi n° 104 s'applique jusqu'au mois d'octobre prochain. La prochaine rentrée scolaire est protégée, et nous travaillons, M. le Président, à trouver la meilleure solution, la solution la plus rigoureuse qui soit.

[...]

M. Curzi : Merci, M. le Président. Aucune hypothèse, aucune solution. La ministre responsable, encore une fois, n'a aucune idée de ce quelle va faire. La ministre de la Justice est totalement absente. La ministre de l'Éducation n'a aucune opinion. Mais qu'est-ce qui empêche ce gouvernement et cette ministre d'adopter maintenant la seule solution possible, recommandée par le Conseil supérieur de la langue française, qui est d'appliquer la loi 101 et d'y inclure la clause dérogatoire? Qu'est ce qui les empêche de le faire maintenant?

[...]

Mme St-Pierre : Alors, M. le Président, le député de Borduas montre beaucoup d'impatience, alors on voit sa personnalité. Je peux lui dire que les ministres de la Justice, de l'Éducation et moi-même, avec nos équipes, nous travaillons à la recherche de la solution qui sera la plus rigoureuse possible.

Je lui retourne la question : Qu'est-ce qui a empêché la chef de l'opposition officielle, la députée de Rosemont et toute l'équipe qui était, à ce moment-là, au Conseil des ministres en 2002? Pourquoi ne l'ont-ils pas appliquée, la solution à laquelle le député de Borduas tient tant?

Assemblée nationale, *Journal des débats*, 12 mai 2010, Vol. 41, n° 116

http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/39-1/journal-debats/20100512/16999.html#_Toc261528943

1^{er} juin 2010 – Création d'une commission pancanadienne des valeurs mobilières

M. Aussant : Merci, M. le Président. Le gouvernement fédéral est en train de commettre une invasion de juridiction qui mènera au déménagement de l'AMF à Toronto si rien n'est fait. Pendant ce temps-là, nous avons à Québec un ministre des Finances qui multiplie les déclarations incendiaires mais qui ne fait absolument rien d'autre que de se lamenter. Il parle d'invasion, il dit que Flaherty ne travaille que pour l'Ontario, il rappelle au gouvernement fédéral que les provinces existent et il conclut même que le gouvernement conservateur est en train de diviser le pays. Grande trouvaille! Je vous dénonce, mais je vous aime. Ça s'apparente au syndrome de Stockholm, en fait.

Ce que tout le monde attend de la part du gouvernement du Québec, c'est des gestes concrets, au-delà des paroles et des indignations du ministre. Que va faire concrètement le ministre des Finances pour s'assurer que l'AMF, son expertise et les emplois qu'elle génère vont rester à Montréal et non être déménagés à Toronto?

[...]

M. Bachand (Outremont) : Merci, M. le Président. Nous avons eu l'occasion d'aborder cette question la semaine dernière, mais je suis content que le député de Nicolet-Yamaska revienne avec le même sujet pour montrer les actions énergiques que nous posons.

Nous allons contester. Nous avons commencé, avec le leadership des provinces, à contester cette action en amenant ça à la Cour d'appel du Québec, M. le Président. Et l'Alberta... Nous sommes les leaders, aussi, avec l'Alberta qui se joint à notre cause. L'Alberta est allée devant sa propre Cour d'appel, et nous nous joignons à cette cause. Et le Manitoba étudie le soin de se joindre à nous.

Combat juridique, M. le Président. Combat sur le plan politique, M. le Président. Il y a aujourd'hui une vaste coalition. Elle n'est pas là par hasard. Ce n'est pas le fruit de la génération spontanée des fleurs au printemps, c'est parce qu'on a planté des bulbes de tulipes que les fleurs éclosent, M. le Président. Et, aujourd'hui, si vous avez le Barreau du Québec et la Chambre des notaires, si vous avez la Fédération des chambres de commerce du Québec, la Chambre de commerce de Montréal et celle de Québec qui s'opposent... qui, avec nous, s'opposent à ça, si vous avez aussi beaucoup d'entreprises, M. le Président, hein, de Quebecor à Power Financial, au Mouvement Desjardins, des entreprises... à Cascades, M. le Président...

[...]

M. Bachand (Outremont) :... des entreprises qui se joignent à nous sur le plan politique, sur le plan économique et sur le plan juridique pour combattre ce projet... et nous gagnerons...

[...]

M. Aussant : M. le Président, le ministre des Finances, malgré ses propos, est tellement inactif que même Monique Jérôme-Forget se sent obligée de lui pousser dans le dos et de sortir publiquement là-dessus. Même leur ancien collègue, Jean Lapierre, a dit que l'AMF serait à Toronto, tellement le gouvernement est mou.

Donc, à part que de chialer contre ses nouveaux amis fédéralistes à Ottawa, qu'est-ce qu'il va faire, le ministre des Finances, pour s'assurer que ce morceau-là du marché

financier de Montréal reste à Montréal et ne bouge pas à Toronto comme la Bourse de Montréal?

[...]

M. Bachand (Outremont) : M. le Président, je suis très heureux que ma collègue Monique Jérôme-Forget, qui était une ministre des Finances remarquable, d'elle-même, invitée par les médias la semaine dernière, ait accepté d'y aller. Parce qu'au fond elle n'est pas comme les anciens chez eux, elle ne joue pas à la belle-mère. Mais, sur ce sujet-là d'intérêt public, d'elle-même, elle a décidé d'y aller et d'appuyer fortement la cause du Québec, parce qu'on sait qu'elle aussi, elle s'oppose à ça. Mais qu'est-ce que vous voulez? Il y a un gouvernement conservateur, avec un ministre des Finances, ancien ministre des Finances de l'Ontario, qui a décidé, au fond, de prendre cette cause du ministère des Finances d'Ottawa et d'essayer d'imposer au Canada une commission des valeurs nationale, uniforme.

[...]

M. Bachand (Outremont) : Nous allons combattre ça. Nous le combattons. Nous allons combattre et nous allons gagner, M. le Président.

[...]

M. Aussant : Merci, M. le Président. Vous le savez, les grandes banques canadiennes font beaucoup d'affaires au Québec et dévoilent d'ailleurs, ces jours-ci, des profits records. Pendant ce temps-là, il y a le président de la Banque Scotia qui dit que le projet d'une commission des valeurs centralisée à Toronto est une excellente idée, peu important les effets très néfastes pour le Québec.

Alors, j'aimerais savoir si le ministre des Finances entend demander à la Banque Scotia de se rétracter avant d'obtenir toute nouvelle affaire du gouvernement du Québec. Il y a toujours bien une limite à nourrir ses bourreaux!

[...]

M. Bachand (Outremont) : Souhaitons aux Québécois que le député de Nicolet-Yamaska ne soit jamais ministre des Finances, M. le Président, parce que, quand on gère les finances publiques de la province, ce qu'on demande, c'est d'avoir un gouvernement responsable, c'est d'avoir un budget responsable comme celui qu'ils combattent, qui mène au déficit zéro, c'est d'avoir un gouvernement qui veut réduire la dette du Québec comme nous le faisons, à laquelle ils s'opposent, M. le Président. Ça demande un gouvernement qui, en même temps qu'il fait ça, finance la santé, finance les infrastructures et finance les universités, M. le Président, et qui défend les juridictions du Québec aussi.

Maintenant, il y a des... Les institutions sont libres, dans ce pays. Même s'ils aiment la clause « nonobstant », il reste une liberté de parole dans ce pays.

[...]

M. Bachand (Outremont) : Les institutions bancaires, en général, ne se sont pas prononcées, parce qu'elles n'aiment pas être en conflit entre les deux. Il y en a une qui l'a fait. Nous verrons, M. le Président.

Assemblée nationale, *Journal des débats*, 1^{er} juin 2010, Vol. 41, n° 124

http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/39-1/journal-debats/20100601/18481.html#_Toc263339526

2 juin 2010 – Projet de loi n° 103 modifiant la Charte de la langue française

M. Curzi : Merci, M. le Président. Alors même que l'ensemble du Québec s'inquiète de l'état du français, après que nous ayons démontré que Montréal s'anglicise, on apprend aujourd'hui qu'on peut, au Québec, acheter le droit d'angliciser ses enfants et tous leurs descendants. La Cour suprême vient encore une fois de gagner. Et la Cour suprême jugera éternellement que les moyens que nous mettons en place sont disproportionnés, même quand l'Assemblée nationale au grand complet est unanime. Ce qui est disproportionné, M. le Président, c'est l'aplaventrisme du premier ministre et de ce gouvernement-là devant le pouvoir fédéral et devant ses lobbys.

Aujourd'hui, le gouvernement propose un projet de loi qui vient sanctifier le règne de l'arbitraire et crée deux classes de citoyens au Québec. La mise en place d'un parcours scolaire authentique, c'est le pire des scénarios qui pouvaient être adoptés. Depuis le 22 octobre, le Parti québécois, le Conseil supérieur, tout le monde dit au gouvernement : Ne faites pas cela.

Pourquoi la ministre trahit-elle l'esprit...

[...]

Mme Courchesne : Merci, M. le Président. D'abord, permettez-moi de réaffirmer en cette Chambre et à toute la population du Québec que la primauté de la langue française est non négociable. Non seulement, M. le Président, elle est non négociable...

[...]

Mme Courchesne : Non seulement, M. le Président, la primauté de la langue française est non négociable, mais elle constitue une valeur fondamentale de notre société. Ce projet de loi que nous avons déposé ce matin, et soyons très clairs, fait d'abord

l'interdiction des écoles passerelles au Québec. Il n'y a plus d'écoles passerelles au Québec et il n'y aura plus d'écoles passerelles au Québec. Première chose.

Nous avons, M. le Président, fait le choix d'appliquer le jugement de la Cour suprême...

[...]

Mme Courchesne : ... et, oui, nous allons définir le parcours authentique de l'élève, M. le Président, sans brimer les droits et suspendre les droits des citoyens...

[...]

M. Curzi : M. le Président, la primauté de la langue française est non négociable, mais elle est achetable, et c'est là le problème. Les écoles passerelles existent et vont continuer d'exister. Il en coûtera maintenant seulement un peu plus cher pour acheter un droit.

Vous venez de créer deux classes de citoyens. Vous allez exactement à l'encontre, à l'encontre de l'esprit de la Charte de langue française. Et non seulement une ministre est responsable de cette trahison, mais trois ministres en porteront l'odieux.

[...]

Mme Courchesne : M. le Président, encore une fois, soyons clairs, le projet de loi ne permet pas d'acheter un droit constitutionnel. Soyons clairs. Acheter un droit constitutionnel, M. le Président, ça veut dire de payer une facture et d'avoir automatiquement un certificat d'admissibilité. Ce n'est pas ce que le projet de loi fait, M. le Président. Voilà.

[...]

Mme Courchesne : M. le Président, chaque cas devra être étudié selon des critères qui sont bien énumérés dans le jugement, M. le Président, et, de cette façon-là...

[...]

Mme Courchesne : On n'achète pas un droit constitutionnel, on définit un parcours authentique selon des critères et un contexte bien énumérés dans la loi, M. le Président...

[...]

M. Curzi : M. le Président, ce gouvernement fait comme d'habitude, il dit une chose et il fait le contraire. Comment trois ministres peuvent-elles aller à l'encontre de trois principes qui sont fondamentaux, M. le Président, dans la démocratie? L'inégalité des droits, qui est constituée, l'application subjective de critères au cas-par-cas et une porte

ouverte à toutes les contestations juridiques, voilà le système qui vient d'être mis en place par le gouvernement maintenant.

[...]

Mme Courchesne : M. le Président, à ce que nous sachions, ce jugement a aussi été contesté. Quelle est la solution du Parti québécois? Astreindre les écoles...

[...]

Mme Courchesne :... astreindre les écoles à la loi 101? Mais que font-ils de la clause dérogatoire, M. le Président? Pourquoi...

Quand est-ce qu'il vont nous répondre à la question : Pourquoi n'avez-vous pas exclu ces écoles en 2002? C'est ça, la vraie question qui doit être répondue dans cette Chambre, M. le Président. Et, à cet égard-là, qui dit vrai? La chef de l'opposition, qui dit qu'on n'a pas besoin de la clause dérogatoire, ou le député de Borduas, qui prône pour la clause dérogatoire? Qu'ils nous disent donc quelle est leur véritable position, M. le Président.

Assemblée nationale, *Journal des débats*, 2 juin 2010, Vol. 41, n° 125

http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/39-1/journal-debats/20100602/18605.html#_Toc263335267

2 juin 2010 – Application de la Charte de la langue française aux écoles privées non subventionnées

Mme Marois :... M. le Président, la solution, elle est simple, c'est d'appliquer la loi 101 avec la clause dérogatoire. Or, le gouvernement...

[...]

Mme Marois : Le gouvernement vient confirmer nos pires craintes sur la façon dont il veut répondre au jugement de la Cour suprême sur la loi n° 104. Oui, il a choisi le parcours authentique, la ministre le confirme. Il passe ainsi... le gouvernement passe outre à l'avis du Conseil supérieur de la langue. Oui, ça va permettre à des parents qui ont les moyens financiers de pouvoir acheter à leurs enfants le droit à l'enseignement en anglais.

Le président du Conseil supérieur de la langue française, M. Ouellon, avait pourtant mis en garde le gouvernement qu'il ne devrait pas être possible de s'acheter un droit constitutionnel en payant pour les études de son enfant au secteur non subventionné, parce qu'on risquerait de créer, comme l'a dit mon collègue, deux classes d'immigrants :

ceux qui ont la capacité de payer et d'accéder à l'école anglaise et ceux qui sont exclus, M. le Président.

Deux recommandations du conseil. Le conseil recommande...

[...]

Mme Marois : Non seulement les immigrants, d'ailleurs, M. le Président, mais tous les citoyens. Nous sommes en très bonne compagnie, de ce côté-ci. Le Conseil supérieur de la langue française recommande de soumettre les écoles privées non subventionnées à la Charte de la langue française.

Le premier ministre est-il conscient qu'en agissant comme il le fait son gouvernement ouvre la porte à la mise en place d'un système qui va favoriser ceux qui auront l'argent pour s'acheter un droit et ceux qui ne l'auront pas? C'est ça, la question actuellement, M. le Président.

[...]

M. Charest : Alors, une première chose, M. le Président. La Cour d'appel du Québec et la Cour suprême du Canada ont toutes les deux invalidé, invalidé et exposé une brèche dans la loi que le Parti québécois avait fait voter à l'Assemblée nationale du Québec. Et ce que nous proposons aujourd'hui, c'est de colmater la brèche qui est dans la loi. La cour dit ceci, qu'il faut définir le parcours authentique, M. le Président, et c'est exactement ce que nous faisons.

Maintenant, M. le Président, on élimine les écoles passerelles, on définit ce que c'est, le parcours authentique également, M. le Président. Dans ce que nous proposons aujourd'hui, nous allons également renforcer la primauté de la langue française. On va modifier la Charte des droits et libertés : dans le préambule, également sur les règles d'interprétation, également sur les...

[...]

M. Charest : J'allais dire qu'on modifie la Charte des droits et libertés également pour renforcer la primauté de la langue française dans le préambule, sur les règles d'interprétation, également sur les mesures d'accueil, également sur le droit de participation des citoyens du Québec au rayonnement également, M. le Président. On va également, sur l'imputabilité à la fois des municipalités, également des collèges et des universités, agir. Et, sur l'administration publique et sur l'affichage, M. le Président, de la langue française, nous allons également renforcer les mesures, M. le Président, de surveillance et les amendes. Alors, voilà ce que nous proposons justement dans le respect de nos valeurs vis-à-vis la langue française au Québec, M. le Président.

Maintenant, ça aurait été agréable aujourd'hui, même souhaitable que la chef de l'opposition officielle puisse être constante au moins dans ses positions. Elle disait que ce n'était pas nécessaire...

[...]

M. Charest :... la clause dérogatoire, alors qu'elle dit exactement le contraire aujourd'hui, M. le Président.

[...]

Mme Marois : M. le Président, un enfant qui aujourd'hui n'a pas accès à l'école anglaise au Québec en vertu de la charte pourra s'acheter ce droit après quelques années dans une école subventionnée, dans la mesure où son parcours scolaire est jugé authentique. Elle nous l'a dit, la ministre, tout à l'heure. Au lieu de mettre fin aux écoles passerelles, en fait, on les renforce par des critères probablement et sûrement subjectifs et arbitraires.

Comment le premier ministre a-t-il pu décider de recourir à une telle proposition qui crée une véritable...

[...]

M. Charest : M. le Président, je veux être très clair. À la fois la Cour d'appel du Québec puis la Cour suprême rendent des jugements où ils invalident la loi du PQ, ils identifient la brèche. On colmate la brèche puis on dit en même temps : Voici l'encadrement du parcours authentique.

[...]

M. Charest : La chef de l'opposition officielle nous demande aujourd'hui de faire un geste qu'elle même a refusé de poser en 2002. « Je ne peux pas envisager l'hypothèse où le Parti québécois invoquerait une clause dérogatoire et mettrait de côté les droits fondamentaux de notre charte pour quelque solution que ce soit en matière linguistique. Il faut chercher une autre solution. » Ça révolte le député de Richelieu, ce que je viens de dire? Je viens de citer au mot l'ancien premier ministre Lucien Bouchard, M. le Président. Voilà ce que lui pense de votre position, M. le Président.

[...]

Mme Marois : Je cite un premier ministre : « Mais finalement, lorsqu'il a fallu arbitrer [...] j'ai arbitré du côté des droits collectifs en acceptant d'appliquer la clause dérogatoire. [...] je suis le seul chef de gouvernement en Amérique du Nord qui avait la justification morale d'agir de la sorte [...] je suis [...] à la tête d'une communauté très minoritaire dans l'ensemble du continent. Qui peut le mieux et qui doit le plus

défendre, protéger, promouvoir la culture française, si ce n'est le premier ministre du Québec? » Robert Bourassa, décembre 1988.

Qu'allez-vous faire maintenant, M. le premier ministre?

[...]

M. Charest : M. le Président, je veux remercier la chef de l'opposition officielle de l'introduction, parce que...

[...]

M. Charest : M. le Président, merci à la chef de l'opposition officielle d'introduire l'histoire, parce que la suite de l'histoire, c'est quoi? C'est Claude Ryan, à l'Assemblée nationale du Québec, qui présente la loi n° 178 sur l'affichage, qui n'utilise pas la clause dérogatoire, la loi que vous avez combattue directement, M. le Président, et qui vient établir un équilibre dans l'affichage, M. le Président. Voilà la solution qui a été durable dans le temps au lieu d'utiliser la clause dérogatoire. C'est ça, la fin de l'histoire, pour tous les citoyens du Québec. Et, M. le Président, dans cette pure tradition des Québécois...

[...]

M. Charest :... qui respectent les droits et la langue française, nous...

[...]

Mme Marois :... le même devoir qu'avait Robert Bourassa, de protéger la langue française au Québec, M. le Président. Ce que lui dit le Conseil supérieur de... pardon, de la langue française, c'est ceci : « Le Québec ne peut accepter de voir remises en question ses orientations fondamentales et risquer de briser la cohésion sociale autour d'une langue commune, le français. »

« En effet, tout laisser-faire risque d'ébranler ce fragile équilibre linguistique forgé au fil des ans... »

M. le premier ministre, qu'avez-vous à répondre au Conseil supérieur de la langue française?

[...]

M. Charest : Bien, M. le Président, la seule question qu'on se pose aujourd'hui, c'est : Où était la chef de l'opposition officielle en 2002, lorsqu'elle avait l'occasion de faire exactement ce qu'elle nous demande de faire aujourd'hui?

Et je reviens à Robert Bourassa, M. le Président, et à l'histoire qu'elle a elle-même introduite. Est-ce qu'elle ne reconnaît pas aujourd'hui que la bonne solution pour le Québec, dans la trame de cette histoire, c'est justement la solution que le gouvernement libéral a mise en place pour l'affichage, qui n'invoque pas la clause dérogatoire, qui fait en sorte qu'on n'est pas obligés de brimer, de suspendre des droits, mais de trouver des solutions qui vont durer dans le temps, M. le Président, dans l'esprit de ce que Lucien Bouchard, ancien premier ministre du Québec, disait? Il croyait puis il disait : Je ne peux pas envisager que ce soit possible d'envisager la clause dérogatoire.

Pourquoi, aujourd'hui, vous nous demandez de faire une chose que vous avez toujours...

Assemblée nationale, *Journal des débats*, 2 juin 2010, Vol. 41, n° 125

http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/39-1/journal-debats/20100602/18605.html#_Toc263335274

2 juin 2010 – Recours à la clause dérogatoire pour appliquer la Charte de la langue française aux écoles privées non subventionnées

Mme Marois : M. le Président, le premier ministre revient toujours à cette loi n° 104 que nous avons adoptée à l'unanimité en espérant, oui, éviter d'avoir à utiliser la clause dérogatoire. Ce n'est pas un souhait que nous avons. Cependant, nous avons été déboutés, vous et nous, devant la Cour suprême, qui a décidé de permettre à des gens qui n'avaient pas accès à l'école anglaise d'y avoir accès, M. le Président. C'est ça, la difficulté devant laquelle nous nous trouvons.

Or, le premier ministre dit toujours qu'on ne doit pas recourir à la clause dérogatoire. Son propre gouvernement y recourt régulièrement. La ministre responsable du Conseil du trésor, lorsqu'elle a proposé une loi modifiant divers régimes de retraite, y a fait référence, M. le Président. Mais oui! Donc, ce n'est pas un drame, ce n'est pas un crime contre l'humanité.

[...]

Mme Marois : M. le Président, le premier ministre est le représentant du seul peuple francophone d'Amérique, M. le Président. Nous lui demandons d'assumer pleinement ses responsabilités, de protéger notre langue, de la défendre, et non pas d'être complice de la Cour suprême du Canada, M. le Président.

[...]

M. Charest : C'est pour moi, M. le Président, un privilège et une fierté d'être le premier ministre de tous les Québécois, sans exception. C'est pour moi une très grande fierté d'aller partout sur la planète et dire qu'au Québec ce que nous avons réussi, c'est unique dans le monde : de préserver notre langue et notre culture sur 400 ans, de la faire rayonner partout sur la planète, et de la faire rayonner conformément à nos valeurs à nous, les Québécois.

Et, dans les valeurs que nous avons, il y a la primauté de la langue française. C'est pour nous notre source d'identité, M. le Président. Et, pour faire rayonner notre langue à nous, on n'a pas besoin de suspendre les droits des autres, M. le Président. On la parle fièrement, notre langue. Nous la défendons fièrement, notre langue, parce que nous y croyons. Puis on n'a pas besoin de faire ça en suspendant les droits des autres. Au contraire, nous le faisons parce que nous y croyons, M. le Président.

[...]

Mme Marois : M. le Président, le premier ministre peut parler fort, se faire applaudir, il dit une chose et fait le contraire, exactement. Cette loi... cette loi va permettre l'existence -- oui, l'existence -- d'écoles passerelles. On va définir des critères pour permettre d'avoir accès à l'école anglaise, alors qu'on n'y aurait pas accès si la loi 101 s'appliquait. J'invite le premier ministre à accepter la recommandation du Conseil supérieur de la langue française et à vraiment protéger notre langue, pas seulement en parlant fort.

[...]

M. Charest : Voyons, voyons les faits, M. le Président. En 1996, la chef de l'opposition officielle faisait partie d'un gouvernement qui disait qu'il ne pouvait pas envisager l'hypothèse d'invoquer la clause dérogatoire en matière linguistique, qu'il fallait chercher une autre solution. En 2002, elle a eu l'occasion d'invoquer la clause dérogatoire ici puis elle a refusé de le faire, puis elle avait les mêmes conseillers juridiques, M. le Président. Et plus récemment, au mois de mars, hein, le 11 mars, autour du 11 mars, elle disait : Le gouvernement n'est pas forcé d'invoquer la clause dérogatoire pour éliminer le subterfuge des écoles passerelles, hein?

Alors, quand, quand, M. le Président, on arrive sur la question de la constance, je pense que la chef de l'opposition officielle aurait intérêt à faire un petit examen de conscience sur la question, justement, des droits linguistiques et de l'équilibre. Il faut défendre...

[...]

Mme Marois : Vous venez légaliser, légaliser le droit d'accès à l'école anglaise même en ne répondant pas aux critères de la loi 101. C'est exactement ce que vous êtes en train

de faire. Alors, vous ne pouvez pas vous lever, tenir un discours enflammé pour dire que vous défendez la langue française, alors que vous faites exactement le contraire par la loi qui est présentée aujourd'hui, M. le Président.

[...]

M. Charest : M. le Président, si j'en parle avec passion, c'est parce que j'y crois profondément, parce que j'ai l'occasion, comme premier ministre du Québec, de me présenter partout avec fierté pour dire que chez nous, au Québec, ce que nous avons réalisé, c'est unique dans l'histoire, la grande histoire de l'humanité. Et je le dis sans prétention, sans prétention, M. le Président, mais on a été capables de le faire en respectant les droits. D'ailleurs, la loi 86, j'ai dit 178 tantôt, c'est la loi 86, sur l'affichage, qui n'utilise pas la clause dérogatoire, c'est un très bon exemple d'une solution d'un gouvernement libéral qui a promu...

[...]

M. Charest : Le peuple québécois a fait la démonstration que nous étions capables de défendre notre langue et de trouver des solutions durables et des solutions équilibrées, M. le Président. C'est exactement ce que nous faisons.

Assemblée nationale, *Journal des débats*, 2 juin 2010, Vol. 41, n° 125

http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/39-1/journal-debats/20100602/18605.html#_Toc263335283

3 juin 2010 – Application de la Charte de la langue française aux écoles privées non subventionnées

Mme Marois : Merci, M. le Président. Hier, le premier ministre a poussé le cynisme à des sommets inégalés. Deux semaines après avoir demandé à ses propres députés et ministres de voter en faveur d'une motion qui exigeait le rejet de toute solution qui permettrait à quelqu'un de s'acheter un droit à l'école anglaise, il a fait voter, hier, en faveur d'un projet de loi qui permet exactement cela.

En plus, alors que la loi n° 104 interdisait de contourner la loi 101 par le biais d'écoles privées, le premier ministre, qui légalise une brèche qui effectue un recul en matière d'éducation, ose prétendre sans rire qu'il défend la loi 101. En faisant clairement le choix de passer totalement outre l'avis du Conseil supérieur de la langue française, le gouvernement a donc décidé de permettre à des parents qui ont les moyens financiers de pouvoir acheter à leurs enfants le droit à l'enseignement en anglais dans le réseau public du Québec par le biais d'un passage de trois ans dans une école privée non subventionnée. Mais il a aussi décidé autre chose. Le premier ministre a décidé

d'envoyer le message que la fréquentation de l'école française, elle n'est plus obligatoire, qu'il y a moyen de faire autrement, de contourner la loi 101, et ça, c'est un message qui est très lourd de conséquences.

Le premier ministre avait le choix. Pourquoi a-t-il préféré protéger sa majorité à l'Assemblée nationale plutôt que de protéger la loi 101 et la langue française, M. le Président?

[...]

M. Charest : D'abord, M. le Président, ce que le gouvernement a fait hier, c'est répondre aux jugements de la Cour d'appel du Québec et de la Cour suprême du Canada, qui ont relevé une brèche dans la loi que le Parti québécois a fait voter à l'Assemblée nationale, la loi n° 104. On a colmaté la brèche. On interdit les écoles passerelles, M. le Président. On a fait en sorte que le parcours authentique dont parlent les tribunaux soit défini. D'ailleurs, il est défini avec différents règlements qui viennent encadrer de manière assez précise le parcours authentique, M. le Président.

À cela s'ajoutent évidemment les mesures que nous avons mises de l'avant pour le renforcement de la langue française, incluant, dans la Charte des droits et libertés, la reconnaissance de la primauté de la langue française dans le préambule, dans les règles d'interprétation, dans les mesures d'accueil, dans le droit de participer, à un citoyen, au rayonnement, justement, du Québec.

Dans les mesures proposées hier, M. le Président, on demande davantage d'imputabilité aux collèges, aux universités, aux municipalités, à l'administration publique. On renforce les mesures pour l'affichage, on augmente les amendes, M. le Président. Ça fait partie de l'ensemble des mesures que nous avons prévues pour justement faire en sorte qu'on respecte ce concept de parcours authentique. Et nous le faisons, M. le Président, dans cette volonté qui nous unit, de protéger notre langue et notre culture, M. le Président. Alors, voilà la solution que nous proposons pour tous les Québécois.

[...]

Mme Marois : Hier, le premier ministre prétendait qu'il n'y aurait pas de parcours. Alors là, je comprends maintenant qu'il y en a un. Il a beau essayer de nous montrer qu'il dilue... En fait, ce qu'il nous fait comme preuve ce matin, c'est qu'il dilue, par toutes sortes d'autres aspects de la loi, le fait... et camoufle, en fait, le fait qu'il va permettre l'accès... qu'il va permettre...

[...]

Mme Marois : Alors, M. le Président, le premier ministre essaie de faire oublier le fait que la loi qui est devant nous aujourd'hui va permettre l'accès à l'école anglaise à des

gens qui autrement n'y auraient pas accès. Il se plie au jugement de la Cour suprême plutôt qu'à l'avis du Conseil supérieur de la langue française, M. le...

[...]

M. Charest : Je trouve ça intéressant qu'elle reproche au gouvernement de se conformer aux jugements de la Cour d'appel du Québec puis de la Cour suprême du Canada, c'est intéressant, M. le Président. Coupable de s'être conformé aux jugements des tribunaux! Ça en dit long sur l'attitude de la chef de l'opposition officielle vis-à-vis nos institutions, M. le Président.

Mais ce qu'il y a d'encore plus intéressant aujourd'hui, plus intéressant : ça fait deux questions qui me sont posées, mais ni dans une ni dans l'autre a-t-elle évoqué ce qu'elle demande comme solution au gouvernement parce qu'elle est probablement embarrassée de le faire. Ce qu'elle veut, c'est qu'on invoque la clause « nonobstant », M. le Président. C'est ça que la chef de l'opposition officielle demande. C'est ça. Bon!

[...]

M. Charest : M. le Président, je veux que tous les Québécois prennent acte, là, tous ceux qui nous observent aujourd'hui de l'extérieur du Québec, que, quand est arrivé le moment de suspendre des droits fondamentaux, le PQ s'est levé puis a applaudi, M. le Président.

[...]

Mme Marois : Alors, M. le Président, je ne suis pas seule et mon parti n'est pas seul à défendre cette position. Bernard Descôteaux, dans *Le Devoir*, ce matin, en faisant référence à l'utilisation de la clause dérogatoire, dit ceci : « ... il aurait fallu que ce gouvernement soit prêt à affirmer sa volonté sans compromis de protéger la langue française. Il aurait fallu qu'il soit disposé à avoir recours à la clause dérogatoire de la Charte [...] pour éviter de nouvelles contestations judiciaires. C'était trop lui demander », M. le Président.

Est-ce que c'est trop lui demander, M. le Président, de défendre la langue française au Québec?

[...]

M. Charest : En tout cas, c'était trop demander à la chef de l'opposition officielle de le faire, parce qu'en 2002 elle ne l'a pas fait, M. le Président. C'était trop pour elle, M. le Président. Le vrai test, le vrai test, il est là. Quand elle avait l'occasion de le faire, est-ce qu'elle l'a fait? La réponse, c'est non, M. le Président.

Quand est arrivé le temps d'appuyer une solution sur l'affichage au Québec, comme la loi 86, qui n'invoquait pas la clause « nonobstant », qui a duré dans le temps, elle s'est levée à l'Assemblée nationale, comme elle l'a fait aujourd'hui, pour voter contre la loi 86, M. le Président.

Quand il s'agit de suspendre les droits des Québécois, elle se lève, elle applaudit. Pourquoi, M. le Président?

[...]

M. Charest : Parce qu'elle suit la consigne de Jacques Parizeau. Aujourd'hui, ils le disent bien : Le PQ tentera de soulever la résistance parce qu'il s'alimente de crises...

[...]

Mme Marois : J'imagine qu'il en pense autant du point de vue du Conseil supérieur de langue française, M. le Président. Actuellement, nous avons devant nous le seul premier ministre responsable de défendre la langue du peuple francophone du Québec, qui est en train de vouloir culpabiliser les Québécois dans la défense de leur langue, M. le Président.

Est-ce qu'il a honte de défendre notre langue, M. le Président? Nous, ici, nous n'avons pas honte de le faire.

[...]

M. Charest : La chef de l'opposition officielle dit que je suis le seul, M. le Président? Je vais vous donner la réponse sur-le-champ : « Je ne peux [...] envisager l'hypothèse où le Parti québécois invoquerait une clause dérogatoire et mettrait de côté les droits fondamentaux de notre charte pour quelque solution que ce soit en matière linguistique, il faut chercher une autre solution », a dit le premier ministre Lucien Bouchard en 1996, M. le Président. Voilà la position d'un premier ministre du Québec.

Pourquoi la chef de l'opposition officielle... Parce que la vraie question, là, je veux le savoir, tous les Québécois veulent savoir aujourd'hui : Pourquoi, en 2002, lorsqu'elle a eu l'occasion d'invoquer la clause dérogatoire, pourquoi elle ne l'a pas fait? Pourquoi refuse-t-elle de répondre à la question...

[...]

... si ce n'est qu'elle connaît très bien la réponse, M. le Président? Elle n'a pas eu, non...

Assemblée nationale, *Journal des débats*, 3 juin 2010, Vol. 41, n° 126

http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/39-1/journal-debats/20100603/19005.html#_Toc263415253

3 juin 2010 – Recours à la clause dérogatoire pour appliquer la Charte de la langue française aux écoles privées non subventionnées

Mme Marois : Je dois comprendre, M. le Président, que le premier ministre, lui, n'a pas le courage qu'il nous demande d'avoir et que nous avons de référer à la clause dérogatoire, M. le Président. Et je trouve inadmissible qu'il fasse des commentaires sur le fait qu'unaniment nous avons adopté la loi n° 104 parce que nous croyions que cette loi n'exigerait pas que nous ayons à recourir à cette clause dérogatoire. Or, le jugement de la cour nous dit : Votre loi...

[...]

Mme Marois : ... vous êtes déboutés devant la Cour suprême. C'est ça qu'on nous a dit. M. le Président, je...

[...]

Mme Marois : Merci, M. le Président. Alors, je lui demande d'avoir ce courage et d'utiliser la clause « nonobstant ».

Je cite à nouveau Bernard Descôteaux, du *Devoir*, qui dit ceci ce matin : « Le recours à la clause dérogatoire aurait pourtant été fondé ici. Dans ce cas des écoles passerelles, ce ne sont pas [des] droits dont il s'agit, mais d'un détournement des principes de la loi 101 par des parents qui payaient pour s'approprier un droit que la loi ne leur accorde pas. Ce ne sont pas les droits d'individus qui sont à protéger, mais les droits de la majorité francophone qu'il faut assurer dans les circonstances. »

Et ça, c'est la responsabilité du premier ministre du Québec, qui est le premier ministre du peuple francophone d'Amérique que sont les Québécois.

[...]

M. Charest : C'est intéressant, le raisonnement de la chef de l'opposition officielle. Elle dit qu'on n'a pas invoqué la clause dérogatoire justement dans la loi n° 104. Oui, on l'a appuyée, la loi n° 104, justement parce qu'il n'y avait pas de clause dérogatoire, M. le Président, alors que, dans le programme du PQ en 2000, c'était là, alors qu'en 2002 vous ne l'avez pas évoquée, la clause dérogatoire puis les tribunaux ont justement relevé une brèche dans la loi, alors qu'aujourd'hui vous nous demandez de faire une chose que vous ne nous aviez pas proposée en 2002.

Moi, j'ai le courage de mes convictions. Je peux dire que la solution que je propose aujourd'hui est parfaitement conforme...

[...]

M. Charest : La solution que je propose aujourd'hui est parfaitement conforme aux valeurs des Québécois et aux solutions que nous avons appuyées depuis le début, contrairement à la chef de l'opposition officielle, qui, déjà sur la loi 86 sur l'affichage, s'est levée debout à l'Assemblée nationale pour voter contre, M. le Président.

Alors, si la chef de l'opposition officielle a le courage de ses convictions, pourquoi, pourquoi elle n'a pas, justement, en 2002, soulevé la clause « nonobstant »? Pourquoi elle ne l'a pas proposée? Ce n'est pas parce que, justement, ses convictions sont à géométrie variable, M. le Président?

[...]

Mme Marois : M. le Président, je suis incapable de suivre la logique du premier ministre, M. le Président. On adopte une loi sans utiliser la clause « nonobstant » parce qu'on croit qu'on est capable, par cette loi, de corriger le problème de l'accès à l'école anglaise à des gens qui n'y ont pas droit. Nous sommes déboutés, il est débouté, nous le sommes, devant la Cour suprême du Canada, et le premier ministre dit maintenant : Je plie les genoux, je me couche à terre, et puis j'accepte la décision que vous avez rendue sur notre loi. Soyez responsable, M. le premier ministre...

[...]

M. Charest : Est-ce qu'elle dirait la même chose à l'ancien premier ministre Lucien Bouchard, M. le Président?

[...]

M. Charest : Oui? Ah oui? Bon, bien, on en prend bonne note, M. le Président. Je veux que tous les Québécois en prennent bonne note, qu'ils diraient ça exactement à Lucien Bouchard aujourd'hui. Je suis sûr que ça va intéresser tout le monde, M. le Président. C'est courageux, ce que propose, justement, le Parti québécois. Le courage, selon le PQ, c'est de suspendre les droits des citoyens, M. le Président. Ça en prend, du courage, pour faire ça.

Le vrai courage, c'est de trouver des solutions qui vont durer dans le temps, comme notre langue et culture a duré 400 ans, M. le Président. C'est ça, le vrai courage, c'est ça, gouverner de manière responsable, c'est ça...

[...]

M. Charest :... le courage d'être premier ministre du Québec, M. le Président.

[...]

Mme Marois : On remarquera que ce sont les seuls applaudissements que le premier ministre aura reçus, de la part de ses gens, et personne ailleurs, personne actuellement n'est d'accord avec le projet de loi n° 104... 103 qui est devant nous, M. le Président. Le...

[...]

Mme Marois : Oui, il y a Brent Tyler qui est d'accord avec le premier ministre du Québec, M. le Président.

Le premier ministre nous dit : J'étais d'accord, nous avons voté avec vous sur la loi n° 104. S'il était d'accord, comment se fait-il qu'aujourd'hui il a changé d'avis, puisque dans les faits il va contrairement, à l'encontre de cette loi n° 104...

[...]

M. Charest : M. le Président, il n'y avait pas de clause « nonobstant » sur la loi n° 104, là. Alors, je n'ai pas changé d'idée, là.

Et, M. le Président, juste pour faire la courte histoire, la chef de l'opposition officielle aurait voulu qu'on impose la clause « nonobstant » sur l'affichage, sur la loi n° 86. Elle s'est levée à l'Assemblée nationale du Québec, elle et le député d'Abitibi-Ouest, qui étaient dans le caucus du PQ à l'époque, pour voter contre la loi n° 86 parce qu'elle voulait qu'on invoque la clause « nonobstant », M. le Président. C'est ça, là... Le seul problème qu'elle a, la chef de l'opposition officielle, voyez-vous, M. le Président, est le suivant : c'est que le vrai test en politique, c'est quand arrive le temps de prendre des décisions, et vous avez le pouvoir de le faire... Est-ce qu'elle a appliqué les solutions qu'elle nous demande d'appliquer aujourd'hui? Non, M. le Président, elle est restée assise, sa spécialité, M. le Président.

Assemblée nationale, *Journal des débats*, 3 juin 2010, Vol. 41, n° 126

http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/39-1/journal-debats/20100603/19005.html#_Toc263415262

3 juin 2010 – Projet de loi n° 103 modifiant la Charte de la langue française

M. Curzi : Merci, M. le Président. La ministre de l'Éducation proclame sur toutes les tribunes l'abolition des écoles passerelles. Mais à l'évidence, pour acheter le droit d'angliciser leurs enfants et leur descendance, les francophones et les allophones

devront payer aux écoles privées non subventionnées des montants importants pendant trois ans. Ces écoles privées serviront donc de passerelles incontournables pour acheter un droit. Les écoles privées non subventionnées sont des écoles passerelles.

De plus, M. le Président, ce projet de loi fait naître trois classes de citoyens : des riches, des pauvres et des pauvres avec mononcles riches. En plus, les pauvres enfants des écoles passerelles devront se soumettre à une grille d'évaluation.

Par quelles contorsions intellectuelles en arrive-t-on à créer un tel fouillis?

[...]

Mme Courchesne : M. le Président, nous allons le réitérer : Le projet de loi qui est devant nous interdit les écoles passerelles, de façon claire et nette.

[...]

Mme Courchesne : Si je suis le raisonnement du député de Borduas, M. le Président, une école anglophone est une école passerelle. Je n'ai jamais entendu quelque chose d'aussi gros... privée anglophone, une école privée anglophone...

[...]

Mme Courchesne : Je répète, M. le Président, selon le député de Borduas, une école privée anglophone est une école... non subventionnée, est une école passerelle, M. le Président. Je trouve ça assez simpliste comme raisonnement et très gros d'affirmer une telle chose comme ça pour des écoles qui existent depuis le début du siècle, M. le Président. Parce que la majorité de ces écoles-là existent depuis très longtemps, d'une part.

D'autre part, M. le Président, qu'est-ce qu'une école passerelle? C'est une école où, après un court laps de temps, un enfant...

[...]

Mme Courchesne :... oui, un court laps de temps, un enfant obtient un certificat d'admissibilité automatiquement, M. le Président, automatiquement. Que la seule présence pendant un certain temps donne la possibilité d'avoir ce certificat d'admissibilité.

[...]

Mme Courchesne : M. le Président, ce n'est pas le cas. Aujourd'hui, nous allons définir ce parcours de l'élève, et ce...

[...]

M. Curzi : Merci, M. le Président. Oui, c'est vrai que, même en payant, il n'est même pas sûr d'obtenir ce droit-là. C'est incroyable! Le projet de loi fédère...

[...]

M. Curzi : M. le Président, ce projet de loi fédère absolument tout le monde contre lui. Encore une fois, ce gouvernement-là va à l'encontre de la volonté populaire, comme il était allé à l'encontre de la volonté populaire lorsqu'il a voté contre la loi 101. Il va à l'encontre aussi de l'avis du Conseil supérieur de l'éducation qui recommandait l'application de la loi 101.

Quelles sont les influences qui vous empêchent...

[...]

Mme Courchesne : Bien, M. le Président, je veux remercier le député de Borduas d'enfin admettre que dorénavant, au Québec, nous n'achèterons plus de droits constitutionnels dans nos écoles. Merci, M. le Président, merci au député de Borduas. Merci. Enfin!

[...]

Mme Courchesne : Alors, M. le Président, on voit encore qu'entre le député de Borduas et la chef de l'opposition il y a encore des différends d'opinions. M. le Président, il est évident...

[...]

Mme Courchesne :... il est évident, M. le Président, que dorénavant un parcours authentique devra être défini selon des critères précis...

[...]

M. Curzi : Le mononcle riche va permettre d'acheter un droit et de contourner la loi, M. le Président, c'est clair. La Charte de la langue française a pour but de structurer l'usage et l'épanouissement de la langue, et cette charte nous en donne les moyens. Appliquer la loi 101, c'est affirmer notre identité nationale, c'est affirmer notre différence, c'est affirmer notre contribution à la diversité du monde. Pourquoi... Qu'est-ce qui vous fait peur dans tout cela? Pourquoi refusez-vous cela?

[...]

Mme Courchesne : M. le Président, la primauté de la langue française dans notre réseau de l'éducation demeure une valeur fondamentale, et ça demeure une réalité aujourd'hui, M. le Président. Qu'est-ce que nous faisons par ce projet de loi? Nous resserrons

justement toutes les mesures pour faire en sorte que, tout en protégeant les droits, nous avons limité la capacité d'obtenir un certificat d'admissibilité, M. le Président. C'est ça que fait le parcours authentique et cette définition, c'est ça que propose le projet de loi ce matin, M. le Président. Et ça, tous les commentateurs le reconnaissent.

[...]

Mme Courchesne : En fait, même Vincent Marissal, ce matin, disait : « Vous pouvez tuer une mouche avec une masse, mais vous allez faire des trous dans le mur. » C'est exactement ce que vous...

Assemblée nationale, *Journal des débats*, 3 juin 2010, Vol. 41, n° 126

http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/39-1/journal-debats/20100603/19005.html#_Toc263415269

4 juin 2010 – Projet de loi n° 103 modifiant la Charte de la langue française

M. Curzi : Merci, M. le Président. « Ce n'est pas la protection de la langue française qui a principalement inspiré la réponse du gouvernement au jugement de la Cour suprême portant sur la loi n° 104. Des considérations politiques ont davantage guidé sa position. Les libéraux ont veillé à ne pas provoquer de mécontentement dans la communauté et la députation anglophones de crainte d'affaiblir [...] leur gouvernement. » Ce n'est pas moi qui le dis, M. le Président, c'est Brigitte Breton, ce matin, dans *Le Soleil*. Sur cette base et en rejetant l'avis du Conseil supérieur de la langue française, les libéraux ont capitulé sans la moindre hésitation devant le jugement de la Cour suprême. Le gouvernement nous propose donc un projet de loi qui vient sanctifier le règne de l'arbitraire et crée deux classes de citoyens au Québec : ceux qui observent la loi et ceux qui paient pour la contourner et pour s'acheter un droit à l'anglicisation de leurs enfants et de leur descendance.

La ministre responsable de la Charte de la langue française peut-elle nous expliquer pourquoi elle a accepté que soit mis en place un système qui rend...

[...]

Mme Courchesne : Merci, M. le Président. Alors, encore une fois, vous me permettez, M. le Président, de remercier le député de Borduas pour nous avoir très clairement exprimé hier que dorénavant, au Québec, on ne pourrait plus acheter un droit constitutionnel dans nos écoles, M. le Président. Il l'a admis hier. Merci encore une fois. Et je lui dis d'ailleurs amicalement que je profiterai de toutes les occasions et de toutes les tribunes pour le remercier sincèrement de cet aveu.

[...]

Mme Courchesne : M. le Président, le député de Borduas doit aussi admettre que nous définissons ce qu'est le parcours authentique de l'élève et que cette définition du parcours authentique de l'élève, dans ce cadre d'analyse, répond en tous points aux critères demandés pour faire une étude en bonne et due forme, rigoureuse, sérieuse, raisonnable...

[...]

Mme Courchesne :... mais qui restreint les mesures pour être en... capable d'avoir ce certificat d'admissibilité. Maintenant, qu'il...

[...]

M. Curzi : Selon la CSN, le gouvernement manque de courage. La Fédération autonome de l'enseignement, la Centrale des syndicats du Québec, les différents mouvements de défense de la langue française, les éditorialistes, tous dénoncent cette loi.

Quels sont donc, et je pose la question à la ministre supposément responsable de la charte, quels sont donc les groupes les plus influents que ceux que j'ai nommés qui ont convaincu...

[...]

M. Curzi : Quels sont donc les groupes occultes et plus influents que ceux que j'ai nommés qui ont convaincu la ministre responsable de la Charte de la langue française de porter un nouveau coup à la charte et à la langue elle-même?

[...]

Mme St-Pierre : M. le Président, les interventions du député de Borduas m'étonnent beaucoup depuis quelques jours, parce que la solution qu'il propose, c'est-à-dire établir... étaler la loi 101 aux écoles privées non subventionnées avec la clause dérogatoire, il n'en parle plus. Pourquoi il n'en parle plus? Parce que, cette hypothèse, ils l'avaient analysée en 2002, M. le Président, et ils ne l'ont pas fait. Ils l'avaient mis dans le programme du parti, de leur parti, M. le Président, et ils ne l'ont pas fait.

Et aussi je veux... On peut peut-être dire que certaines personnes ont applaudi quand M. Lucien Bouchard a dit, en 1996 : Si on applique la cause dérogatoire, nos adversaires pourront dire : Voici des gens qui imposent une mesure législative...

[...]

Mme St-Pierre : ... voici des gens... voici des gens qui imposent une mesure législative...

Le Président : C'est terminé, Mme la ministre.

[...]

M. Curzi : Dans le prochain numéro de *L'Actualité*, en réponse à une question sur la loi n° 104, M. Benoit Pelletier, votre ex-collègue, répond, et je cite : « Ce jugement invalide de nouveau la loi 101 et il est lourd de conséquences, car il ouvre la voie aux francophones qui veulent fréquenter l'école anglaise. [...] la cour devrait davantage tenir compte de la réalité linguistique et sociodémographique du Québec. Elle devrait confirmer la loi 101 plutôt que l'infirmier. »

Pourquoi la ministre entérine-t-elle les errements de la Cour suprême, dénoncés par son ancien collègue?

[...]

Mme St-Pierre : Alors, M. le Président, qu'il réponde à la population québécoise : Pourquoi ils ne l'ont pas fait, eux, en 2002? Qu'il réponde à cette question, il ne l'a pas encore fait. On n'arrête pas de la poser, la question...

[...]

Mme St-Pierre : Qu'il demande à Bernard Landry, qu'il demande à la chef de l'opposition officielle, qu'il demande à la députée de Taschereau, qu'il demande à la députée de Rosemont, qu'il demande à tous ceux qui étaient là à l'époque s'ils ne l'ont pas analysée, cette situation-là. Qu'il leur demande et qu'il vienne...

[...]

Mme St-Pierre : M. le Président, il y a également dans ce projet de loi d'autres mesures dont il ne parle pas, dont il ne parle jamais : les amendes, par exemple, qui pourront aller jusqu'à 40 000 \$, M. le Président; des mesures pour les universités et les collèges; des mesures pour les municipalités, pour renforcer et valoriser le français. Aussi, également, nous ouvrons la Charte des droits et libertés de la personne, M. le Président.

Assemblée nationale, *Journal des débats*, 4 juin 2010, Vol. 41, n° 127

http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/39-1/journal-debats/20100604/19137.html#_Toc263683574

8 juin 2010 – Projet de loi n° 103 modifiant la Charte de la langue française

Mme Marois : Merci, M. le Président. Depuis le dépôt du projet de loi n° 103 la semaine dernière, la réprobation est générale. Hier, plusieurs partis politiques, des syndicats, plusieurs groupes de défense de la langue française ont uni leurs forces pour dénoncer le choix fait par le gouvernement de légaliser l'existence des écoles passerelles et de contourner ainsi la loi 101.

Avec le projet de loi n° 103, le gouvernement envoie un message clair : l'école anglaise, elle est ouverte à tous pour autant qu'on en ait les moyens. Le gouvernement remet en cause des décennies de défense et de progression de la langue française au Québec. Il permet à des parents qui ont les moyens financiers de pouvoir acheter à leurs enfants un droit à l'enseignement anglais dans le réseau public du Québec. En effet, il suffira d'un passage de trois ans dans une école non... privée non subventionnée pour y avoir accès. En fait, M. le Président, on se croirait revenus au temps des débats difficiles tenus lors de l'adoption des lois 63 et 22. D'ailleurs, chacune de ces lois a été un véritable échec.

Le premier ministre peut-il nous expliquer pourquoi il a choisi de créer un système totalement discriminatoire qui fera que désormais il y aura deux types de citoyens au Québec : ceux qui auront l'argent pour s'acheter un droit d'accès à l'école anglaise et ceux qui ne l'auront pas?

[...]

M. Charest : Premièrement, pour vous situer, M. le Président, le gouvernement du Québec est dans une situation où nous répondons à un jugement, d'abord, de la Cour d'appel du Québec, qui est confirmé par la Cour suprême du Canada, qui nous demande justement de préciser le parcours authentique. Nous le faisons en éliminant les écoles passerelles. C'est ce que nous faisons, M. le Président. Nous avons défini ce que c'est, le parcours authentique, M. le Président.

Nous avons également choisi de renforcer la primauté de la langue française en amendant la Charte des droits et libertés, en incluant une référence dans le préambule, dans les règles d'interprétation, dans les mesures d'accueil également, tout ça à l'intérieur de la charte, et finalement sur le droit à un citoyen du Québec de participer au rayonnement justement de la langue et de la culture françaises.

Nous avons également renforcé les mesures d'imputabilité pour les villes, les municipalités du Québec, pour les collèges et des universités, pour l'administration publique. Et, au niveau de l'affichage, nous avons renforcé également... Nous proposons de renforcer les mesures de surveillance, mais également les amendes, M. le Président.

Je suis très étonné aujourd'hui que la chef de l'opposition officielle affirme ce qu'elle a affirmé sur ce qu'elle prétend être l'achat des droits, alors que son député... le comté... le député de Borduas a dit exactement le contraire la semaine dernière à l'Assemblée nationale du Québec. Le député de Borduas, à l'Assemblée nationale, a concédé, M. le Président, que ce n'était pas une question d'argent. Alors, elle est directement contredite par le député de Borduas sur cette question-là. Cela m'étonne aujourd'hui qu'elle n'en ait pas tenu compte dans sa question, M. le Président.

[...]

Mme Marois : M. le Président, j'inviterais le premier ministre à lire les commentaires de l'ancien député de Chomedey. Si le premier ministre n'est pas capable de comprendre l'ironie qu'il y avait dans les propos du député de Borduas, il a des problèmes, M. le Président.

En fait... en fait, c'est terrible. C'est pire que ce que le premier ministre a dit. Ce qu'il fait, il n'élimine pas les écoles passerelles, je suis désolée, il vient les légaliser, M. le Président. C'est ça qui est grave et qui est inacceptable.

[...]

M. Charest : M. le Président, j'étais ici au moment où le député de Borduas a formulé son commentaire, le député de Borduas qui est son porte-parole sur cette question, qui siège à quelques banquettes de la chef de l'opposition officielle, qui, le 3 juin dernier, à l'Assemblée nationale, a dit ceci : « Oui, c'est vrai que, même en payant, il n'est [...] pas sûr d'obtenir ce droit-là. » M. le Président, il ne l'a pas dit par ironie, il a affirmé une vérité, M. le Président, qui contredit directement la chef de l'opposition officielle.

Maintenant, ce n'est pas la première fois que quelqu'un la contredit dans son caucus. C'est ce qui arrive quand il y a une absence de contenu puis de politiques, M. le Président. Mais je tiens à réaffirmer à la chef de l'opposition officielle que...

[...]

M. Charest :... lorsqu'elle avait, elle, l'occasion d'invoquer la clause dérogatoire, elle ne l'a pas fait. Pourquoi, M. le Président, elle ne l'a pas fait?

[...]

Mme Marois : La ministre de l'Éducation admettait elle-même qu'un mononcle riche pourrait se permettre d'envoyer un de ses neveux à l'école anglaise. Alors, je m'excuse, là, de ce côté-là, le premier ministre devrait écouter sa ministre de l'Éducation, M. le Président.

[...]

Mme Marois : Alors, M. le Président, je réitère ma question. La semaine dernière, j'ai fait la même affirmation : Nous n'avons pas recouru à la clause « nonobstant » parce que nous croyions qu'avec la loi n° 104 il était possible de faire respecter nos droits et la langue française au Québec. La Cour fédérale nous a déboutés; il faut maintenant réagir, M. le Président.

[...]

M. Charest : Bien, merci beaucoup à la chef de l'opposition officielle. On vient de déposer la loi n° 103 qui fait exactement ça, qui permet de respecter les droits des francophones, faire rayonner la langue française, sans par ailleurs aller, justement, suspendre les droits des autres citoyens du Québec, M. le Président. C'est exactement ce que le gouvernement a fait, et nous l'avons fait justement dans la lignée de nos valeurs à nous. C'est ce qu'on a fait avec la loi 86 sur l'affichage, M. le Président. Mais rappelez-vous que la chef de l'opposition officielle, quand le gouvernement libéral de Robert Bourassa, par Claude Ryan, a proposé la loi sur l'affichage, la loi 86...

[...]

M. Charest :... la chef de l'opposition officielle s'est levée à l'Assemblée nationale pour voter contre. Nous voulons une solution durable qui respecte les droits des Québécois.

[...]

Mme Marois : Ce n'est pas une solution durable, c'est un recul pour la langue française au Québec, M. le Président. En fait, le premier ministre a choisi la Constitution canadienne. Le premier ministre a fait son lit. Je suis certaine que l'histoire se souviendra de lui, M. le Président.

Je veux savoir du premier ministre : Quand aura-t-il le courage de se tenir debout devant cette Cour suprême qui vient bafouer nos droits? C'est sa responsabilité de premier ministre, M. le Président.

[...]

M. Charest : M. le Président, malgré le ton, quand on écoute attentivement la chef de l'opposition officielle puis on lit entre les lignes, elle nous donne raison. Le député de Borduas nous donne raison. Le 3 juin, à l'Assemblée nationale du Québec -- il n'a pas fait ça nulle part, il a fait ça à l'Assemblée nationale -- il se lève devant elle puis il dit : Le gouvernement a raison, il n'est pas question d'acheter un droit. Elle nous donne raison sur la clause dérogatoire, M. le Président. Elle nous donne raison sur la Constitution canadienne, M. le Président. Je n'en demandais pas tant, M. le Président, aujourd'hui.

Oui, si défendre les droits des Québécois, et la langue française, et notre culture, c'est un défaut pour la chef du Parti québécois, ce n'est pas mon problème. Mon gouvernement, notre parti politique, reconnaît les valeurs fondamentales du Québec, incluant la langue française, et c'est pour ça qu'on propose une...

Assemblée nationale, *Journal des débats*, 8 juin 2010, Vol. 41, n° 128

http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/39-1/journal-debats/20100608/19345.html#_Toc263861604

9 juin 2010 – Création d'une commission pancanadienne des valeurs mobilières

Mme Marois : Merci, M. le Président. Aujourd'hui s'ouvre à Montréal la 35e Conférence annuelle de l'Organisation internationale des commissions de valeurs. Malheureusement, c'est peut-être la dernière fois que le Québec accueillera cette conférence si le gouvernement fédéral réussit dans sa tentative d'imposer une commission des valeurs mobilières pancanadienne à Toronto. Il s'agit pourtant d'une compétence exclusive du Québec. Ce serait un coup très dur pour le secteur financier du Québec, qui perdrait des centaines d'emplois de très grande qualité.

Malgré qu'une large coalition se soit opposée à ce projet, le gouvernement fédéral persiste et signe. Des gens d'ailleurs qui n'ont pas l'habitude de monter au créneau ont réclamé le maintien de la Commission des valeurs mobilières du Québec. Les banquiers sont d'accord, la haute finance est d'accord, les syndicats, le Barreau, les travailleurs, les politiciens, le Québec en entier refuse le projet fédéral. Malgré les demandes répétées, les motions, d'ailleurs unanimes, de l'Assemblée nationale, Ottawa envoie promener le Québec.

Pourquoi le premier ministre n'arrive-t-il pas à faire entendre raison à Stephen Harper? Pourquoi le Québec passe encore après Toronto? Pourquoi le gouvernement fédéral veut-il nuire au Québec? Et qu'attend le premier ministre pour rétablir son rapport de force, obtenir qu'Ottawa renonce à cette invasion de nos champs de compétence?

[...]

M. Charest : M. le Président, ce projet de faire une commission des valeurs mobilières nationale, c'est un vieux projet qui est dans les cartons du ministère des Finances fédéral depuis très, très longtemps puis qui a fait l'objet de tentations de plusieurs gouvernements fédéraux. Et plusieurs gouvernements avant celui-ci, après avoir fait un examen de ce projet-là, ont décidé qu'il valait mieux respecter les compétences des provinces et, en fait, encourager la mise en place de ce que le Québec a promu, c'est-à-dire une forme de passeport qui nous permet de faire le travail et de le faire très bien.

D'ailleurs, ça vaut la peine de rappeler, ce matin, à tous les Québécois puis à ceux qui s'intéressent à cette question-là qu'à deux reprises il y a des organismes qui se sont penchés sur l'intégrité et le fonctionnement du système canadien tel qu'il est et en sont venus à la conclusion que le système fonctionnait bien, hein? Ça vaut la peine de le dire, là, ce n'est pas comme s'il y avait un problème à régler, le système fonctionne bien.

L'autre chose que j'ai entendue, c'est que de malheureux événements comme l'affaire de M. Jones ne se seraient pas produits si une commission nationale était en place. Ça, c'est totalement faux, totalement faux, M. le Président. On n'a qu'à voir ce qui s'est passé du côté des États-Unis pour en venir à une conclusion contraire.

Le gouvernement du Québec est totalement opposé à ce projet-là. J'ai exprimé notre opposition à plusieurs reprises au premier ministre actuel, à son prédécesseur et à son prédécesseur avant, et je l'ai fait formellement, on l'a fait verbalement, je l'ai fait, je peux vous le dire, là, à plusieurs reprises. Comme le gouvernement fédéral semble déterminé...

[...]

M. Charest :... à procéder, nous allons aller devant les tribunaux pour trancher cette affaire-là et faire respecter les compétences du Québec.

[...]

Mme Marois : Alors, M. le Président, le premier ministre n'a pas à nous rappeler effectivement notre histoire, j'y ai participé moi-même comme ministre des Finances. J'ai réussi... avec l'appui des Québécois, on a réussi à faire reculer le gouvernement fédéral sur cette question-là, M. le Président. Cependant, actuellement, il est clair que le gouvernement fédéral a fait son lit et a décidé qu'il enfoncerait le Québec sur cette question.

Je veux savoir si le premier ministre va donner un mandat très clair, cet après-midi, au ministre des Finances, qui sera à la rencontre, j'imagine, de la Commission des valeurs...

[...]

M. Charest : Ce n'est pas... ça n'a jamais été une question, là, de dénoncer à un moment ou à un autre. On a été parfaitement constants depuis le début dans notre opposition, puis on l'a fait sur toutes les tribunes. Privément, publiquement, notre discours est exactement le même.

Et il faut faire attention dans le registre de la victimisation de la chef de l'opposition officielle. La question qu'elle a posée aujourd'hui aurait très bien pu être posée dans le Parlement de la province de l'Alberta ou Manitoba. Et je n'ai pas besoin de lui rappeler

qu'en Alberta également ils nous appuient là-dedans. On est ensemble dans le référé qu'on a fait à la Cour d'appel du Québec sur cette question-là. D'ailleurs, le fédéral a voulu nous arrêter devant la Cour d'appel du Québec, la Cour d'appel a rejeté la requête du fédéral.

[...]

M. Charest : Alors, nous allons continuer à défendre les compétences québécoises avec beaucoup de détermination, M. le Président.

[...]

Mme Marois : M. le Président, revendiquer, est-ce que ce serait se victimiser? Ça n'a pas de bon sens, M. le Président. Le premier ministre n'a plus aucun rapport de force avec Ottawa sur l'ensemble de la défense des intérêts et des pouvoirs du Québec.

Est-ce que la nouvelle stratégie du gouvernement, ça va être d'allumer des lampions, M. le Président, en espérant que le plus haut tribunal décide contre nous, M. le Président? Est-ce que c'est ça, la stratégie du premier ministre?

[...]

M. Charest : On connaît la stratégie de la chef de l'opposition officielle, c'est allumer des feux, M. le Président. C'est la stratégie de Jaques Parizeau, M. le Président. Et on connaît bien le bilan de la chef de l'opposition officielle. Jamais le Québec n'a été autant bafoué que lorsqu'elle était au gouvernement. Les coupures de transferts du fédéral, son propre gouvernement avait dit au gouvernement fédéral de l'époque qu'il était d'accord avec les coupures qu'il faisait au Québec, alors que j'étais dans un autre Parlement et que je défendais les intérêts du Québec, M. le Président. C'est ça, la différence. Alors, M. le Président, on a fait augmenter de 72 % les transferts fédéraux, depuis qu'on est le gouvernement, pour réparer ses erreurs à elle. Elle n'a pas de leçons à donner à personne.

[...]

Mme Marois : Alors, M. le Président, le premier ministre s'est tenu debout pendant deux questions, puis là, tout d'un coup, il est en train d'accepter ce que le gouvernement fédéral va vouloir nous imposer et s'écraser. Il est d'accord d'ailleurs, il est...

Est-ce qu'il est d'accord avec son ancien ministre responsable des Affaires intergouvernementales, M. Benoit Pelletier, qui disait... qui dit ceci dans le plus récent numéro de *L'Actualité* : « Le fédéralisme ne fait pas assez preuve de flexibilité dans sa façon de répondre aux besoins [des Québécois] »? Nous, nous savons quoi faire pour répondre aux besoins des Québécois, c'est la souveraineté du Québec.

[...]

M. Charest : M. le Président, on va voir ça, là, avec son conseil national, parce qu'ils ont beaucoup de difficultés à s'entendre entre eux.

Maintenant, je comprends que certains aimeraient ça, fermer les cégeps anglophones, M. le Président, interdire l'accès aux cégeps anglophones, et que son projet réellement... Son projet de fond, c'est quoi? C'est de faire des référendums à répétition, sectoriels, M. le Président, de manière à cultiver la chicane avec le reste du Canada, M. le Président. C'est ça, son projet pour l'avenir du Québec. Quand vous étiez au gouvernement, ça a été des coupures du gouvernement fédéral. Depuis qu'on est là, c'est le Conseil de fédération, la reconnaissance du Québec comme nation...

[...]

M. Charest : J'allais dire... j'allais dire, M. le Président, que j'ai même eu droit aux félicitations de Gilles Duceppe, Réal Ménard et Jacques Parizeau lorsqu'on a réussi l'entente sur la santé, M. le Président. C'est pas mal plus que ce que peut dire la chef de l'opposition...

Assemblée nationale, *Journal des débats*, 9 juin 2010, Vol. 41, n° 129

http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/39-1/journal-debats/20100609/19471.html#_Toc263940943

11 juin 2010 – Projet de loi n° 103 modifiant la Charte de la langue française

M. Curzi : Merci, M. le Président. L'état du français au Québec inquiète tous les citoyens. À l'évidence, le grand Montréal s'anglicise, et cette anglicisation-là de la moitié de la population aura inévitablement des effets sur l'autre moitié de la population. Le Parti libéral a combattu la loi 101 en 1977, mais, après 30 ans, il a dû reconnaître et célébrer ses effets positifs, au point qu'il a protégé cette loi en 2002 en votant à l'unanimité en faveur de la loi n° 104. Il y a trois semaines encore, le Parti libéral votait à l'unanimité une motion qui interdisait spécifiquement le droit d'acheter l'anglicisation de ses enfants et de sa descendance.

Si le premier ministre a pu traiter l'ex-chef de l'ADQ de tête mobile, il peut lui-même se qualifier de derviche tourneur. Cette danse du déni de l'évidence ébranle la primauté du français au Québec.

Comment la ministre responsable de la Charte de la langue française peut-elle accepter consciemment...

[...]

Mme St-Pierre : M. le Président, le projet de loi qui a été déposé en cette Chambre la semaine dernière est un projet de loi qui est rigoureux et qui est légitime. M. le Président, le Québec représente une nation qui est ouverte, qui est tolérante et qui est fière. Et le projet de loi que nous avons déposé la semaine dernière, s'ils se donnent la peine de le lire évidemment, fait en sorte que nous allons solidifier, nous allons améliorer la situation du français au Québec.

D'ailleurs, il parle de 2002. Bien, parlons-en, de 2002. Parlons de 2002. Et pourquoi les gens qui sont assis en face de nous, pourquoi, en 2002... qui étaient au Conseil des ministres, pourquoi n'ont-ils pas appliqué la loi 101 aux écoles privées non subventionnées, M. le Président? Je leur pose cette question depuis des semaines, et des semaines, et des semaines, et ils ne répondent pas.

Mais j'aurais quelque chose de peut-être très éclairant. Samedi dernier, Louis Bernard donne une entrevue à l'émission de Michel Lacombe, et Michel Lacombe lui pose la question : Pourquoi la loi 101, à l'époque, n'a pas été appliquée aux écoles privées non subventionnées? Il répond : Bien, c'est parce qu'on a voulu laisser un espace de liberté en ce qui concerne l'enseignement.

[...]

M. Curzi : Et la Cour suprême s'est chargée largement de sabrer dans cette liberté. Bien oui, formidable!

Comment la ministre de l'Éducation, elle, a-t-elle accepté consciemment de plonger le Québec dans l'arbitraire et le subjectif et dans les affres du cas-par-cas?

[...]

Mme Courchesne : Merci, M. le Président. On aura remarqué, dans cette Assemblée, que le député de Borduas a retrouvé son droit de parole, n'est-ce pas? On s'entend là-dessus? Et on va rappeler aussi, M. le Président, on va... on va aussi... on va aussi rappeler, M. le Président... et encore une fois le remercier pour avoir reconnu publiquement ici, dans cette Chambre, que le projet de loi n° 103 ne permettait plus dorénavant d'acheter un droit constitutionnel, dans toutes les écoles du Québec, M. le Président.

[...]

Mme Courchesne : On va lui rappeler ça, M. le Président, puis on va aussi lui dire que les écoles passerelles au Québec, elles n'existent plus.

[...]

M. Curzi : Oui, ce sera juste plus long et plus cher. Merci, M. le Président.

Comment la ministre de la Justice, elle, va-t-elle gérer les nombreuses et inévitables poursuites que cette loi va susciter? Comment va-t-elle faire pour que nous échappions au joug de la Cour suprême et que nous reprenions en main notre langue et notre destin? Ce n'est pas une question, M. le Président, je n'attends aucune réponse des gens d'en face.

[...]

Mme Courchesne : M. le Président, comment pouvons-nous être étonnés de la question du député de Borduas, quand sa chef nous a dit aussi publiquement dans cette Assemblée la semaine dernière que des jugements de la Cour suprême, ce n'était pas important, il ne faut pas respecter ça, ça ne vaut rien? C'est ça, l'attitude d'un parti qui veut diviser au lieu de... au lieu de pouvoir faire en sorte qu'on respecte les droits.

Nous avons fait le choix de respecter ce jugement. Oui, nous avons fait ce choix, parce que nous avons fait le choix de ne pas... de conserver les droits des citoyens au Québec, M. le Président. Et, le parcours authentique, nous allons l'appliquer, nous allons l'appliquer, M. le Président, selon et en conformité avec ce jugement que vous refusez.

[...]

Mme Courchesne : Mais, quand on refuse un jugement de la plus haute cour d'instance d'un pays, M. le Président, on commence à se demander pourquoi, pourquoi vous êtes en face...

Assemblée nationale, *Journal des débats*, 11 juin 2010, Vol. 41, n° 131

http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/39-1/journal-debats/20100611/19815.html#_Toc264288845

21 septembre 2010 – Projet de loi n° 103 modifiant la Charte de la langue française

M. Curzi : Merci, M. le Président. Depuis le dépôt du projet de loi n° 103, à la fin de la session parlementaire, en juin dernier, la réprobation est unanime, et le désaveu est total. On a rarement vu un projet de loi qui fait autant l'unanimité contre lui. On a

rarement vu aussi autant de désinvolture de la part d'un gouvernement qui est supposé, censé assurer la défense du français au Québec.

Pourtant, le nouveau leader parlementaire du gouvernement a clairement affirmé, hier, sa décision irrévocable et unilatérale de maintenir tel quel le projet de loi n° 103. C'est une déclaration qui est irrespectueuse, elle est antidémocratique et elle est profondément méprisante pour tous les groupes qui sont venus témoigner devant la commission et pour tous les groupes qui viendront témoigner.

La ministre qui est responsable de l'application de la charte ne peut pas ne pas être consciente de la réprobation générale que le projet de loi n° 103 suscite. Est-ce qu'elle est d'accord avec le leader?

[...]

Mme St-Pierre : M. le Président, nous travaillons en commission parlementaire depuis déjà quelque temps. Nous avons entendu, je dirais, une vingtaine de mémoires, nous en avons reçu 42. Les travaux se déroulent très bien, M. le Président. Il y a un climat qui s'est installé. M. le député de Borduas crie moins fort en commission parlementaire, c'est beaucoup plus agréable de l'entendre, et on peut dire que les travaux vont bien, M. le Président.

Il a des positions qui sont campées, mais il y a certaines propositions qui sont venues et qu'il a qualifiées de très intéressantes, extrêmement intéressantes. On parle de Louis Bernard, ancien bras droit de René Lévesque, qui était là lors de la naissance de la loi 101. Alors, un jour, il a dit : C'est très intéressant. Le lendemain, il avait dû se faire chauffer les oreilles bien comme il faut parce que, le lendemain, il a dit que c'était pire que la loi n° 103.

Alors, M. le Président, les travaux se poursuivent. Nous n'avons pas terminé d'entendre les différents groupes qui vont venir en commission parlementaire, nous continuons à travailler.

[...]

M. Curzi : Sur 22 groupes, il y en avait 21 qui étaient contre le projet de loi, et hier le leader parlementaire du gouvernement a qualifié d'extrémistes ceux qui ne partageaient pas la solution du gouvernement sur le projet n° 103. J'y arrive, à votre extrême. Pourtant, en mars dernier, le Conseil supérieur de l'éducation a recommandé au gouvernement d'assujettir les écoles privées non subventionnées à la loi 101.

Est-ce que la ministre responsable de l'application trouve que les membres de son conseil sont des gens qui adoptent des solutions extrêmes et qu'ils sont donc des...

[...]

Mme St-Pierre : M. le Président, j'ai beaucoup de respect pour les gens qui prennent le temps de rédiger des mémoires, de venir en commission parlementaire à Québec, d'expliquer pendant une heure leur point de vue. J'ai beaucoup de respect pour ces gens-là. J'ai beaucoup de respect pour les déclarations qui sont faites, puis on les écoute vraiment avec énormément d'intérêt.

Louis Bernard, lorsqu'il est venu en commission parlementaire -- j'avais déjà pris connaissance du mémoire quand on l'a reçu -- lorsqu'il est venu en commission parlementaire, a parlé de la proposition du Parti québécois, qui est d'imposer la loi 101 aux écoles privées non subventionnées, comme étant une position radicale, M. le Président. Nous, ce que nous voulons, c'est une position équilibrée, non pas une position radicale.

[...]

M. Curzi : Il semble bien que le leader n'ait pas la même opinion que la ministre, puisque, lui, il considère que les gens qui viennent... Il a traité des professeurs d'extrémistes.

Il semble bien que la décision est prise et que tous les groupes qui vont venir viennent pour rien, viennent inutilement, ce qui signifie que le gouvernement est d'accord avec un système qui sera injuste, un système inéquitable et un système inégalitaire qui est basé sur une sélection par l'argent.

Est-ce que la ministre va enfin se rendre à la raison, et retirer le projet de loi n° 103, et adopter...

[...]

Mme St-Pierre : M. le Président, je pense que le député de Borduas devrait écouter attentivement ce qui se passe en commission parlementaire.

Ce matin, nous avons eu des représentants des écoles Vision. Les écoles Vision, au Québec, ont commencé à être créées en 1995. On nous a parlé de 2 000 élèves qui fréquentent ces écoles.

Lorsqu'on a parlé de la loi 101 aux écoles privées non subventionnées, M. Richard Dumais a dit : L'application de la loi 101 à nos institutions ferait en sorte que nous devrions abandonner notre projet éducatif. Donc, ça serait l'abandon du projet éducatif de 2 000 enfants, M. le Président.

Assemblée nationale, *Journal des débats*, 21 septembre 2010, Vol. 41, n° 133

http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/39-1/journal-debats/20100921/22311.html#_Toc272933473

28 septembre 2010 – Projet de loi n° 103 modifiant la Charte de la langue française

M. Curzi : Merci, M. le Président. Les consultations générales sur le projet de loi n° 103 s'achèvent, et la réprobation est générale. Le désaveu est total face à un gouvernement qui a... qui a abdiqué toute responsabilité face à ce nouvel assaut de la Cour suprême contre la loi 101. La Fédération des commissions scolaires, les fédérations étudiantes, la commission scolaire de Montréal, la FAE, la FTQ, la CSN, la CSQ, l'Union des artistes, la Société Saint-Jean-Baptiste, le Conseil de la souveraineté, bien d'autres groupes qui sont représentatifs de la société québécoise sont venus exprimer leur rejet d'un projet de loi que même la ministre est incapable de défendre. 36 groupes sur 43 qui rejettent la loi n° 103, 22 groupes sur 43 qui recommandent l'application de la loi 101, comme l'a fait le Conseil supérieur de la langue française, un avis que la ministre a négligé.

Est-ce que la ministre responsable de la charte est consciente que c'est tout le peuple québécois qui rejette son projet de loi? Est-ce qu'elle va écouter ce que les citoyens...

[...]

Mme St-Pierre : Merci, M. le Président. Vous savez, comme le député de Borduas vient de le dire, la commission parlementaire se poursuit cet après-midi, nous allons terminer nos travaux avec les remarques finales, et j'ai été surprise de voir que, dès ce midi, ils étaient déjà en point de presse pour faire le bilan de la commission.

Pendant cette commission, M. le Président, c'était assez étonnant, les réactions du député de Borduas. Une journée, il a dit que la solution qui était proposée par M. Louis Bernard était... était intéressante. Il a dit : On est parlables. Son collègue de Drummondville a dit... de... du comté de Drummond, a dit un jour : Il faudrait l'étudier. Ensuite, ils sont revenus, puis là ils ont continué à parler de la loi 101... écoles privées non subventionnées...

[...]

Mme St-Pierre : Oui, M. le Président. Comme la chef de l'opposition vient de le dire sans que les micros saisissent ses paroles : Oui, il a peut-être changé d'avis, mais il s'est peut-être fait chauffer les oreilles un petit peu.

Alors, M. le Président... pour...

[...]

Mme St-Pierre : Alors, M. le Président, lorsque le député de Borduas parle du peuple québécois, le peuple québécois ne veut pas de solution radicale.

[...]

M. Curzi : On comprend, M. le Président, que le gouvernement a décidé d'appliquer une loi qui est injuste, qui est inéquitable, qui est inégalitaire, qui est basée sur une sélection par l'argent, puis, de toute façon, le leader avait déjà dit qu'il ne changerait pas et qu'il l'appliquerait.

De nombreux groupes, pourtant, sont venus dire et s'inquiéter de l'anglicisation de la grande région métropolitaine de Montréal. Est-ce que la ministre pourrait se tenir debout et jouer son rôle de... ou défensesse de la... la gardienne de la langue française et est-ce qu'elle va appliquer la loi 101...

[...]

Mme St-Pierre : M. le Président, moi, je... on parlait de changer de ton dans cette Chambre, puis là c'est... on me montre du doigt, on crie à tue-tête. Pas besoin de crier : les micros, là, sont très sensibles, ils sont capables de prendre... de prendre ce qu'on dit...

[...]

Mme St-Pierre : Oui, M. le Président, nous avons entendu plusieurs groupes, avec énormément de respect. D'ailleurs, ce matin, le Conseil de la souveraineté...

[...]

Mme St-Pierre : Et, M. le Président, c'est la démocratie qui s'exprime. Ce matin, nous avons... Ce matin, nous avons entendu le Conseil de la souveraineté. D'ailleurs, le député de Borduas siège sur le conseil d'administration du Conseil de la souveraineté. Donc, on on a entendu un organisme...

Assemblée nationale, *Journal des débats*, 28 septembre 2010, Vol. 41, n° 136

http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/39-1/journal-debats/20100928/22857.html#_Toc273534685

29 septembre 2010 – Projet de loi n° 103 modifiant la Charte de la langue française

M. Curzi : Merci, M. le Président. Hier, la ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française a qualifié de radicale la position de l'opposition officielle concernant le projet de loi n° 103. La ministre brandit systématiquement la clause dérogatoire comme une espèce d'épouvantail pour justifier un projet de loi, son projet de loi, mal fichu. J'aimerais lui rappeler que le premier ministre qui a utilisé la clause dérogatoire en matière de langue, c'est Robert Bourassa, le 18 décembre 1998, avec le projet de loi 178.

Doit-on comprendre que Robert Bourassa était un radical?

[...]

Mme St-Pierre : M. le Président, oui, effectivement, la clause dérogatoire avait été utilisée en matière d'affichage, mais on se souvient qu'il y avait eu une plainte qui avait été déposée aux Nations unies. On se souvient que le gouvernement du Québec, en 1976, a adhéré au pacte sur les droits civils et politiques, et les Nations unies, à la lumière de ce qui avait été fait, ont blâmé à ce moment-là le Québec. M. Ryan est revenu à sa planche à dessin, est arrivé avec le projet de loi 86, qui est un projet de loi qui prévoit la prédominance du français dans l'affichage. Le projet de loi a été débattu, discuté, adopté à l'Assemblée nationale, et ils avaient promis de l'abolir. Nous avons toujours le projet de loi... la loi 86, nous en sommes très fiers.

[...]

M. Curzi : En 1988, lorsque Robert Bourassa a utilisé la clause dérogatoire, trois ministres ont démissionné et deux autres députés libéraux ont voté contre le projet de loi 178.

Est-ce que le premier ministre craint l'éclatement de son parti affaibli s'il se tient debout en retirant son projet de loi n° 103, en appliquant la loi 101 et en intégrant la clause dérogatoire? Craint-il les démissions?

[...]

Mme St-Pierre : M. le Président, en 1996, je pense, il y avait eu un certain conseil général au Parti québécois, et la députée de Rosemont et le Dr Camille Laurin, à ce moment-là, tentaient de calmer les troupes par rapport à la langue d'affichage. Et M. Lucien Bouchard, à ce moment-là, a dit : « Je ne [puis] envisager l'hypothèse [selon laquelle] le Parti québécois invoquerait [la] clause dérogatoire et mettrait de côté les droits fondamentaux de notre charte pour quelque solution que ce soit en matière linguistique... » [...]

M. Curzi : Je cite : « Qui peut le mieux et qui doit le plus défendre, protéger et promouvoir la culture française, si ce n'est le premier ministre du Québec ? » Est-ce que le premier ministre actuel aura le courage que son prédécesseur a eu à ce moment-là ?

[...]

Mme St-Pierre : M. le Président, je l'ai dit d'ailleurs à plusieurs reprises pendant la commission parlementaire, parce qu'on a fait beaucoup de recherches sur ce qui s'était passé à ce moment-là, ce qui s'est passé auprès des Nations unies, ce qui a été dit à ce moment-là également, et par la suite M. Ryan, qui était un homme très sage, est arrivé avec la loi 86, loi qui prévoit la prédominance du français dans l'affichage, et c'est une loi que le Parti québécois a toujours dit qu'il abolirait, et, lorsqu'il est arrivé au pouvoir, c'est drôle, la loi 86 est demeurée là, avec la prédominance du français. Ils ont également promis à leurs militants lors d'un... lors d'un autre conseil général...

[...]

Mme St-Pierre :... qu'ils aboliraient également la question... qu'ils appliqueraient la loi 101 aux écoles privées non subventionnées.

Assemblée nationale, *Journal des débats*, 29 septembre 2010, Vol. 41, n° 137

http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/39-1/journal-debats/20100929/23027.html#_Toc273616483

30 septembre 2010 – Cheminement du projet de loi n° 92 concernant la représentation électorale

M. D'Amour : Merci, M. le Président. Alors, je disais : Le gouvernement du Québec a déposé le projet de loi n° 92 visant à protéger la représentation des régions du Québec à l'Assemblée nationale, donc visant à préserver les comtés de l'est du Québec, dont Kamouraska-Témiscouata. Par contre, M. le Président, Paul Crête, l'ex-député bloquiste, véhicule de fausses informations au sujet de ce projet de loi. Il prétend que le gouvernement ne fait pas avancer le projet de loi n° 92. Il allègue que le gouvernement n'a pas besoin, et je cite, du O.K. de l'opposition officielle pour faire avancer le projet de loi. Il y a de l'inquiétude au sein de la Fédération québécoise des municipalités, qui est réunie ici présentement, à Québec, à l'occasion d'un congrès. Il y a de l'inquiétude du côté de l'Union des municipalités du Québec. Il y a de l'inquiétude à Rimouski, dans la Matapédia, à Matane.

Ma question, M. le Président, au ministre responsable des Institutions démocratiques : Pourquoi se fait-il que le projet de loi n° 92 n'avance pas au bénéfice des régions du Québec, M. le Président?

[...]

M. Fournier : Oui. Merci, M. le Président. Le projet de loi n° 92, comme vous le savez, vise à protéger les comtés et les régions du Québec. Ce projet, qui définit les balises pour la représentation à l'Assemblée nationale, n'est pas une simple loi de gouverne, M. le Président, c'est une loi fondamentale qui donne légitimité aux décisions de gouverne de cette Assemblée. La majorité ne peut imposer sa volonté. Cela doit être un consensus, en matière de lois aussi fondamentales que celle qui parle des délimitations de comté.

Nous sommes prêts à procéder, M. le Président, mais l'opposition le refuse. Le 11 mai 2010, le leader de l'opposition a dit, et je cite : « Il n'y a aucune possibilité d'entente. » Les 14 et 15 septembre, il a encore dit non au projet de loi n° 92. Si l'opposition change de position, M. le Président, nous sommes prêts à faire adopter le projet de loi n° 92. En attendant, M. le Président, on comprend que, pour l'opposition, les régions, c'est non.

Assemblée nationale, *Journal des débats*, 30 septembre 2010, Vol. 41, n° 138

http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/39-1/journal-debats/20100930/23231.html#_Toc273705992

30 septembre 2010 – Impact du projet de loi n° 92 concernant la représentation électorale

M. Bédard : Écoutez, je suis étonné effectivement que le député de Rivière-du-Loup ne se relève pas à nouveau.

Mais j'aimerais savoir du ministre : Est-ce qu'il considère que c'est défendre les régions que de diminuer le poids des régions du Saguenay--Lac-Saint-Jean, de la Mauricie, de l'Estrie et de l'ensemble de l'Abitibi? Est-ce qu'il considère que c'est défendre les régions? Un.

Est-ce qu'il est capable de nous déposer un seul avis, que j'ai demandé depuis un an à son gouvernement, qui dirait que sa loi a même une chance d'être légalisée par les tribunaux? Est-ce qu'il sait que le projet de loi n° 92 avait pour effet de rendre illégal de permettre à un citoyen de contester... de contester une élection? Est-ce qu'il est d'accord? Est-ce que son caucus est d'accord avec le fait qu'on ajoutait 10 députés de façon automatique et par la suite ça augmentait de façon purement mathématique? Est-

ce qu'il est d'accord avec ça? Est-ce qu'il a les avis, qu'il peut nous déposer maintenant? Est-ce qu'il...

[...]

M. Fournier : Oui. Merci, M. le Président. Alors, évidemment, je comprends de la question un rappel du refus de l'opposition d'aller de l'avant avec le projet de loi n° 92. Je pense que non seulement j'ai pu répondre quelle était la situation, à l'Assemblée, à l'égard du 92, mais je pense que M. Crête saura maintenant tirer les conclusions qui s'imposent, après avoir entendu le leader de l'opposition, qui, soit dit en passant, demande des avis, M. le Président. Je lui suggère de demander un avis à sa collègue de droite, qui en a plusieurs, je crois, mais contradictoires.

[...]

M. Bédard : Je comprends que le ministre, qui essaie de jouer au fin finaud, n'a pas les avis qui confirmeraient qu'effectivement la loi peut être déclarée illégale. Est-ce qu'il a aussi la solution, son député de Gaspé qui a annoncé il y a deux semaines qu'après une réunion du caucus il y a une solution qui allait être proposée aux parlementaires, qu'on n'a pas encore?

Est-ce que le ministre est d'accord avec la proposition que je fais depuis un an, que son collègue en arrière de lui... qui est beaucoup plus responsable, qui m'avait confirmé qu'il allait regarder la possibilité d'augmenter les critères, d'ajouter un critère à la loi? Est-ce qu'il peut...

[...]

M. Fournier : Pas de problème, ça ne m'a pas blessé. Ceci étant, sur le débat de la question de la carte, de la question de la représentation -- puis on comprend que ce n'est pas des choses qui sont faciles, on comprend ça -- une chose est sûre, du côté du gouvernement, on a fait nos devoirs. On a eu des discussions de caucus, on a essayé de réfléchir sur des propositions, et cela s'est conclu par un dépôt de projet de loi. Nous aurions espéré avoir l'appui de l'opposition. Nous attendons toujours une solution de l'opposition, mais ce que nous recevons, c'est de l'opposition, et il n'y a pas...

Et j'entends la chef de l'opposition dire... Nous sommes le gouvernement et nous allons toujours assumer cette position et prendre des décisions. Mais elle n'a pas congé, l'opposition n'a pas congé de faire des propositions pour l'avancement du Québec. Or, leur proposition, c'est de dire à M. Crête qu'il se trompe...

[...]

M. Fournier :... et qu'ils ne veulent pas aider les régions du Québec, M. le Président.

[...]

M. Bédard : On ne laissera jamais personne dans cette Assemblée se concocter une carte électorale comme il le souhaite. Ça, c'est le D.G. qui doit le faire. Au lieu de l'insulter, vous auriez dû l'écouter.

Est-ce que le ministre peut me répondre à l'offre qu'on a faite depuis un an? Et, même à l'époque où le député d'Abitibi-Ouest était leader, on avait fait une offre de faire en sorte que les critères soient modifiés pour tenir compte de la réalité des régions.

Quelle leçon peut nous faire un gouvernement qui a coupé dans les crédits d'impôt dans les régions ressources? Quelle leçon peut nous faire un gouvernement qui n'a jamais défendu...

[...]

M. Fournier : Bien, d'abord, je retiens une chose sur laquelle... et avec laquelle je m'entends avec le leader de l'opposition, ce n'est pas un endroit... et ce n'est pas au gouvernement de se concocter une carte. C'est pour ça qu'on ne peut pas avancer le 92. Il doit y avoir un consensus. M. Crête sûrement l'aura compris, et je pense que les gens des régions l'auront compris, M. le Président.

Je constate aussi que, la façon dont le leader a détourné ensuite la question sur d'autres enjeux, il comprend qu'à l'égard de la représentation des régions du Québec, de l'ensemble des Québécois, ils n'ont fait aucune proposition et ont décidé de faire de l'obstruction et de l'opposition. Nous avons encore le projet de loi sur la table. Si jamais ils changent d'idée, nous serons au rendez-vous. En attendant, on comprend que, pour l'opposition, les régions, c'est non.

Assemblée nationale, *Journal des débats*, 30 septembre 2010, Vol. 41, n° 138

http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/39-1/journal-debats/20100930/23231.html#_Toc273705995

18 octobre 2010 – Projet de loi faisant suite aux décisions judiciaires en matière de langue d'enseignement

Mme Marois : Merci, M. le Président. Il y a un an, la Cour suprême du Canada, pour la dixième fois, invalidait une loi linguistique au Québec, la loi n° 104. Encore une fois, des juges nommés par Ottawa contrecarraient la volonté unanime des membres de cette Assemblée nationale.

Il y a huit ans, 19 députés libéraux, encore présents aujourd'hui, votaient la loi n° 104 pour interdire les écoles passerelles. Aujourd'hui, ils font volte-face, ils se plient à la décision de la Cour suprême et vont permettre que l'on contourne la loi 101.

On aurait pu penser que le premier ministre écouterait le conseil de la langue française, organisme neutre, indépendant, chargé de conseiller le gouvernement et qui prône la solution de soumettre les écoles privées non subventionnées à la loi 101 pour colmater la brèche.

Non. Le gouvernement libéral a fait son lit sous la pression du lobby anglophone : le bâillon. Le bâillon pour accroître l'accès à l'école anglaise. Le bâillon pour permettre aux plus riches de s'acheter un droit à l'école anglaise ainsi qu'à toute leur descendance. Le bâillon pour charcuter encore une fois la loi 101. Le bâillon pour respecter la Constitution canadienne imposée de force au Québec.

Le premier ministre n'a aucun mandat, n'a aucun mandat pour ouvrir l'accès à l'école anglaise. Pourquoi le premier ministre manque-t-il à son devoir de protéger notre langue, la langue française?

[...]

M. Charest : M. le Président, le gouvernement répond au jugement de la Cour suprême, qui, elle, confirme un jugement de la Cour d'appel du Québec, faut-il le dire et le rappeler. Alors, la Cour d'appel du Québec a invalidé les dispositions de la loi n° 104. La Cour suprême a suivi, a déposé un jugement, a fixé un délai, M. le Président, pour que l'Assemblée nationale du Québec puisse se conformer au jugement.

Le gouvernement a donc répondu au jugement de la Cour suprême en proposant des mesures qui sont équilibrées, et qui sont pragmatiques, et qui protègent la langue française. D'ailleurs, nous avons proposé un ensemble de mesures, M. le Président, incluant un amendement à la charte pour que nous puissions justement renforcer davantage la présence de la langue française. Et les mesures proposées vont interdire les écoles passerelles, et les mesures proposées sont bien équilibrées et bien loin de ce que le Parti québécois propose, alors qu'un ancien conseiller de René Lévesque, de Camille Laurin, ancien secrétaire du Conseil exécutif, Louis Bernard, a décrit ce que le Parti québécois proposait comme étant radical, M. le Président.

Or, je regrette le fait que le PQ se radicalise dans ce débat et sur ses positions. D'ailleurs, je constate à regret que c'est vrai dans un ensemble de gestes posés. Je me serais attendu à ce que la chef de l'opposition officielle, aujourd'hui, profite de la première occasion à l'Assemblée nationale du Québec pour se distancer du fait que certains membres de son parti se sont rapprochés de groupes radicaux qui, dans certains cas, ont prôné la violence, comme le réseau des... [...]

M. Charest :... Québécois et qu'elle profite de la première occasion aujourd'hui pour dire qu'elle va se...

[...]

Mme Marois : Alors, M. le Président, est-ce que le premier ministre peut se rapprocher de sa première responsabilité, qui est celle de protéger ce peuple francophone que nous formons en Amérique?

Louis Bernard... Louis Bernard a déjà imposé la clause « nonobstant » sur la loi 101 en 1982; c'était M. René Lévesque qui le faisait, il en était le secrétaire général du gouvernement. M. Bourassa a imposé la clause dérogatoire sur la loi 101. Claude Ryan s'est inspiré aussi de ces décisions pour imposer lui-même une clause dérogatoire dans le cas de la religion. Est-ce que le premier ministre peut assumer son...

[...]

M. Charest : M. le Président, la chef de l'opposition officielle choisit elle-même de citer Louis Bernard? Louis Bernard est allé témoigner en commission parlementaire sur le sujet de la loi n° 103 et il a dit et décrit la position de la chef de l'opposition officielle et du Parti québécois comme étant une position radicale, M. le Président.

Je regrette et je constate comme vous que la chef de l'opposition officielle et le Parti québécois malheureusement se radicalisent dans le débat public. Nous aurions préféré un débat plus serein, apaisé, sur un enjeu important sur l'avenir du Québec. Malheureusement...

[...]

M. Charest :... ils ont choisi le contraire.

[...]

Mme Marois : Alors, j'imagine, M. le Président, que le premier ministre qualifie aussi la position du Conseil supérieur de la langue française de radicale, qu'il qualifie ses deux ex-ministres Tom Mulcair et Benoît Pelletier d'extrémistes, de radicaux, qui ont, eux, dénoncé le projet de loi n° 103.

Ce que les Québécois comprennent, M. le Président, c'est que leur premier ministre est en train de les abandonner en se pliant à une décision de la Cour suprême sur la base d'une constitution que jamais nous n'avons signée ni acceptée, M. le Président.

[...]

M. Charest : M. le Président, je vais vous en faire la démonstration, le Parti québécois avait la possibilité d'utiliser la clause « nonobstant », ils l'ont même évoquée dans leur programme quand ils étaient au gouvernement, ils ne l'ont pas fait. Pourquoi ils ne l'ont pas fait? Je vais vous dire pourquoi. L'ancien premier ministre Lucien Bouchard disait ceci...

[...]

M. Charest : En 1996, l'ancien premier ministre du Québec Lucien Bouchard disait ceci : « Je ne peux pas envisager l'hypothèse où le Parti québécois invoquerait une clause dérogatoire et mettrait de côté les droits fondamentaux de notre charte pour quelque solution que ce soit en matière linguistique. Il faut chercher une autre solution. »

Notre gouvernement a trouvé une solution équilibrée, pragmatique et juste, qui protège la langue française, M. le Président. C'est justement là l'équilibre que recherche le peuple québécois.

[...]

Mme Marois : M. le Président, il n'y a pas d'équilibre dans le renoncement à notre langue, M. le Président. C'est du courage que ça prend de la part de notre premier ministre. Et, quand il fait référence aux anciens premiers ministres d'un gouvernement du Parti québécois, il fait référence à d'autres lois que celle qui est devant nous aujourd'hui, M. le Président.

Il s'agit de la langue, de l'accès à l'anglais dans nos écoles au Québec. On pourra permettre à ceux qui en ont les moyens de s'angliciser, d'angliciser le Québec, M. le Président. Sa responsabilité, c'est de défendre le peuple du Québec, de défendre notre langue, M. le Président.

[...]

M. Charest : M. le Président, elle invoque cet argument-là, sauf que, le 3 juin dernier, le député de Borduas ici, à l'Assemblée nationale -- j'y étais, je l'ai entendu -- a lui-même dit que, non, ce n'est pas l'argent qui pouvait garantir les droits. Elle contredit ce que le député de Borduas reconnaissait lui-même le 3 juin dernier. Il faudrait qu'ils se fassent une idée.

Mais, tant qu'à parler, M. le Président, de principe, je me serais attendu ce matin à ce que la chef de l'opposition officielle se lève à l'Assemblée et profite de la première occasion qui lui est offerte de se distancer des radicaux de son parti qui s'associent à ce Réseau de résistance de Québécois et d'un groupe qui s'appelle *Vigile.net*, M. le Président. [...]

M. Charest : Elle sait que c'est inacceptable, ce qui se fait là et elle refuse aujourd'hui d'assumer ses responsabilités en se...

Assemblée nationale, *Journal des débats*, 18 octobre 2010, Vol. 41, n° 142

http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/39-1/journal-debats/20101018/24165.html#_Toc275343995

19 octobre 2010 – Loi faisant suite aux décisions judiciaires en matière de langue d'enseignement

Mme Marois : Merci, M. le Président. La nuit dernière, le gouvernement libéral a imposé le projet de loi n° 115 pour permettre aux riches d'avoir accès à l'école anglaise subventionnée et gratuite. Le gouvernement libéral a plié face à la Constitution canadienne imposée au Québec en 1982, une constitution qui avait pour but notamment de réduire les pouvoirs linguistiques de notre Assemblée nationale.

Avec les années, d'ailleurs, les articles originaux de la loi 101 sur la langue de l'enseignement ont été charcutés par les tribunaux et la Constitution canadienne. Et le gouvernement libéral, plutôt que de nous défendre, a choisi d'en remettre et d'accentuer le mouvement. D'ailleurs, ça n'a rien d'étonnant parce que, le chat est sorti du sac tard hier soir, le député de Laval-des-Rapides l'a dit avec candeur, le Parti libéral était contre la loi 101 originale et, si c'était à refaire aujourd'hui, le Parti libéral serait encore contre la loi 101.

Donc, hier, le gouvernement a fait adopter par bâillon une manière de contourner la protection la plus importante de la Charte de la langue française, celle qui oblige les nouveaux arrivants à fréquenter l'école anglaise. Voilà pourquoi le projet de loi n° 115 est inacceptable.

[...]

Mme Marois : Oui, fréquenter l'école française.

Comment le premier ministre a-t-il pu ainsi faillir à sa responsabilité, à son devoir de protéger le fait français en Amérique du Nord et ainsi, comme son député, renier la loi 101?

[...]

M. Charest : Bien, M. le Président, d'abord, on va rectifier les faits. Ce que le député de Laval-des-Rapides a dit hier, et je cite au texte : « ... on n'est pas contre l'application de la loi 101 telle qu'elle existe aujourd'hui. » Voilà ce qu'il a dit à l'Assemblée nationale hier, M. le Président. Vous constatez comme moi que c'est très différent de ce que la

chef de l'opposition officielle vient de dire, n'est-ce pas? C'est même à peu près le contraire de ce qu'elle vient d'affirmer à l'Assemblée nationale.

Cela étant dit, elle parle de favoriser, soit dit... semble-t-il, les riches. Elle est contredite sur cette question-là par le député de Borduas, qui, le 3 juin dernier, disait ici, à l'Assemblée nationale : « Oui, c'est vrai [...], même en payant, il n'est [...] pas sûr d'obtenir ce droit-là », M. le Président.

Troisièmement, M. le Président, la chef de l'opposition nous a fait une éloquente démonstration, depuis hier, d'une radicalisation du Parti québécois sur cette question-là, une radicalisation qui ressemble à ce que l'ancien premier ministre Lucien Bouchard décrivait il y a huit mois seulement, alors que l'ancien premier ministre Lucien Bouchard disait ceci : Le PQ a l'air de vouloir remplacer l'ADQ dans la « niche du radicalisme », par opposition, M. le Président, à un gouvernement qui cherche à trouver une solution qui protège d'abord, premièrement la langue française, notre langue, notre culture, dont nous sommes très fiers, M. le Président. Nous le faisons en présentant une solution qui est à la fois équilibrée, qui est pragmatique, qui évite le piège du radicalisme...

[...]

M. Charest :... que Louis Bernard décrivait dans son témoignage et qui nous permet justement d'avoir des lois linguistiques qui protègent notre langue.

[...]

Mme Marois : Le premier ministre trouve que nous sommes radicaux parce que nous défendons notre langue française. Je trouve inacceptable son attitude et ses remarques, M. le Président. Je vais m'en remettre à son ancien ministre, député du Parti libéral, et je cite Thomas Mulcair. Qu'est-ce qu'il disait? « On est en train de commettre une bavure effroyable en faisant en sorte que les mieux nantis vont pouvoir s'acheter un droit qui n'existera que pour eux. »

Pourquoi le premier ministre commet-il « une bavure effroyable », selon les propres termes de son ancien député?

[...]

M. Charest : Bien, M. le Président, la réponse que je peux donner, c'est celle à laquelle adhère déjà la chef de l'opposition officielle, puisqu'hier elle nous a affirmé, à l'Assemblée nationale, qu'elle était d'accord avec tout ce que le député de Borduas affirmait, M. le Président. Et le député de Borduas, le 3 juin dernier, à l'Assemblée nationale, a affirmé que c'était faux qu'une personne pouvait l'acheter. D'ailleurs, je lui donne la citation. Il dit : « ... même en payant, il n'est [...] pas sûr d'obtenir ce droit-là. »

Il ne s'agit pas non plus, M. le Président, d'une loi qui permet à ceux qui sont le mieux nantis d'acheter un droit. Ce n'est pas vrai, ça. D'ailleurs, la Cour suprême du Canada a rendu un jugement auquel nous nous sommes conformés. Et, si on peut dire aujourd'hui...

[...]

M. Charest :... si nous affirmons qu'elle est radicale dans ses positions, c'est parce que son ancien chef le dit puis un ancien conseiller de René Lévesque...

[...]

Mme Marois : M. le Président, vous savez que le premier ministre a l'habitude d'interpréter certains propos. Alors, j'en prends et j'en laisse.

Je vais citer Tom Mulcair encore une fois, Thomas Mulcair : « C'est déjà plusieurs milliers de cas. [...] ça va juste croître. Donc, c'est l'avenir du français comme langue commune au Québec qui est carrément en cause, et je suis fort inquiet. »

Pourquoi le premier ministre a-t-il choisi de remettre en cause l'avenir du français? Parce que c'est bien de cela dont il s'agit, M. le Président. C'est un message très lourd qu'il envoie à la population québécoise.

[...]

M. Charest : M. le Président, notre gouvernement, par cette loi et par ces faits, par les gestes que nous avons posés depuis notre élection, avons affirmé la place de la langue française dans la société québécoise. On en est très fiers.

Il ne s'agit pas d'interprétation. Vous remarquerez que je cite le député de Borduas et que la chef de l'opposition officielle n'a pas contredit, alors qu'il est assis à quelques fauteuils d'elle. Il a affirmé une chose, le 3 juin dernier, qu'elle contredit aujourd'hui à l'Assemblée nationale.

Lorsqu'on parle de radicalisme, je veux juste vous souligner à nouveau que c'est l'ancien premier ministre Lucien Bouchard qui décrit le PQ comme étant radical il y a de cela huit mois. C'est un ancien conseiller de René Lévesque et de Camille Laurin qui vient en commission parlementaire, il y a quelques semaines, pour dire que la solution proposée par le PQ est radicale. Pourquoi? Parce qu'elle l'est.

[...]

Mme Marois : Alors, M. le Président, le premier ministre continue d'abandonner son devoir historique. Il n'en a qu'un seul ici, devant cette Assemblée nationale et devant le peuple du Québec, en ce qui a trait à la langue française. Son député a dit qu'ils avaient

voté contre la loi 101, que, demain matin, ils voteraient encore contre la loi 101. Cela vient expliquer très clairement qu'on nous ait bâillonnés et adopté la loi n° 115.

Quand le premier ministre va-t-il enfin avoir le courage de nous défendre, de défendre la langue française au Québec...

[...]

M. Charest : M. le Président, je vais vous lire exactement ce qu'a dit le député de Laval-des-Rapides. Il a dit ceci : « ... on n'est pas contre l'application de la loi 101 telle qu'elle existe aujourd'hui », M. le Président. C'est...

[...]

M. Charest : Alors, M. le Président, je viens de vous lire au texte exactement ce qu'a affirmé le député de Laval-des-Rapides. Vous constatez comme moi que c'est le contraire de ce que vient d'affirmer la chef de l'opposition officielle, alors qu'elle a affirmé, semble-t-il, qu'on voterait contre la loi 101 demain. Ce que je viens de vous lire, c'est exactement le contraire de ce qu'elle a dit. M. le Président, ça fait partie...

[...]

M. Charest : ... de ce comportement radical que d'aller tronquer les propos de quelqu'un.

Assemblée nationale, *Journal des débats*, 19 octobre 2010, Vol. 41, n° 143

http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/39-1/journal-debats/20101019/24543.html#_Toc275354182

28 octobre 2010 – Représentation électorale des régions

Mme Marois : Merci, M. le Président. Depuis plus de deux ans, nous proposons de modifier la Loi électorale afin d'ajouter un critère en regard de la représentation effective. Pourquoi? Afin que la carte électorale puisse tenir compte du poids politique de toutes les régions du Québec.

D'ailleurs, je vous rappelle que mon collègue d'Abitibi-Ouest, François Gendron, alors leader de notre formation politique, avait proposé une solution à l'ancien ministre Benoît Pelletier, et il y avait même eu une entente à ce moment-là. Malheureusement, dans le contexte d'un gouvernement minoritaire, l'ADQ avait refusé. Voilà pourquoi nous nous retrouvons maintenant dans la situation que nous connaissons.

Aujourd'hui sont présentes dans nos tribunes plus de 70 personnes qui proviennent de Chaudière-Appalaches, du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie, qui sont accompagnées de

la Coalition pour le maintien des comtés en région. Je les salue. D'ailleurs, j'aurai le plaisir de les rencontrer dès la fin de notre période de questions. Cependant, ils sont venus nous lancer un véritable cri du coeur.

Sachant que le premier ministre va aussi rencontrer les membres de la coalition à 13 h 30, est-ce que le ministre de la Réforme des institutions démocratiques peut nous confirmer que le premier ministre annoncera qu'il entend appuyer notre proposition afin d'ajouter un critère à la Loi électorale et qu'il déposera un projet de loi à cet effet?

[...]

M. Fournier : Merci, M. le Président. À mon tour, le plaisir de saluer les gens des régions qui nous visitent aujourd'hui. Il est évident que la question de la représentation électorale des régions est fondamentale. D'ailleurs, permettez-moi de glisser au passage que nous avons, de ce côté-ci, des porte-parole et porte-étendards des régions qui sont particulièrement forts et qui ont toujours travaillé pour que la représentation régionale se fasse entendre. Je pense ici, et si vous me le permettez, à notre ami, je dis à tous ici, notre ami à tous, le regretté Claude Béchar, qui a porté lui-même, à l'égard de cette réforme de la Loi électorale, un projet de loi qui répondait aux besoins des régions.

Cela étant, la question précise de la chef de l'opposition qui me demande ce qui va se passer cet après-midi... Je vais certainement lui rapporter les propos qu'elle a tenus. Je suis convaincu que le premier ministre va me faire part de son étonnement devant ces propos, parce que je relis un passage qui rapporte les propos de la chef de l'opposition le 19 août 2010 -- ça, c'est il n'y a pas tellement longtemps, M. le Président, on ne remonte pas à deux ou trois ans, ou l'année passé -- et elle disait : « ... ce qui est sûr, c'est qu'une fois que la dernière consultation aura été faite, nous accepterons les décisions du Directeur général des élections. » Autrement dit...

[...]

M. Fournier :... puisque la consultation a eu lieu les 14 et 15 septembre, leur position à eux, c'est d'accepter cela, monsieur...

[...]

Mme Marois : Tant que la loi n'est pas changée, M. le Président, à ce que je sache, comme parlementaires et comme élus, nous allons respecter la loi. Cependant, ce que nous disons au gouvernement, à l'heure actuelle, c'est qu'il ait le courage de la changer, cette loi, pas dans le sens d'ajouter 10 comtés, mais dans le sens d'ajouter un critère qui va permettre la représentation effective des régions.

Et je n'ai aucune leçon à recevoir de la part du leader de l'opposition quant aux députés de ma formation politique qui ont défendu leur comté avec coeur et avec détermination,

[...]

M. Fournier : J'ai parlé des députés de la formation ministérielle. Je n'ai rien dit sur ceux de son caucus. Si elle les a reconnus, ça, c'est son problème. Je n'ai pas de leçons à recevoir de ce côté-là. Je vais les laisser baigner dans la chicane qui est la leur.

Mais, sur la question fondamentale de la représentation des régions, lorsqu'elle me dit : Ça prend une loi pour la changer, je dis : Justement, il y a la loi de Claude Béchar, M. le Président, depuis un an, qui est sur la table, qui permet de sauver ces comtés dans les régions. Je m'étonne aujourd'hui qu'on vienne nous dire que, parce qu'ils la refusent...

[...]

M. Fournier : Je suis étonné, M. le Président. Il y a sur la table une proposition législative qui permet de régler le problème. Or, depuis un an, c'est un blocage de l'autre côté. Ils n'ont qu'à nous dire : Un, deux, trois, aujourd'hui, elle est adoptée avant minuit, M. le Président.

[...]

Mme Marois : Alors, M. le Président, la coalition n'est plus sur le projet de loi n° 92, elle veut un nouveau projet de loi qui va faire consensus. Elle ne demande pas 135 députés qui vont réduire le poids des régions, M. le Président. Ce que nous demandons, c'est la représentation effective des régions.

Est-ce que le ministre va entendre le cri du coeur des gens qui sont dans nos galeries aujourd'hui, M. le Président?

[...]

M. Fournier : Qu'elle entende le cri du coeur, M. le Président, parce que le projet de loi n° 92 propose cette représentation effective, sauve les comtés. La chef de l'opposition, on disait ceci... Gilbert Lavoie disait ceci de la chef de l'opposition, le 19 août 2010 : « La chef du Parti québécois [...] accepterait la disparition d'une et même de deux circonscriptions dans l'Est du Québec au profit de la région de Montréal, à la condition que les députés qui restent aient davantage de moyens pour faire leur travail. »

Je trouve qu'ils ont magasiné les positions au cours de la dernière année, alors qu'il y avait une position permanente claire, le projet de loi de Claude Béchar. Un, deux, trois, minuit ce soir. [...]

Mme Marois :... c'est arrivé dans le passé. Je vais assumer cette question, M. le Président. De toute façon, nous nous étions entendus, mon leader et moi.

Nous attendons de la part du gouvernement une position responsable, un projet de loi qui va permettre de répondre aux attentes des gens des régions et qui ne va pas, au contraire, diluer leur représentation électorale, parce que c'est ce que fait le fameux projet de loi n° 92. Il y en a une, loi possible. Présentez-la, M. le Président.

[...]

M. Fournier : Ça sent... ça sent quand même pas mal la récupération, l'opportunisme et la position sur la défensive. Et pour quelle raison...

[...]

M. Fournier : Et je pense que... honnêtement, je pense que le sujet est sérieux, et il demanderait qu'il y ait un peu de calme de l'autre côté. Il y a sur la table, depuis un an, pas à la dernière minute, pas à minuit et cinq, il y a sur la table, depuis un an, un projet de loi qui a été, encore aujourd'hui, encore aujourd'hui, par la chef de l'opposition, qui a été mis à mal. Ils nous proposent quoi? Rien. Ils nous proposent la diffusion. Ils ne nous proposent aucun critère.

[...]

M. Fournier : Ils n'ont fait que du blocage là-dessus. J'entends la chef de l'opposition...

Assemblée nationale, *Journal des débats*, 28 octobre 2010, Vol. 41, n° 148

http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/39-1/journal-debats/20101028/25479.html#_Toc276117040

28 octobre 2010 – Projet de loi concernant la représentation électorale

M. Bédard : M. le Président, le leader a perdu une belle occasion de s'élever en tant que responsable de la Loi électorale. Ça fait rire ses collègues. Ça ne fait rire personne, encore moins les gens dans les tribunes, ici. Le ministre devrait savoir ou sait que son projet de loi n° 92, en plus d'être illégal, avait pour effet de diminuer le poids des régions. Et il a seulement à demander à son collègue d'en arrière, il le sait autant que moi, et on n'est pas les seuls à le dire, même le DGE le dit, tout le monde au Québec sait que ce projet de loi était un recul.

Or, le député d'Abitibi-Ouest avait proposé, il y a deux ans et demi, un projet de loi, une entente avec le ministre qui était là à sa place avant lui, Benoît Pelletier, qui

rencontrait les attentes de l'ensemble des régions du Québec sur la représentation effective.

Ce qu'on lui demande aujourd'hui, c'est un peu de sérieux et de nous dire est-ce qu'il est prêt à prendre la main qui était tendue à l'époque et qu'on a retendue à nouveau, et à laquelle, la proposition, d'ailleurs... où son collègue en arrière avait montré de l'intérêt. Ce que je lui demande, c'est : Est-ce qu'il est prêt à regarder cette alternative avec nous?

[...]

M. Fournier : La main qui est tendue l'est depuis un an. C'est Claude Bécharde qui l'a tendue, la main, M. le Président. Il a tendu la main pour une proposition qui donne une représentation effective aux régions et qui est légale, M. le Président. La main, elle est tendue depuis un an. J'ai entendu la chef de l'opposition -- le micro était fermé -- dire que nous présentions la loi, que nous déposons... elle est déjà déposée, que nous rappelions le projet de loi n° 92. Je suis prêt à le faire. Allez-vous nous appuyer? Allez-vous l'adopter?

Le temps compte, le temps court. Êtes-vous d'accord pour appuyer le projet de loi n° 92? Sinon, depuis un an, pourquoi êtes-vous restés assis sur vos mains? Pourquoi avez-vous changé d'idée 44 fois? Pourquoi avez-vous bâillonné vos députés pour aujourd'hui vous lever, à minuit et cinq, pour dire tout à coup : Le fardeau est chez nous?

La main est tendue depuis un an, saisissez-la pour les régions. La balle est dans votre camp.

Assemblée nationale, *Journal des débats*, 28 octobre 2010, Vol. 41, n° 148

<http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/39-1/journal-debats/20101028/25479.html# Toc276117049>

3 novembre 2010 – Représentation électorale des régions

Mme Roy : M. le Président, hier, en cette Chambre, on a débattu du projet de loi n° 114 qui renforçait le DGE. Aujourd'hui, le gouvernement désavoue l'institution en suspendant ses pouvoirs. Si le gouvernement a seulement l'intention que les députés aillent jouer dans la carte, on reporte le problème à cinq ans plus tard. Par contre, si on a l'intention de servir les régions puis servir la démocratie, il faut introduire un mode de scrutin proportionnel avec un élément régional. Dès 2002, le Parti libéral l'avait promis, le Parti québécois l'a évoqué, le DGE l'a demandé.

Pour vraiment servir les régions, pour vraiment servir la démocratie, est-ce que le gouvernement peut s'engager à introduire des éléments de proportionnelle mixte avec un élément régional?

[...]

M. Fournier : J'ai été étonné du débat tantôt, mais là je suis étonné de la question. L'ADQ, à ce que je sache... Mais là peut-être que vous allez nous dire que le comité des régions qui nous a rencontrés ne nous a pas dit la vérité. Ils vous ont rencontrés, ont rencontré Québec solidaire, ont rencontré le Parti québécois. Et d'ailleurs la chef de l'opposition s'était levée la semaine dernière pour que nous fassions, entre autres, ce que nous sommes en train de faire, de faire une pause pour qu'on puisse essayer de trouver un consensus. Je suis étonné que le premier exercice de consensus soit de dire : Bien, ne faites pas ça, finalement, rajoutez une autre complication, sur la proportionnelle. Moi, je n'ai aucun problème que l'ADQ et Québec solidaire fassent des propositions, c'est le sens de l'entente que nous avons -- j'allais dire « que nous avons » -- le comité et les partis. Parce qu'aujourd'hui ils renient leur parole. Ce n'est pas un an, ce n'est pas il y a six mois, c'était la semaine passée, c'était jeudi dernier.

Qu'est-ce qui est visé? Qu'il y ait une pause jusqu'au mois de juin pour que les partis puissent déposer des propositions pour une représentation plus effective au Québec. C'est ça, la question.

Il y a eu une question la semaine passée là-dessus. Nous avons rencontré le comité, et ils nous ont dit -- on était les derniers -- ils nous ont dit : On a vu tout le monde, et ils sont d'accord pour ça. Ils nous ont aussi dit qu'ils allaient nous suivre pour nous assurer que cela se fasse, pour avoir une représentation plus effective. Alors, ils peuvent faire des propositions, M. le Président, mais le projet de loi est important.

[...]

Mme Roy : M. le Président, pensez-vous que j'étais contente de cette carte-là? Mon comté disparaît. Mais ce n'est pas parce qu'on n'est pas content d'une carte puis qu'on veut aller jouer dedans qu'on suspend les pouvoirs du DGE. Est-ce que la prochaine chose que vous allez faire, c'est de suspendre les pouvoirs du Vérificateur général parce qu'il vous conteste? Est-ce que vous allez suspendre les pouvoirs des juges parce que vous n'êtes pas d'accord avec les jugements?

Si votre intention est de faire évoluer la démocratie, là, ayez un mode de scrutin proportionnel, avec un élément régional, puis les régions vont être bien servies. Maintenant, on ne refera pas ce débat-là à tous les cinq ans.

[...]

M. Fournier : M. le Président, c'est rien de moins que la trahison de la coalition qui est venue ici la semaine dernière. Rien de moins.

[...]

M. Fournier : Ce qui a été convenu, M. le Président... Tous les partis ont rencontré la coalition. Ce qui a été convenu, c'est qu'il y ait un temps d'arrêt pour tenter de trouver un consensus, ce à quoi nous disons : D'accord. Nous avons une solution. Il faut trouver un consensus. D'accord. On y travaille.

[...]

M. Fournier : Nous donnons suite à l'accord que nous avons donné. Nous sommes surpris de la trahison que ceux qui veulent aujourd'hui renier leur parole font montre ici.

[...]

Mme Roy : M. le Président, moi, je n'instrumentalise pas la coalition pour des fins partisans. Écoutez, les gens de Kamouraska vous regardent. Ça, c'est le... le jupon qui dépasse. Les gens de Lotbinière me regardent aussi, et puis je suis fière d'avoir ces opinions-là. Il faut protéger les régions, puis c'est la seule façon de le faire.

Voulez-vous accepter un mode de scrutin mixte, avec des éléments régionaux?

[...]

M. Fournier : Premièrement, ce n'est pas la première fois qu'il y a une pause dans l'établissement de la carte. C'est arrivé en 1991 et en 1999, par une loi. Deuxièmement, il y a eu un consentement donné par tous les partis.

La question que je me demande et que je vous permets de préciser aujourd'hui : Aviez-vous donné, oui ou non, votre consentement à la coalition? Parce qu'eux, ils nous ont dit que vous aviez dit être d'accord pour une pause, pour trouver le temps... un consensus entre nous, une pause jusqu'au mois de juin, que chaque parti allait faire sa proposition d'ici le mois de mars. Vous pouvez la proposer, la proportionnelle, il n'y a aucun problème.

Donc, nous, ce qu'on fait, c'est respecter notre parole...

[...]

M. Fournier :... pour une loi qu'ils avaient demandée. Est-ce qu'ici il y a des gens qui veulent... ont une motion, non, plus de loi, et qui renient leur parole? J'ai hâte de...

Assemblée nationale, *Journal des débats*, 3 novembre 2010, Vol. 41, n° 150

http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/39-1/journal-debats/20101103/25993.html#_Toc276640152

1^{er} décembre 2010 – Compétences du Québec en matière de culture et de communications

M. Drainville : M. le Président, 9 avril 2008, 13 août 2008, 23 mars 2009, trois lettres, une seule demande : que le Québec ait tous les pouvoirs en matière de culture et de communications. Trois lettres, zéro réponse d'Ottawa, M. le Président. Et on attend toujours la réaction de notre ministre de la Culture, qui a signé ces lettres-là, qui les a envoyées au gouvernement fédéral. Ce qu'on demande pourtant, M. le Président, ce n'est pas un caprice. Le Québec a une culture unique et on veut tous les moyens pour la développer, pour la protéger, pour la défendre contre des projets de loi comme le C-32 qui est présentement devant le Parlement fédéral.

M. le Président, ce n'est plus le temps d'écrire des lettres. Il faut maintenant obtenir ce qu'on demande dans les lettres. Pourquoi la ministre de la Culture est-elle incapable d'obtenir l'entente Canada-Québec dont nous avons besoin pour être maîtres de notre développement culturel?

[...]

Mme St-Pierre : Qu'est-ce qu'il en sait, M. le Président, zéro réponse du gouvernement fédéral? Qu'est-ce qu'il en sait? Il n'en sait rien. Tout d'abord, je dois répéter, M. le

[...]

Mme St-Pierre :... c'est eux qui ont coupé 50 millions de dollars en culture, en 2000. C'est eux qui ont coupé 50 millions de dollars. Jamais le gouvernement n'a autant fait en culture que nous, monsieur, au gouvernement, depuis des années, depuis des décennies. Et j'ajouterais, sur le projet de loi C-32, que, lorsqu'on a voté la motion à l'unanimité à l'Assemblée nationale, mon vis-à-vis, M. le député de Drummond, était absent à ce moment-là. Donc, quand...

Assemblée nationale, *Journal des débats*, 1^{er} décembre 2010, Vol. 41, n° 162

http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/39-1/journal-debats/20101201/28169.html#_Toc279062023

4. Commission plénière

31 mars 2010 – Affaires intergouvernementales canadiennes et Réforme des institutions démocratiques

M. Dutil : Merci, M. le Président. Alors, ça fait plaisir de saluer mes collègues de l'opposition pour cette interpellation d'une heure.

D'entrée de jeu, je tiens à rappeler le succès qu'a obtenu notre gouvernement dans les diverses ententes intergouvernementales. Au 1er janvier 2010, le gouvernement actuel, depuis son arrivée au pouvoir en 2003, a signé 605 ententes intergouvernementales. Alors, je pense que c'est un point important à rappeler. Bien sûr que, là-dessus, il y a des ententes plus simples, plus faciles, des renouvellements, mais il y a une collaboration, depuis ce temps, entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec, qui ne paraît pas toujours, parce qu'évidemment, du côté de l'opposition, on essaie de faire... de ne parler que des points qui ne sont pas encore réglés, qui sont encore en discussion et où il y a certaines échéances un peu plus lointaines pour y parvenir, mais je pense que ça donne un cadre, ça donne un ordre de grandeur intéressant du travail.

Plus particulièrement, j'aimerais rappeler certains dossiers importants qui ont été réglés. Alors, je m'en tiendrai... Je ne ferai pas l'énumération je tiens à rassurer l'opposition des 605 ententes, sinon ce serait beaucoup trop long. Mais on me dit que vous pouvez les trouver très facilement, elles sont archivées et disponibles, et, si vous voulez les consulter, les lire, passer des nuits intéressantes, vous pouvez aller les voir.

Congés parentaux, M. le Président...

Le Président (M. Chagnon) : Si vous les énumérez toutes, vous allez manquer de temps.

M. Dutil : Oui, effectivement, alors j'ai renoncé, donc, à les énumérer toutes. Mais je voulais qu'on sache qu'il y avait quand même eu beaucoup de travail de fait, beaucoup de travail positif de fait, beaucoup de travail de collaboration de fait entre les deux paliers de gouvernement.

Et plus particulièrement, M. le Président, les congés parentaux, on se rappellera de l'importante entente entre le Québec et le Canada, conclue le 1er mars 2005, qui permet, depuis lors, au Québec d'exercer pleinement sa compétence en matière de congés parentaux et d'obtenir un espace fiscal qui représente jusqu'ici, c'est-à-dire en 2009-2010, un gain cumulatif de 4 milliards de dollars.

On se rappellera également la création du Conseil de la fédération en décembre 2003, qui a permis plusieurs avancées, notamment en matière de commerce interprovincial et

de mobilité de la main-d'œuvre. Et ici je parle du commerce interprovincial multilatéral, mais ça a permis également de resserrer des liens avec notre province voisine, la province de l'Ontario, avec qui par ailleurs nous avons signé il n'y a pas très longtemps une entente de collaboration interprovinciale fort importante qui permet d'avoir un marché de près de 20 millions de population, donc un marché fort important.

Santé et asymétrie. Je rappelle également la signature, en septembre 2004, d'un accord multilatéral sur la santé et d'une entente bilatérale par laquelle a été reconnue pour la première fois le concept de fédéralisme asymétrique. C'est une entente de 10 ans, une entente qui donne une augmentation de 6 % par année. C'est une entente particulière que le Québec a obtenue, que les autres provinces n'ont ou pas demandée ou pas obtenue, je ne sais pas, je n'ai pas suivi leurs propres négociations, mais, de notre côté, je pense que ça a été, au moment de la signature, et je le rappelle, une entente importante, une entente historique.

Au niveau de la péréquation, on nous parle de certaines difficultés parfois dans la péréquation. Rappelons, rappelons qu'il y a eu un gain de 2,4 milliards de dollars à ce chapitre-là, pour la période allant de 2004-2005 à 2009-2010, à la suite de la rencontre des premiers ministres d'octobre 2004, qui portait essentiellement sur la péréquation.

L'adoption de la nation québécoise en novembre 2006 par la Chambre des communes, une résolution qui reconnaissait la nation québécoise. Et les infrastructures, l'entente plus récente Canada-Québec sur l'infrastructure, conclue le 3 septembre 2008. Cette entente est la plus entente bilatérale jamais conclue entre le Québec et le gouvernement fédéral et elle permettra d'obtenir jusqu'à 4 milliards de dollars sur sept ans, auxquels s'ajoutera un éventuel 2 milliards de dollars pour la réalisation de projets d'infrastructures dans divers autres domaines, à savoir loisirs, culture, énergies propres, logement social, à la suite des ententes relatives à la mise en oeuvre du Plan d'action économique du Canada pour stimuler l'économie.

Alors, voici, M. le Président, en bref, évidemment, parce qu'on ne dispose que de cinq minutes, les divers succès que nous avons obtenus depuis 2003 dans les ententes entre le gouvernement fédéral et nous.

[...]

M. Cloutier : Merci, M. le Président. Alors, à mon tour de saluer le ministre, de même que son attaché, M. Gagné, de même que mes collègues de l'Assemblée nationale, ainsi que M. Horth et les autres fonctionnaires très compétents qui l'accompagnent.

M. le Président, je ne passerai pas par quatre chemins, là, la raison pour laquelle on fait l'interpellation aujourd'hui avec le ministre des Affaires intergouvernementales, c'est parce que le gouvernement du Québec se tourne... a décidé de se tourner vers le

portefeuille des Québécois pour aller chercher de l'argent. Mais, M. le Président, les Québécois sont les victimes de l'incompétence du gouvernement du Québec à régler les litiges avec Ottawa. La réalité, M. le Président, c'est qu'il n'y a plus de rapport de force du gouvernement du Québec avec le gouvernement fédéral. Le gouvernement du Québec est à genoux devant le gouvernement fédéral, et maintenant, depuis des années, les litiges s'empilent.

D'ailleurs, je ne peux pas passer sous silence une petite anecdote, M. le Président. À la section E du budget, comme on n'a pas voulu rappeler tous les litiges qui ne sont pas réglés depuis l'année passée, au lieu de réécrire les litiges de l'année passée, ce qu'on a fait, à la section E, M. le Président, à la note 2, si ma mémoire est bonne... oui, exactement, à la note 2, au lieu de réécrire les litiges de l'année passée, on fait référence, dans une note en bas de page, aux autres litiges dans la section G du budget de l'année dernière. Comme ils ne sont pas réglés, bien, au lieu de réécrire, on y fait mention indirectement.

Tout ça pour vous dire, M. le Président, qu'au moment où on se parle le gouvernement du Québec a décidé d'augmenter la TVQ, a décidé d'augmenter la taxe sur l'essence, a décidé d'augmenter les taxes et les tarifs, a décidé de taxer les Québécois en matière de santé, tout ça, entre autres, parce que le gouvernement du Québec est incapable d'aller chercher les milliards qui sont à Ottawa. Puis là, M. le Président, je ne parle pas de petites sommes. Si on prend uniquement le dossier de la péréquation, on parle de 2 200 millions de dollars ou, si le ministre préfère, comme en Chambre il me l'a dit, 2,2 milliards de dollars qui sont en litige.

Est-ce que... Comment le gouvernement du Canada justifie-t-il cette situation? Bien, il est incapable de le justifier, M. le Président. Et même la ministre des Finances nous disait, au mois de janvier dernier, que tous les aspects techniques dans le dossier de l'harmonisation ont été réglés. On a donné 1,6 milliard à la Colombie-Britannique, on a donné 1 milliard aux provinces de l'Ouest qui ont harmonisé leurs taxes, on a donné 4,3 milliards à l'Ontario et on a donné zéro au Québec. C'est injustifiable, M. le Président. Et la seule façon de se l'expliquer, c'est que le gouvernement du Québec n'a aucun rapport de force avec le gouvernement fédéral.

M. le Président, on va aussi parler du traitement inéquitable qui est fait à Hydro-Québec. Essentiellement, on traite Hydro-Québec, les revenus d'Hydro-Québec, d'une manière différente avec les revenus de Hydro One, donc l'équivalent d'Hydro-Québec en Ontario, et ça, ça coûte 250 millions au gouvernement du Québec. M. le Président, le gouvernement du Québec, l'année passée, savez-vous ce qu'il nous avait dit, page... dans la section G du budget? On va régler ce litige-là avec Ottawa avant décembre 2009. Décembre 2009, M. le Président. Évidemment, ce n'est pas un litige qu'ils ont été en mesure de régler, et ça coûte 250 millions de plus aux Québécois en manque à

gagner en péréquation du gouvernement fédéral en raison de l'incapacité du Québec. 250 millions, là, pour les gens qui nous écoutent, essentiellement, par exemple, c'est l'équivalent de 0,02 \$ qu'ils vont mettre, là, sur la taxe sur l'essence. Hein, c'est à peu près 120 millions par cent. Alors, 0,02 \$, c'est à peu près 240, 250 millions. Ça, c'est l'équivalent du montant qui est dû par le gouvernement fédéral ou, s'il y avait un traitement équitable par le gouvernement fédéral, sur les redevances qui sont données à Hydro-Québec au gouvernement du Québec. Donc, une situation de deux poids, deux mesures.

M. le Président, on a aussi modifié de manière unilatérale la péréquation du Québec. L'année dernière, dans le budget du gouvernement du Québec, on chiffrait les manques à gagner puis là ce n'est pas les chiffres du Parti québécois, là, c'est les chiffres du gouvernement du Québec dans le budget de l'année dernière : essentiellement, à 700 millions, pour l'année à venir, en manque à gagner pour la péréquation. Évidemment, ce manque à gagner en péréquation, c'est... puisqu'on n'a pas été en mesure d'aller chercher l'argent, on s'est tourné encore une fois vers les Québécois pour combler ce déficit.

M. le Président, on aura sans doute la chance aussi de parler un peu d'Old Harry, puis j'espère que le ministre aura des réponses à nous donner. Entre autres, sur le traitement qu'on fera des redevances sur les hydrocarbures, j'ai hâte d'entendre le ministre, parce qu'il y a un des litiges importants qui prive les Québécois de centaines de millions de dollars, voire des milliards de dollars, c'est le litige avec le gouvernement fédéral concernant la propriété des ressources naturelles situées dans le golfe du Saint-Laurent.

Je vous remercie, M. le Président. Je vais m'en tenir à ça pour tout de suite. Puis on aura la chance de développer chacun des points précis au cours de cette interpellation, et je vais m'en tenir à des points précis. J'espère qu'on n'aura pas un discours de sourds. Merci, M. le Président.

[...]

M. Deltell : Merci, M. le Président. Je serai très bref, M. le Président. Dans cette période-ci, nous allons pouvoir analyser ensemble les effets dévastateurs du fédéralisme du tant pis tel que défini par l'actuel premier ministre du Québec. On sait qu'il a une notion très personnelle des relations que lui et que le Québec doivent avoir avec le gouvernement fédéral, dépendant de ses humeurs du moment. Quand ça va bien pour l'UNESCO et la nation, ça va, mais, si, par malheur, le premier ministre du Canada va saluer le chef de l'opposition officielle dans sa circonscription, ah bien, là, ça y est, c'est fini, les relations sont tendues, et c'est le fédéralisme du tant pis, dont on paie de façon très sévère actuellement les effets dévastateurs, entre autres avec la question de la péréquation. Nous aurons l'occasion d'élaborer un petit peu plus tard.

En terminant, je tiens à saluer l'actuel ministre, que je salue bien chaleureusement. Hier, je dois avouer que j'ai eu une petite seconde d'inquiétude quand j'ai appris qu'on allait abolir le ministère du Revenu pour le transférer en agence. J'étais inquiet. Mais je suis content de voir que tout est là. Je tiens à saluer M. Gagné. Je tiens à saluer les gens du personnel politique et du cabinet. Et je tiens aussi à saluer le député de Kamouraska-Témiscouata qui fort probablement nous écoute. Et je sais qu'il va beaucoup mieux. On a bien hâte de le revoir.

[...]

M. Cloutier : Je vous remercie, M. le Président. Alors, on va passer tout de suite à un des dossiers qui, à mon sens, est un des plus importants litiges avec le gouvernement fédéral, qui concerne le dossier de l'harmonisation des taxes.

Je vais rappeler les faits, M. le Président. Je l'ai dit tout à l'heure en introduction, le Québec a été la première province au Canada à harmoniser ses taxes et a reçu en compensation, du gouvernement fédéral, la somme de zéro. Les Provinces maritimes, quant à elles, ont harmonisé leurs taxes, ont reçu 1 milliard de dollars. L'Ontario a harmonisé sa taxe, a reçu 4,3 milliards. Et la Colombie-Britannique a harmonisé sa taxe et a reçu 1,6 milliard. Alors, situation injustifiable, situation intolérable, situation inéquitable. Bref, il n'y a aucune façon de justifier un tel traitement de deux poids, deux mesures.

Alors, ma question au ministre des Affaires intergouvernementales : Quand entend-il régler ce litige avec le gouvernement fédéral? Est-ce que tous les aspects techniques sont réglés? Et qu'est-ce qui achoppe?

[...]

M. Dutil : Alors, merci, M. le Président. Quand on parle de l'harmonisation de la TPS-TVQ, je tiens à rappeler qu'à l'époque où ça a été établi, que la TPS a été établie, si je me rappelle bien, c'est dans les années quatre-vingt-dix ou à peu près, ce qui s'est réellement passé, c'est que le gouvernement provincial, le gouvernement du Québec, a fait une entente avec le gouvernement fédéral comme quoi nous étions les percepteurs de la TPS du fédéral et que le gouvernement fédéral nous compensait année après année pour percevoir cette taxe-là. Janvier 1991, me dit-on, donc près de 20 ans. Depuis près de 20 ans, nous recevons des montants qui correspondent au coût de la perception, qui est à peu près la moitié du coût de la perception totale, là, 260 millions, on perçoit actuellement 130 millions du gouvernement fédéral pour percevoir la TPS pour eux et la leur retourner. Donc, il faut revoir tout cet historique-là. À l'époque, c'était un gain substantiel et important, je pense, de la part du gouvernement de Robert Bourassa, à ce niveau-là.

Là, actuellement, effectivement, le gouvernement fédéral a décidé qu'il souhaitait une meilleure harmonisation des taxes qu'il perçoit, là. Il faut faire comprendre à la population, parce que ce n'est pas nécessairement su, ça, que le gouvernement à Ottawa perçoit sa TPS et les taxes de vente, s'il y a lieu, des provinces. Il les perçoit pour elles, et c'est lui qui les retourne aux provinces. Et, pour s'éviter des coûts, pour diminuer les coûts, il a décidé de compenser une partie de ces gains-là qu'il ferait en harmonisant parfaitement les taxes, les diverses taxes provinciales avec la TPS fédérale.

Alors, c'est ce qui est en discussion, je tiens à le rappeler, parce que les gens ont l'impression parfois que nous avons perdu quelque chose. Pour l'instant, nous réclamons, sur une base d'équité toute simple c'est normal aussi nous réclamons d'obtenir la même chose que les autres provinces obtiennent avec l'harmonisation que nous estimons avoir faite, bien qu'il y ait certaines différences. Et actuellement le projet est en discussion avec le gouvernement fédéral, et nous allons finir par avoir une entente.

Et je suppose que, le jour où nous aurons une entente, bien ce sera la dernière fois que nous entendrons parler de ce sujet-là par l'opposition. Parce qu'on n'a évidemment pas de félicitations de la part de l'opposition pour l'ensemble des dossiers dont j'ai parlé tout à l'heure. On nous parle des quelques difficultés que nous rencontrons, et, dès que le dossier est réglé, bien on n'en entend plus parler. Évidemment, on sait pourquoi. On le sait, pourquoi. Puis ce n'est pas un dialogue de sourds. Il y a une émotion particulière dans les dossiers intergouvernementaux, entre les gouvernements, entre nous et l'opposition, bien c'est la question de la souveraineté. D'abord, l'opposition s'oppose, c'est normal, mais, pour ce qui est de la péréquation, pour ce qui est des gains, pour ce qui est de ça, s'il y avait la souveraineté, bien il n'y en aurait plus aucun, transfert. Alors, je ne m'attends pas à des félicitations de la part de l'opposition. Je veux juste mettre les faits sur la table, puis les faits sont que nous continuons à travailler pour qu'il y ait équité dans ce dossier-là, et nous obtiendrons éventuellement équité.

[...]

M. Cloutier : ... là, par souci d'équité, je vais m'efforcer de poser des questions très précises, très claires, prendre le moins de temps possible et j'espère avoir du ministre la même collaboration. Est-ce que vous partagez les propos de votre collègue à l'effet que tous les aspects techniques sont réglés dans le dossier de l'harmonisation des taxes, comme le ministre des Finances l'a dit au début du mois de janvier?

[...]

M. Dutil : Quand il y a une négociation, M. le Président, il y a des fonctionnaires qui se réunissent, qui ont un certain mandat pour trouver des solutions au dossier. Et il arrive

parfois des imprévus. Le diable se cache dans les détails, hein? On peut avoir les meilleures ententes de principe possible, mais le diable se cache dans les détails, et parfois les discussions sont longues parce qu'il faut régler la question de détails.

Et je veux juste resoulever un point qu'a mentionné tout à l'heure le député du Lac-Saint-Jean concernant la question du rapport de force. Tout, dans l'esprit de l'opposition, semble être une question de rapport de force. On semble estimer que la collaboration, ça n'existe pas, les discussions de bonne foi, les discussions fair-play n'existent pas. Elles existent, ces discussions-là, et la preuve, c'est que nous avons bien des dossiers qui ont été réglés sur la base de la bonne foi.

L'année passée, à peu près... il y a un an et demi, à peu près à la même date, on disait : Il n'y aura pas d'entente entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial sur les dossiers des infrastructures. Ça a été long, ça a été difficile. Il y avait des ententes de principe. Il y a eu des problèmes, des accrochages sur les détails. Il y a eu des rencontres au gouvernement... entre les parties, et on en est arrivés à une solution. Alors, ça va être la même chose dans ce dossier-là, M. le Président, ça va être exactement la même chose. Un jour, on va arriver à une solution, et, le jour où cette solution-là va arriver, l'opposition ne nous parlera plus de ce dossier-là.

[...]

M. Cloutier : Je vais répéter ma question et je vais espérer une réponse par oui ou par non : Est-ce que le ministre des Affaires intergouvernementales partage les propos de son collègue à l'effet que tous les aspects techniques sont réglés dans le dossier de l'harmonisation des taxes?

M. Dutil : Oui et non, M. le Président.

[...]

M. Cloutier : Est-ce que... M. le Président, hier, au même moment, au même moment où on... J'ai posé la question au ministre des Affaires intergouvernementales hier à savoir si... Il m'a répondu en fait qu'il y avait des négociations avec le gouvernement fédéral. M. Flaherty a dit hier, à la Chambre des communes, que le Québec n'a pas harmonisé sa taxe. Est-ce que vous êtes capable de dire aux Québécois aujourd'hui que le Québec n'a pas harmonisé sa taxe ou vous prétendez le contraire, comme l'a fait le ministre des Finances?

[...]

M. Dutil : Alors, M. le Président, tout à l'heure, j'ai répondu oui et non parce que c'est une question complexe. Et c'est toujours la même chose, l'opposition veut des réponses simples, faciles, claires, tout de suite, immédiatement, et ça fait partie des choses

impossibles dans la réalité de la vie. Il y a eu des discussions, les fonctionnaires se sont rencontrés, il reste certains débats. La lettre d'ailleurs, si l'opposition a vu la lettre de M. Flaherty, je ne sais pas si elle connue de vous est pas mal plus nuancée que les dires et ce qu'on lit dans les journaux actuellement. Alors, comment dire, M. le Président, c'est un problème qui va se régler éventuellement. On achoppe sur des questions qui sont faciles à régler, j'en doute... je n'en doute pas, faciles à régler éventuellement, mais où il y a diverses positions défendues de part et d'autre. Alors, dès qu'on aura l'occasion d'annoncer le succès de ces négociations-là, ça nous fera plaisir de le dire à l'opposition.

[...]

M. Cloutier : Merci, M. le Président. Le ministre fait référence à des questions qui ne sont pas réglées, j'aimerais ça qu'il nous en donne deux exemples, par exemple. Quels sont deux exemples de questions pas réglées?

M. Dutil : Ce dossier-là est en négociation actuellement. Alors, si vous me permettez, on va laisser les gens faire leur négociation et s'avancer sur le terrain. C'est comme si l'opposition me demandait actuellement quels sont les dossiers en litige dans les négociations avec les gens du secteur public. C'est en discussion, ça se fait à huis clos, on se rapproche, on fait des hypothèses, on regarde les diverses façons dont on peut régler le dossier à huis clos puis faire cheminer le dossier le plus rapidement possible. Puis c'est comme ça que ça se passe au niveau de la taxe.

[...]

M. Cloutier : Oui, merci, M. le Président. M. le Président, je pense que les gens qui nous écoutent sont à même de constater pourquoi les dossiers ne se règlent pas avec le gouvernement fédéral. On a un ministre, en face, responsable du dossier des Affaires inter, c'est à lui que revient la responsabilité de régler, entre autres, le dossier de l'harmonisation des taxes. Dois-je rappeler au ministre qu'on a déposé ici, à l'Assemblée nationale, une motion qui, la première attendu que... le premier attendu que, c'est que le Québec a harmonisé sa taxe. Je demande au ministre si on a harmonisé notre taxe, puis il n'est même pas capable de répondre aux Québécois avec fermeté que, oui, on a harmonisé notre taxe, puis, oui, on va mener le combat avec le gouvernement fédéral, puis, oui, cette question-là va être réglée, parce qu'il y a 2 200 millions qui sont pigés dans les poches des Québécois. Pourquoi? Parce que le gouvernement actuel est incapable de mener le combat nécessaire avec le gouvernement fédéral.

M. le Président, j'ai déjà... je me souviens, même Monique Jérôme-Forget, elle prétendait que c'était une question qui était importante pour son gouvernement. C'est pour le moins surprenant de voir le gouvernement qui n'est même pas capable de me dire qu'effectivement le gouvernement du Québec a harmonisé sa taxe,

qu'effectivement il s'agit là d'un litige important, que, oui, il va faire les démarches nécessaires. Je lui demande où ça achoppe, quels sont les dossiers, quels sont les éléments sur lesquels il y a un litige entre eux et le gouvernement fédéral, je n'ai pas de réponse de la part du gouvernement.

M. le Président, je vais passer à un autre sujet qui, lui aussi, est tout aussi important. Dans la section G du budget de l'année dernière et dans la section E du budget de cette année, on fait un traitement pour le moins surprenant des dividendes d'Hydro-Québec, par rapport à celles d'Hydro One. M. le Président, pour faire une histoire courte, ce qu'on fait, c'est que les revenus qui sont distribués par Hydro One concernant le transport et la distribution sont traités de manière différente à celles qui sont faites par Hydro-Québec. Alors là, on a une entreprise qui essentiellement fait la même chose, hein, il y a de la production, il y a du transport, il y a de la distribution, pourtant on traite une entreprise de manière différente avec celle du Québec, et ça, ce que ça fait en bout de course, c'est que ça coûte 250 millions. Pas 250 millions juste pour une année, M. le Président, c'est minimum, hein, c'est l'expression qui est utilisée dans le budget, c'est minimalement 250 millions que ça coûte aux Québécois annuellement justement pour avoir ce traitement différencié qui est fait par le gouvernement fédéral.

Alors, j'aimerais que le ministre m'explique : Comment se fait-il qu'ils ont échoué dans leurs négociations, alors que, dans le budget, à la section G, l'année dernière, ils s'étaient engagés à régler le litige avant décembre de l'année dernière? Merci, M. le Président.

[...]

M. Dutil : Alors, M. le Président, il y a un point sur lequel nous sommes d'accord avec l'opposition : il y a un traitement inéquitable et il faut travailler à ce que ce traitement-là devienne équitable. Mais encore une fois on cible l'arbre où il y a certains problèmes, on oublie la forêt. On oublie de rappeler que, dans les transferts du gouvernement fédéral, depuis 2003, ils sont passés de 8 milliards de dollars à 15 milliards de dollars. Et là on ne les décortique pas tous comme on le fait avec ce dossier-là. On ne vient pas dire : Bien ça, effectivement c'est un bon coup que le gouvernement a fait, mais il reste quelques difficultés qu'il faut compléter.

Alors, malheureusement, M. le Président, il y aura toujours certains dossiers en cours avec le gouvernement fédéral. C'est une chose tout à fait normale dans une organisation politique et humaine. Et on va continuer à travailler dans ce dossier-là pour le régler. On est d'accord avec le député de l'opposition, c'est un traitement inéquitable, et il faut en arriver à une solution équitable.

[...]

M. Cloutier : Bien, j'ai interpellé aussi le ministre sur le 250 millions d'Hydro-Québec. Est-ce que le ministre voudrait répondre?

M. Dutil : J'ai répondu, M. le Président. Je dis...

M. Cloutier : Ah, c'est ça, le traitement inéquitable, pardon, vous parliez à ce moment-là d'Hydro-Québec.

M. Dutil : Oui, oui, je parle d'Hydro-Québec.

M. Cloutier : Je pensais que vous étiez revenu à l'harmonisation.

M. Dutil : Non, non, non, je parle d'Hydro-Québec. On a... C'est une position qu'on a, je pense, adoptée ensemble à l'Assemblée nationale, si je me rappelle bien.

M. Cloutier : ... vous réitérez, à ce moment-là, votre engagement, comme vous l'avez fait l'année dernière dans la section G, de régler le litige dans des délais raisonnables?

M. Dutil : ... réitère notre engagement de régler le litige le plus rapidement possible, M. le Président.

M. Cloutier : Merci, M. le Président. À la section... à la page E.27 du budget, c'est écrit que les transferts fédéraux vont diminuer à compter de 2011. Est-ce que le ministre peut nous préciser le montant de la diminution des transferts à compter de 2011?

M. Dutil : Si vous me permettez, M. le Président? Oui, un petit instant, je vais...

(Consultation)

[...]

M. Cloutier : Oui. Bien, je vais laisser la chance, c'est ça, au ministre de pouvoir faire ses vérifications. Alors, pour que les Québécois... qu'ils nous comprennent bien, là, tout à l'heure, lorsqu'on a parlé d'Hydro-Québec, par rapport à Hydro One, ce que ça nous coûte en réduction de transferts de péréquation, aux Québécois, c'est 250 millions. 250 millions, c'est l'équivalent d'une hausse d'à peu près 0,02 \$ de l'essence, comme il a été annoncé hier dans le dernier budget.

M. le Président, j'aimerais maintenant qu'on aborde la question de la modification unilatérale qui a été apportée à la péréquation. Le ministre tout à l'heure nous a parlé de la fameuse entente sur la santé, l'entente historique. Mon collègue et chef de l'Action démocratique doit sans doute se souvenir que cette entente-là devait être valable jusqu'en 2013-2014. Et, contrairement à ce qui avait été annoncé, vous ne serez pas surpris de vous rappeler que cette entente a été modifiée unilatéralement l'année

dernière, contrairement à sa pérennité, elle qui a été entre autres modifiée pour favoriser l'Ontario, hein? C'est écrit dans la section G du budget de l'année dernière.

On a aussi modifié de façon unilatérale, et contrairement à l'entente, qui devait être aussi valable jusqu'en 2013-2014, la fameuse entente O'Reilly en ce qui a trait à la péréquation. Et cet amendement...

[...]

M. Cloutier : Pardon? O'Brien. Oui, O'Reilly, c'est un autre sujet. O'Brien... l'entente O'Brien, peu importe, c'est l'entente sur la péréquation, qui devait être valable jusqu'en 2012-2013, a été modifiée unilatéralement juste avant la dernière campagne électorale, et ce qui fait en sorte... qui a coûté 1 milliard au Québec dès l'année dernière. Puis là on prétend que c'est 700 millions pour cette année. Quelles sont les représentations que le gouvernement du Québec entend faire pour revenir à l'ancienne formule? Et comment le gouvernement du Québec, là, entend corriger cette situation?

[...]

M. Dutil : M. le Président, je suis encore obligé de revenir à la... au même point que tout à l'heure. On le sait très bien que les revenus de péréquation, non seulement les revenus de pension, mais les revenus de péréquation, depuis 2003, ont augmenté d'une façon substantielle entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial. On parle de 2,4 milliards de dollars pour la période allant de 2004-2005 à 2009-2010. Est-ce qu'il y a des discussions sur ce que devrait être la formule de péréquation? Oui. Est-ce que nous avons été perdants globalement sur la péréquation qui nous est versée, qui est plus grande qu'elle l'était dans le passé? Non, nous sommes gagnants. Nous sommes gagnants.

Alors, c'est toujours le même ciblage que nous fait l'opposition en disant : Qu'allez-vous faire pour régler ce problème-là précis, la puce sur le dos de l'éléphant, qu'on regarde avec une loupe, là, et de ne pas regarder le portrait global? Nous sommes conscients qu'il y a des difficultés dans certaines discussions... dans certaines applications, mais nous disons : Regardons donc le portrait global. Regardez ce qui se passe sur le plan des ententes fédérales-provinciales. Et 2,4 milliards de dollars de plus sur l'ensemble, je pense que ça parle de soi-même. C'est beaucoup mieux, c'est préférable aux baisses ou à la stagnation qu'on a connues lorsque le Parti québécois était au pouvoir.

[...]

M. Cloutier : Merci, M. le Président. Je vais revenir à la question tout à l'heure. Donc, à la page E.27 du budget, c'est écrit que les transferts fédéraux vont être... vont diminuer

à compter de 2011-2012. Est-ce que le ministre est en mesure de me dire de quelle manière les transferts vont être réduits?

M. Dutil : M. le Président, on ne parle pas de la péréquation, on parle de l'ensemble des transferts, là, c'est à ça que réfère le député?

M. Cloutier : Oui, tout à fait.

[...]

M. Cloutier : Oui, c'est dans la section Transferts fédéraux, là, du budget.

M. Dutil : En tout cas, je n'ai pas le texte devant moi, là, et les chiffres, mais il peut arriver qu'il y ait une réduction dans un domaine et une hausse dans l'autre et que, là, le résultat d'ensemble soit supérieur ou inférieur. Et d'ailleurs rappelons que la question de la péréquation est une question particulière. Pour ce qui est des transferts qui nous viennent concernant la santé ou l'éducation, c'est pas mal plus stable.

Pour ce qui est de la péréquation, plus nous nous enrichissons, moins la péréquation va être grande. L'objectif ultime d'un gouvernement, c'est d'enrichir sa population. Les provinces les plus riches sont celles qui ne reçoivent pas de péréquation. Celles qui reçoivent de la péréquation, c'est celles qui, sur la moyenne globale des revenus du Canada, sont plus faibles que les autres. Alors, on n'est pas ceux qui reçoivent le plus de péréquation per capita, mais on est ceux qui en reçoivent. Et la note que souhaiterait avoir le Québec un jour, c'est d'être suffisamment riche par rapport à la moyenne pour que la péréquation ne soit plus nécessaire dans le cadre... Alors, une péréquation, on comprend ce que c'est. Une péréquation, c'est une répartition de la richesse entre les provinces, à partir des revenus des diverses provinces, pour une certaine équité. Pour l'instant, nous faisons partie de ceux qui en reçoivent.

[...]

M. Cloutier : Mais, comme ministre des Affaires intergouvernementales, est-ce qu'il peut me préciser la réduction qu'il va y avoir en 2011-2012 en ce qui a trait aux transferts fédéraux?

[...]

M. Dutil : M. le Président, oui, je m'excuse, parce que je n'entendais pas le micro, là... je ne sentais pas que j'avais la parole. Bon. O.K. D'accord.

[...]

M. Dutil : Merci. Alors, en santé, on prévoit une augmentation de 6 %. Ça, c'est selon l'entente dont j'ai parlé tout à l'heure, qui était une entente sur une période de 10 ans,

qui était une entente importante. Une hausse en éducation également. Il y a certains programmes qui pourraient prendre fin en raison des plans de relance, par exemple. Ça, c'est une diminution annoncée, hein? Dans les programmes de relance avec le gouvernement fédéral, on nous a dit qu'au 31 mars 2011 ce serait la fin des programmes de transfert. Donc, oui, des programmes de relance économique... donc, oui, dans ce cas-là, il peut y avoir des diminutions.

[...]

M. Cloutier : Je veux juste m'assurer, M. le Président, là... page A.13 du budget, là, c'est écrit noir sur blanc qu'il y aura des diminutions à compter de 2011-2013... pardon, 2011-2012, de l'ordre de 4,2 %, donc que les transferts fédéraux seront réduits de 4,2 % à compter de 2011-2012. Est-ce que c'est bien... Est-ce que la lecture qu'on fait du budget est bien la bonne, M. le Président?

[...]

M. Dutil : Est-ce que vous avez ce texte-là?

[...]

M. Dutil : Est-ce que ce serait trop de demander...

[...]

M. Dutil : ... à l'opposition de nous donner la page ou de nous l'imprimer. Puis ça va me faire plaisir.

M. Cloutier : Plan budgétaire, à la page A.13, et colonne 3, Prévisions 2011-2012. Puis on pourra y revenir tout à l'heure, si vous le souhaitez, M. le ministre. On va aborder un autre sujet, à ce moment-là. On va...

[...]

M. Deltell : Merci beaucoup, M. le Président. Comme je le disais en mot d'introduction, j'aimerais vous parler de la question de l'harmonisation des taxes, ce qui, à notre point de vue, est un dossier extrêmement important, bien sûr, puisqu'il est question de 2,2 milliards de dollars, mais qui traduit malheureusement la dérive que... la signature de la dérive du gouvernement dans sa gestion des dossiers avec le fédéral. Et force est d'admettre qu'il y a eu vraiment un virage qui a été pris par l'actuel gouvernement, et nous l'identifions de façon très claire et très précise : à partir du moment où le premier ministre du Canada est allé rendre visite au chef de l'opposition officielle du temps, M. Mario Dumont, à Rivière-du-Loup, dès lors, on a vu une pluie d'insultes éclater et des propos extrêmement malheureux et maladroits de la part de ministres très importants, qui parlaient de s'essuyer les pieds sur la carpe en parlant du chef de

l'opposition officielle. C'était absolument déshonorant. Et, aujourd'hui, bien nous en payons les frais. Nous en payons les frais, M. le Président.

Puis je tiens à vous rappeler que, lors de la... lors du sommet de Copenhague, le premier ministre du Québec a joué les muscles, là, comme un grand géant vert, en se gargarisant de grands principes écologiques, mais qui en même temps préparait une mission, une mission commerciale pour aller... pour faire des affaires avec les sables bitumineux en Alberta.

Nous, ce que nous estimons, M. le Président, c'est que les 2,2 milliards de dollars que le Québec doit avoir pour l'harmonisation des taxes, ce qui est notre dû, nous le devons et nous devons l'avoir absolument. Malheureusement, ça tarde. Et pourquoi ça tarde? Parce que c'est la signature du fédéralisme du tant pis tel que défini par l'actuel premier ministre du Québec lors de sa dernière rencontre à Rivière-du-Loup avec le premier ministre du Canada. Le fédéralisme du tant pis ne donne pas les dividendes nécessaires au Québec, ne donne pas les dividendes auxquels nous avons droit. Et l'harmonisation, qui nous coûte actuellement 2,2 milliards de dollars, est un fardeau très lourd à porter par les Québécois. Il est extrêmement décevant de voir que le gouvernement du Québec n'a toujours pas réussi à s'entendre avec le gouvernement fédéral. Mais comment peut-on établir un rapport respectueux lorsque l'on pratique le fédéralisme du tant pis?

Nous estimons, M. le Président, que ça coûte très cher, cette attitude belliqueuse de l'actuel gouvernement à l'endroit du gouvernement fédéral, et je dirais presque même décevante, pour être poli, parce qu'actuellement c'est des milliards de dollars qui dorment, et résultat : le gouvernement, pour compenser ce manque à gagner là du fédéral, a dû inventer cette triple couronne que nous avons vue hier avec l'invention de l'impôt-santé...

M. Deltell :... les augmentations des tarifs, les augmentations des taxes.

[...]

M. Dutil : Alors, merci, M. le Président. Je pense qu'il faut bien distinguer des points de désaccord entre nos divers gouvernements et l'obligation de gens qui occupent des charges publiques, comme les premiers ministres, de discuter ensemble.

Sur l'environnement, M. le Président, il y a un désaccord bien connu, sincère, profond, de part et d'autre. Nous sommes beaucoup plus proenvironnementaux que semble l'être le gouvernement fédéral actuellement. Et ces discussions-là ont soulevé parfois des passions, malheureuses peut-être, mais ça ne vient pas, à mon sens, diminuer l'intérêt, et la volonté, et la nécessité pour les deux parties de continuer à discuter sur les autres dossiers.

Alors, moi, je pense que le député fait un lien qui n'est pas exact. Que nous ayons des différences d'opinions fondamentales sur la question de l'environnement ne fait pas que nous refusions, que nous n'acceptons pas de continuer à négocier. Nous faisons ce travail-là de négociation là et nous continuerons à le faire malgré un désaccord profond sur cet aspect.

[...]

M. Deltell : Oui. Oui, je veux juste relever... je veux juste relever la question de Copenhague. Il est quand même particulier de voir qu'on a joué du muscle vert et qu'en même temps on organisait une mission commerciale pour que des entreprises d'ici puissent faire des affaires avec les sables bitumineux, alors que, lorsqu'on était à Copenhague, on était là à tenir un discours très, très vert et très, très sévère à l'endroit de ça, mais qu'en même temps on organisait une mission commerciale.

Alors, désolé de vous le dire comme ça, mais, quand on a un visage à deux faces, ça fait quatre joues pour recevoir des claques.

[...]

M. Cloutier : Bien, peut-être régler tout de suite la question de la diminution des paiements de transfert, là, si le ministre est prêt.

[...]

M. Dutil : Alors, ce que je tenais... je tenais à voir le tableau parce que je voulais voir à quel moment le montant baissait, et le montant baisse à la fin du programme des infrastructures, effectivement, alors de 15,3 milliards à 14 681 000 000 \$, et on se rend compte que les projections sont à la hausse pour les années subséquentes.

[...]

M. Cloutier : Très bien. Je vous remercie, M. le Président. Je vais passer à un autre sujet, concernant le programme de stabilisation des revenus. Là, ça vaut la peine, M. le Président, que je prenne quelques minutes pour expliquer un peu ce litige-là. Il s'agit d'un litige qui date de 1991-1992, que le Parti québécois, de mémoire, a initié en 1994 devant les tribunaux.

Pour faire une histoire courte, là, pour les gens qui nous écoutent puis surtout pour ne pas rentrer trop dans les détails techniques, parce que c'est très technique, ce dossier-là, essentiellement le gouvernement fédéral contestait la propriété, un retour du gouvernement fédéral. À l'époque, on parlait de 127 millions, maintenant on parle de 137 millions. Peut-être que le ministre pourra m'éclairer sur comment ça se fait que les chiffres ont changé, mais peu importe. La Cour fédérale a donné raison au

gouvernement du Québec contre le gouvernement fédéral dans ce dossier de stabilisation des revenus. Alors, pour être plus clair, c'est comme si un citoyen se faisait dire qu'il avait raison par un juge et que, suite à ça, malgré le fait qu'une cour lui avait donné raison, le citoyen coupable, lui, refusait de donner suite à ce jugement-là.

Le gouvernement fédéral a décidé d'aller en appel de cette décision-là, puis la décision a été rendue en juin 2008. En juin 2008, à nouveau la Cour d'appel fédérale a dit au gouvernement... a dit que le gouvernement du Québec avait raison par un jugement déclaratoire. Hein? On a déclaré que le gouvernement du Québec avait raison.

Alors, M. le Président, j'aimerais ça que le ministre des Affaires intergouvernementales m'explique que, malgré le fait qu'on a raison, qu'on a gagné en Cour fédérale, qu'on a gagné en Cour fédérale d'appel, malgré ça, on n'a toujours pas le 137 millions, mais, pire encore, le gouvernement du Québec, au lieu d'aller chercher l'argent à Ottawa, se retourne vers le portefeuille des Québécois et préfère augmenter les taxes, les tarifs et tous les autres programmes, M. le Président. Merci.

[...]

M. Dutil : Alors, M. le Président, nous sommes dans une société de droit. Quand il y a un litige, il y a une façon correcte, je pense, de régler les choses, c'est de demander à quelqu'un d'impartial de trancher la question. C'est ce qui a été fait par le gouvernement provincial. Nous avons demandé de trancher la question, nous avons gagné, nous avons gagné en appel. C'est sûr que le gouvernement fédéral va se plier à la décision d'une cour, comme nous le faisons quand nous subissons un jugement, en tout respect pour les juges, avec lequel nous ne sommes pas d'accord. Ça arrive, mais c'est une façon de régler nos litiges avec d'autres entités, que ce soient des citoyens ou parfois d'autres gouvernements provinciaux ou fédéral.

[...]

M. Cloutier : M. le Président, j'entends le ministre des Affaires inter qui me dit que le gouvernement fédéral va payer son dû. Savez-vous quand le jugement a été rendu, M. le Président? Ça fait deux ans que le jugement a été rendu. Ça fait deux ans que le jugement a été rendu puis ça fait deux ans qu'on attend l'argent à Québec. C'est 127 millions... 137 millions, pardon. Juste pour recadrer un peu les choses, là, c'est plus que le budget de son collègue assis pas très loin de lui à l'Assemblée nationale, aux Relations internationales, cette enveloppe-là. Qu'est-ce que le gouvernement va faire? Est-ce qu'il a l'intention d'envoyer un huissier à Ottawa?

[...]

M. Dutil : Tout à l'heure... Tout à l'heure, le député nous parlait de 250 millions, il disait que ça faisait 0,02 \$ du litre d'essence. Est-ce qu'il pourrait compter ce qu'à peu près 6 milliards de dollars de plus, par année, de revenus de transfert du gouvernement fédéral fait sur le litre d'essence? On revient au même débat. On regarde l'arbre, on ne regarde pas la forêt. Globalement, le gouvernement du Québec a été gagnant dans les discussions fédérales-provinciales, depuis sept ans, d'une façon récurrente, là. En passant, je voudrais préciser cette chose-là. On parle parfois de montants récurrents et on parle parfois de montants non récurrents. 6 milliards de dollars par année, on va être d'accord là-dessus, c'est plus que 6 milliards de dollars une fois, hein?

Alors, quand on parle, entre autres, de la compensation au niveau TPS-TVQ, c'est un montant important, je ne le nie pas. On parle de 2,2 milliards de dollars, ou 2 200 millions, ou 2 200 000 mille dollars, là, il peut mettre le point où il veut, on parle de montants importants. Bien, ces montants-là ne sont pas récurrents, donc il ne faut pas les mêler avec le reste des autres montants qui sont présentés à la population du Québec. Nous, le gouvernement actuel, depuis sept ans, avons gagné autour de 6 milliards de dollars de plus de revenus de transfert par année.

[...]

M. Cloutier : M. le Président, je demande au ministre... Là, ça fait deux ans que le jugement est rendu, on a gagné en Cour d'appel, quand va-t-on avoir le chèque d'Ottawa?

[...]

M. Dutil : Oui, M. le Président. Alors, le gouvernement fédéral va certainement payer le plus tôt possible.

M. Cloutier : M. le Président, j'aurai la chance sans doute de revenir avec le ministre en cette Chambre, sans doute. Je vais profiter de la présence de la ministre des Ressources naturelles pour aborder la question, une question qu'elle aime beaucoup sans doute, la question d'Old Harry, la question du litige avec le gouvernement fédéral en ce qui a trait à la propriété des ressources naturelles. J'ai eu la chance de poser la question à la ministre il y a à peu près deux semaines, j'aimerais savoir où la ministre en est dans ses négociations et puis si le dossier avance.

[...]

M. Dutil : Si j'ai bien compris, il voulait interroger la ministre des Ressources naturelles. Est-ce que la ministre des Ressources naturelles veut...

[...]

M. Dutil : Alors, ce litige-là est un litige important, effectivement, hein. On parle de ressources naturelles dans les eaux du golfe, et, encore là, il y a des négociations et des discussions à faire.

Est-ce que je peux me permettre de demander, de mon côté, à l'opposition : Dans un Québec souverain, comment se réglerait ce litige-là?

[...]

M. Cloutier : Bien là, franchement, M. le ministre! C'est une question de propriété de la ressource, c'est assez clair, là. C'est dans les limites du territoire québécois. Un Québec indépendant ramasse ce qu'il y a sur son territoire, là, c'est assez simple. Il n'y a pas de partage avec le fédéral.

M. le Président, là, plus sérieusement, c'est un litige... À mon sens, c'est le litige financier le plus important. Pour les gens qui nous écoutent, là, Terre-Neuve a réglé, pour les réserves des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent, avec le gouvernement fédéral. La Nouvelle-Écosse a réglé. C'est supposé d'être une des priorités pour son gouvernement. Dois-je lui rappeler que le premier ministre du Québec a écrit une lettre au ministre Stephen Harper sur cet enjeu bien précis? Où ils en sont dans les négociations? Et quand entend-il régler ce litige?

[...]

M. Dutil : Alors, mes réponses sont les mêmes, M. le Président. Il y a des discussions. On sait que l'Assemblée nationale s'est prononcée, je pense, à l'unanimité moins un sur cette question-là. Il y avait quelqu'un qui s'est opposé à cette question-là pour des raisons... Je pense qu'il ne voulait pas que...

[...]

M. Dutil :... environnementales. Il ne voulait pas qu'on fasse de l'exploration dans le golfe, tout simplement. Mais peu importe, là, l'Assemblée nationale globalement était largement favorable à cette question-là. Donc, on est tous ensemble derrière la ministre des Ressources naturelles pour des discussions et pour des négociations qui vont éventuellement être couronnées de succès.

[...]

M. Cloutier : Oui, M. le Président. M. le Président, dois-je rappeler au ministre des Affaires intergouvernementales qu'il est le ministre des Affaires intergouvernementales et que c'est son dossier de régler ce litige avec le gouvernement fédéral? Dois-je aussi lui rappeler que son... son... le gouvernement du Québec s'était engagé à régler ça avant décembre 2006? Or, dois-je aussi lui rappeler qu'on est en 2010...

[...]

M. Cloutier : Oui, je m'excuse, mais c'est vraiment écrit noir sur blanc dans votre document... à l'effet que le litige allait être réglé avant décembre 2006... 2010. Est-ce qu'il y a des engagements du ministre, du gouvernement pour régler ce litige-là? Est-ce qu'on se donne des délais? Est-ce qu'on se dit : Six mois, un an? Est-ce qu'on s'engage à nouveau, comme décembre... je ne sais pas, moi, octobre 2010 ou on laisse ça aller et finalement on espère qu'un jour le gouvernement fédéral va nous dire oui?

[...]

M. Dutil : M. le Président, on ne laisse rien aller. On travaille toujours nos dossiers et on a des succès dans nos dossiers, dont l'opposition ne veut pas parler. Les bourses du millénaire, dernièrement, est un dossier qui avait... qui a été négocié pendant un bout de temps et qui a été réglé. Et il y a d'autres dossiers à régler. Alors, ce que le député de l'opposition me demande, c'est de lui parler de l'état de nos négociations, de ce qu'on fait. Nous négocions. Il y a un litige, on travaille très fort, et il y aura éventuellement une solution qu'il nous fera plaisir d'annoncer à l'Assemblée nationale.

[...]

M. Cloutier : Alors, je vais y aller de manière plus précise. J'aimerais ça que la ministre... le ministre, pardon, me dise la dernière fois qu'il a interpellé la ministre Josée Verner dans ce dossier-là.

[...]

M. Dutil : Alors, vous savez, M. le Président, que ce n'était pas moi qui occupais ces fonctions-là, c'est M. le député de Kamouraska-Témiscouata que je remplace depuis deux mois. Alors, je n'ai pas la date, malheureusement, de sa dernière rencontre.

M. Cloutier : Peut-être que son équipe près de lui peut nous confirmer les dernières négociations qu'il a eues avec le gouvernement fédéral dans ce dossier-là?

M. Dutil : On me dit qu'à l'automne il y a eu une rencontre avec Mme Verner à ce sujet-là, entre autres, ce sujet-là; il y avait d'autres sujets.

[...]

M. Cloutier : Je vous remercie, M. le Président. Écoutez, il s'agit... la liste qu'on fait des litiges depuis tout à l'heure, M. le Président, a un but bien précis. Les sommes qui sont en jeu avec le gouvernement fédéral sont extrêmement importantes. Puis la raison pour laquelle on met la pression sur le gouvernement du Québec pour les régler, c'est évidemment parce que le choix politique qui a été fait par le gouvernement actuel, c'est d'augmenter les tarifs, c'est d'augmenter la TPS, c'est d'augmenter le paiement des

Québécois. Inévitablement, comme les sommes en jeu avec le gouvernement fédéral sont extrêmement importantes, l'opposition officielle a une responsabilité de tout mettre en oeuvre pour régler ces litiges-là le plus rapidement possible. Alors, ce qu'on voit aujourd'hui, c'est le moins qu'on puisse dire, ce n'est pas l'expression d'une très, très grande volonté.

On va passer à un autre sujet, M. le Président, qui est exprimé à la page E.26 du budget du gouvernement du Québec en ce qui a trait aux paiements de protection. Ça, c'est une petite nouveauté cette année. On ne l'avait pas l'année passée dans la section G du budget. On nous donne l'exemple du... où il y aurait eu un paiement de 582 millions qui a été fait je crois que c'est à la Saskatchewan, oui, c'est à la Saskatchewan et on nous dit que l'équivalent de ce paiement-là au Québec représente 4,4 milliards. Bref, ce que je comprends, c'est que c'est une façon qui est utilisée par le gouvernement fédéral pour corriger les paiements de péréquation. Or, ce que je comprends, c'est que le Québec n'a jamais rien reçu, alors que d'autres provinces canadiennes y ont droit. Alors, qu'est-ce que le gouvernement du Québec entend faire pour corriger cette situation-là?

[...]

M. Dutil : M. le Président, permettez-moi de faire la lecture d'un sujet qui m'est moins familier.

Alors, M. le Président, ce montant de protection là vient quand il y a des baisses et, nous, nous n'avons pas baissé. Donc, c'est un... Ça porte son nom, semble-t-il, c'est un montant de protection et...

[...]

M. Dutil : Oui, ça va. Et c'est donc un montant auquel nous n'aurions pas droit puisque nous ne baissions pas.

[...]

M. Cloutier : M. le Président, dois-je rappeler que la formule de péréquation a été modifiée l'année dernière et donc, par conséquent, on a baissé? Puis dois-je aussi lui rappeler, page E.26, quatrième paragraphe, que les transferts fédéraux, par exemple, ont baissé de 2,4 milliards en 2002-2003 là, je lis, là, page E.26 ont baissé de 2,4 milliards en 2002-2003 puis 2003-2004 principalement dû à la péréquation? Or, le Québec n'a rien reçu à ce moment-là. Ce que je comprends, c'est qu'il y a une iniquité qui s'installe par ces paiements de protection qui se font ponctuellement pour certaines provinces. Je comprends que ça pose problème.

[...]

M. Dutil : Il faut faire la distinction entre les montants que nous avons prévus et qui peuvent être... les montants qu'on reçoit qui peuvent être inférieurs aux montants que nous avons prévus et les montants que nous avons reçus l'année précédente. Et ce système de paiements de protection là n'est accordé que si les montants du passé ont baissé et non pas les montants que nous prévoyions obtenir dans l'année courante. Là, il y a une nuance que je pense qu'il est important de faire ici.

[...]

M. Cloutier : Merci, M. le Président. M. le Président, tout à l'heure, on a parlé de Old Harry. Juste rappeler très brièvement que Old Harry, c'est le plus grand potentiel en hydrocarbure pour l'ensemble du Canada, là. Old Harry, ça se situe dans le golfe du Saint-Laurent, et c'est la plus grande réserve non forcée soit en pétrole ou en gaz naturel, puis tout ça appartiendrait aux Québécois.

M. le ministre, dans votre budget, à la page... je m'excuse, la page E.25 du budget, vous faites référence au traitement des ressources naturelles extracôtières. Lors de l'exploitation de ces ressources naturelles extracôtières, ça ne rentre pas dans les revenus pour la comptabilité lorsqu'on établit la formule de péréquation. Bref, par exemple, pour Terre-Neuve, on ne tient pas compte du pétrole qui est extracôtier. Or, la réserve de Old Harry est une réserve justement de pétrole extracôtier, et, si jamais le Québec devait procéder à son exploitation, à ce moment-là, on devrait aussi revoir la formule de péréquation pour qu'évidemment le Québec ne soit pas traité de manière différente que Terre-Neuve, par exemple, ou le Nouveau-Brunswick.

Puis vous faites référence, entre autres, dans votre budget, page E.25, que Terre-Neuve aurait reçu 2 milliards de dollars en compensation au lieu de 847 millions. Donc, Terre-Neuve aurait reçu 1,2 milliard de trop en compensation, ce qui est pour le moins surprenant considérant la grosseur de la province de Terre-Neuve puis son nombre d'habitants.

Mais tout ça pour vous dire : Qu'est-ce que le gouvernement du Québec entend faire comme représentations pour s'assurer que la formule de péréquation soit équitable envers les Québécois?

[...]

M. Dutil : Alors, je pense, M. le Président, qu'effectivement chacun regarde ce qui se passe dans le domaine de la péréquation, et on veut que ce soit équitable et on travaille pour que ce soit équitable, mais c'est... L'illustration que vient de faire le député de Lac-Saint-Jean est intéressante, parce que Terre-Neuve, à ma connaissance, ne reçoit plus de péréquation maintenant, là. On est bien d'accord? Et donc ils ont perdu toute leur péréquation dû à leur richesse, leur nouvelle richesse, entre autres due à l'exploitation

des ressources naturelles. Et, le jour où ça arriverait, supposons que, nous, nous exploitons des ressources naturelles de telle sorte qu'on devient tellement riches que... la formule de péréquation pourrait faire que nous tombions, nous aussi, à zéro, et j'espère que, si c'était le cas, on comprendrait bien, de l'autre côté, que c'est la logique du système de péréquation qui vient compenser certaines faiblesses de certaines provinces dans certaines circonstances et qui disparaît le jour où ces faiblesses-là sont compensées, où on devient plus riches que les autres, où on a plus d'apport financier que d'autres provinces qui, dans le cours de l'histoire, peuvent, eux autres, avoir des situations différentes, des fortunes différentes.

[...]

M. Cloutier : Trois minutes, bon, bien, très bien. Alors, je vais prendre les minutes qu'il me reste, M. le Président, pour conclure cette... cette nouvelle interpellation, d'une certaine manière. Ça fait déjà deux fois que j'ai la chance de m'entretenir avec le ministre des Affaires intergouvernementales.

Ce que j'ai voulu illustrer, M. le Président, cet après-midi, c'est l'importance des litiges qui existent, au moment où on se parle, avec le gouvernement fédéral. On a parlé d'un litige de 2 200 millions en ce qui a trait à l'harmonisation des taxes de vente avec le gouvernement fédéral, 2 200 millions, M. le Président, c'est énormément d'argent. Tout à l'heure, j'avais les chiffres, là, juste l'augmentation de la TVQ, là, à peu près 1 %, c'est à peu près 1 milliard. Ça fait que c'est 2,7 milliards, là, de mémoire, les 2 % qui vont être augmentés pour la TVQ. C'est un peu plus, à peine, que le litige qui existe avec le gouvernement fédéral en ce qui a trait à l'harmonisation des taxes.

J'ai parlé aussi du traitement inéquitable qui est fait concernant les dividendes d'Hydro-Québec. Ça, c'est 250 millions, 250 millions qui manquent dans les poches des Québécois. Pour faire un parallèle, là, pour les gens qui ont appris, hier, qu'ils allaient payer plus cher leur essence, là, c'est l'équivalent d'à peu près 0,02 \$ le litre.

En ce qui a trait à la modification qui a été faite de manière unilatérale par le gouvernement fédéral en novembre 2008, dois-je vous rappeler qu'on était, à ce moment-là, en pleine élection au Québec et que le gouvernement libéral et le premier ministre n'avaient, à ce moment-là, l'importance des coupures qui avaient été faites en péréquation, qui représentent minimalement 1 milliard de moins pour les Québécois.

J'ai aussi abordé le litige de Old Harry, M. le Président, parce que la réserve de Old Harry représente le plus important potentiel en hydrocarbures pour l'ensemble du Canada. Si c'est du gaz naturel, ça pourrait représenter jusqu'à 25 ans de consommation, pour le Québec, de gaz naturel puis, si c'est du pétrole, ça pourrait représenter jusqu'à 2 ou 3 milliards. Mais, au moment où on se parle, on est incapables de le savoir, M. le

Président. Savez-vous pourquoi? Parce qu'il y a une chicane entre Québec puis Ottawa, et c'est le ministre des Affaires intergouvernementales qui pilote cette négociation, et il nous a montré tout à l'heure son désir de régler ce litige. Alors, M. le Président, ce sont des milliards que les Québécois doivent se priver en raison de cette chicane, hein, entre le gouvernement du Québec puis le gouvernement du Canada et ce sont des milliards que les Québécois se voient privés.

J'ai aussi parlé du programme de stabilisation des revenus. Ça, M. le Président, c'est un peu comme la cerise sur le sundae, c'est comme la claque dans la face que tu reçois en plus de l'injure que tu as reçue, parce que, ça, c'est un dossier qui est réglé, c'est-à-dire que c'est un dossier que la Cour fédérale nous donne raison puis c'est un dossier surtout que la Cour fédérale d'appel nous donne raison. En gros, ce que la Cour fédérale d'appel dit : Le gouvernement fédéral, vous devez 137 millions au gouvernement du Québec. Et qu'est-ce que fait le gouvernement du Québec? Il reçoit le jugement et attend, attend. On comprend que ça ne se fait pas tout de suite, M. le Président. On peut comprendre que ça prend trois, quatre semaines ou, à la limite, deux mois, peut-être deux mois et demi. M. le Président, ça ne fait pas un an, ça fait deux ans que le jugement est rendu, et on n'a toujours pas le 137 millions, 137 millions, M. le Président, ça représente au moins 0,01 \$ de plus d'augmentation en ce qui a trait à la taxe sur l'essence.

Merci beaucoup, M. le Président. J'aurai sans doute la chance de poser plein de questions au M. le ministre dans les jours à venir.

Assemblée nationale, *Journal des débats*, 31 mars 2010, Vol. 41, n° 101

http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/39-1/journal-debats/20100331/13831.html#_Toc257900820

5. Déclaration ministérielle

6 octobre 2010 – Encadrement du financement des partis politiques

M. Fournier : Merci, M. le Président. L'encadrement du financement des partis politiques est au cœur de la crédibilité de nos institutions démocratiques.

Un des principes fondamentaux de notre régime politique est d'assurer que chaque citoyen puisse participer, selon ses convictions et valeurs, au financement des partis politiques. Cette possibilité est, depuis 1977, encadrée par des règles qui visent à assurer un traitement égal pour tous les citoyens et les partis politiques. Il s'agit d'un principe qui fait l'objet d'un très grand consensus au Québec et qui contribue à la vitalité de nos institutions démocratiques. Notre régime politique est également basé sur le principe

qu'au-delà de la possibilité qu'ont les citoyens de participer et de contribuer au financement des partis politiques l'État doit assurer un certain niveau de financement public. Au Québec, ce modèle mixte, c'est-à-dire un financement privé et public des partis politiques, existe depuis plus de 30 ans, et il existe toujours un large consensus quant à la nécessité de maintenir un modèle qui repose sur ces deux sources de financement. Les principes qui sont à la base de notre système de financement des partis politiques sont autant valides aujourd'hui qu'ils l'étaient lors de leur mise en place il y a une trentaine d'années, mais nous constatons tous que le temps est venu de réexaminer certaines règles et modalités de notre régime de financement des partis politiques.

Le gouvernement a posé des gestes importants afin d'amorcer cette réflexion avec la présentation des projets de loi n° 78 et n° 93.

À l'occasion de l'étude détaillée du projet de loi n° 93, plus de 80 amendements ont été déposés, et les parlementaires ont proposé certaines suggestions intéressantes. Les amendements déposés et les suggestions formulées touchent à plusieurs aspects de la Loi électorale, notamment en ce qui concerne les règles du financement public et privé des partis politiques, les mesures anti-prête-noms, les mesures visant à augmenter les pouvoirs de contrôle du Directeur général des élections, l'encadrement des règles de financement des campagnes à la direction des partis politiques et finalement le processus électoral. Force est de constater, M. le Président, que ce projet de loi a connu de nombreux changements. L'ampleur de la réforme envisagée par le gouvernement exige une approche qui nous permettra d'accorder une attention particulière et rigoureuse à chacune des grandes composantes de nos lois électorales en matière de financement des partis politiques. En outre, pour renforcer la légitimité de nos institutions démocratiques, il faut non seulement un meilleur encadrement de nos pratiques, mais il est tout aussi... il est aussi essentiel de mieux faire connaître ces règles. Ainsi, il m'apparaît que la tâche à laquelle, à titre de parlementaires, nous sommes conviés est autant d'ordre législatif que pédagogique.

Pour ces raisons, j'annonce aujourd'hui mon intention de présenter, au cours des prochains jours, cinq projets de loi reprenant en substance les règles contenues au projet de loi n° 93, en tenant compte des amendements déposés et en...

[...]

M. Fournier :... en tenant compte des amendements déposés et en tenant compte de certaines suggestions faites par différents intervenants, dont entre autres certains représentants des partis de l'opposition, lors de l'étude détaillée du projet de loi n° 93 au printemps passé. Ces projets de loi concerneront des règles anti-prête-noms, les mesures afin d'augmenter les pouvoirs de contrôle du Directeur général des élections,

des règles du financement public et privé des partis politiques, des dispositions afin d'encadrer les règles de financement des campagnes à la direction des partis politiques et enfin des mesures visant à améliorer le processus électoral.

Nous entendons procéder avec ouverture. J'annonce en conséquence que nous allons demander que le comité consultatif du Directeur général des élections puisse être consulté sur chacun des projets de loi, et ce, avant que l'Assemblée nationale n'entreprenne le débat sur l'adoption du principe de chacun de ces projets de loi. Je souligne ici que le comité consultatif du Directeur général des élections regroupe des représentants de chaque formation politique représentée ici, à l'Assemblée nationale. Je suis convaincu que nous saurons nous entendre pour octroyer plus de pouvoirs au Directeur général des élections et pour adopter des règles anti-prête-noms claires, connues et sévèrement sanctionnables. Merci, M. le Président.

[...]

M. Bédard : Écoutez, M. le Président, le leader avait quitté cette Assemblée pendant près de deux ans. J'ai l'impression littéralement, à l'entendre, qu'il a quitté le Québec pendant deux ans.

Le leader nous avait annoncé un changement de ton. Il s'était bien gardé de nous annoncer un changement, M. le Président, d'orientation. Le gouvernement libéral, non content de mépriser les Québécois par son entêtement à refuser la tenue d'une commission d'enquête sur la construction et la corruption... le leader aujourd'hui en remet. À quelles fins, M. le Président? Je reprends ses mots : À des fins pédagogiques. Le gouvernement, sans l'accord de personne, alors que tous ceux et celles qui sont venus en commission parlementaire... J'étais présent avec d'ailleurs le leader adjoint qui est derrière lui. Aucun, aucun groupe n'a demandé de diviser en deux, en trois, en cinq ou en 10 ce projet de loi, M. le Président. Personne n'a demandé ça. Le seul intérêt que j'y vois, M. le Président, il est clair, c'est pour mieux noyer le poisson que le leader a décidé de créer un casse-tête de cinq morceaux. Même Kafka n'y aurait pas pensé, M. le Président. Qui peut être dupe de ce stratagème? Déjà hier, j'ai dénoncé en préavis le dépôt d'un projet de loi qui ne suivait pas la filière habituelle, soit le comité consultatif du DGE. Aujourd'hui, on ajoute à l'injure, M. le Président. Même le DGE a confirmé qu'il a refusé de participer à l'opération de camouflage du ministre, M. le Président.

Le ministre va nous dire : On va consulter après le comité consultatif. Il sait très bien que, si on l'avait consulté avant, M. le Président, jamais ce projet de loi n'aurait été déposé et jamais des intentions aussi ridicules n'auraient été manifestées devant cette Assemblée. Son salmigondis aurait été rejeté, M. le Président. Qui le ministre et surtout le gouvernement libéral pensent endormir?

Pour fins de communication, le ministre a trouvé la solution, là. Au lieu de tenir une commission d'enquête, on multiplie le nombre de projets de loi. Une trouvaille formidable, M. le Président! L'effet réel, c'est clair, c'est retarder l'adoption des mesures. Personne n'est dupe. On ne recommence pas une fois, pas deux fois, pas trois fois, cinq fois. On se croirait dans une mauvaise annonce, M. le Président. Il y avait 39 des 46 articles, il le demandera à son collègue en arrière de lui, qui avaient été discutés et sur lesquels on attendait des amendements. Nous nous étions entendus d'ailleurs sur les principes de ces amendements, M. le Président, tout ça en 8 h 30 min. Tout allait trop bien. Si le ministre... l'ancien ministre n'avait pas été déplacé, actuellement le projet de loi serait adopté, M. le Président.

Qui a gagné aujourd'hui, M. le Président? Les Marc Bibeau, Fava, Riendeau et tous les autres financiers du Parti libéral peuvent se réjouir. Ils ont gagné. Le patron les a entendus, M. le Président. Nos institutions sont bafouées à tous les jours. On en est presque rendus à développer une tolérance, M. le Président : attaques personnelles contre le DGE, discrédit d'une commission d'enquête, manipulation du processus de nomination des juges, mainmise, mainmise des financiers du Parti libéral sur le processus de sélection aux emplois supérieurs, refus d'écouter les procureurs de la couronne et les policiers du Québec, refus aux Québécois d'avoir la vérité sur la corruption, intervention du cabinet du premier ministre dans un procès criminel. Cette Chambre a été tournée en ridicule combien de fois, M. le Président, avec des réponses alambiquées? Aujourd'hui, on en rajoute, un pas de plus est franchi.

Qu'est-ce qu'on veut faire, M. le Président? On veut gagner du temps. Quelle triste fin de régime, M. le Président! Quelle triste fin de régime! Quel triste spectacle, je vous dirais! Son choix, M. le Président, le seul, ça serait d'appeler le projet de loi n° 93 aujourd'hui, cet après-midi, demain, la semaine prochaine. Le projet de loi sera adopté dans son entièreté. Il a seulement à demander à son collègue en arrière, il le sait très bien. Non, on préfère calculer, arriver avec cinq projets de loi, qu'il sait très bien qu'ils vont... on va recommencer le processus. Il nous offre même, M. le Président, de retourner devant le comité consultatif pour être sûr, pour être sûr que les projets de loi ne soient pas adoptés rapidement, M. le Président.

Tout ça, M. le Président, pour cacher, de la part du gouvernement, son refus de tenir une commission d'enquête. Les seuls mots qui me viennent en tête, M. le Président, là, c'est : « ridicule », « amateur », « irresponsable ».

[...]

M. Deltell : Oui. Merci, M. le Président. À la suite de cette déclaration ministérielle, il y a deux éléments qui nous viennent à l'esprit : tout d'abord, un manque de respect

incroyable envers nos institutions et, deuxièmement, une improvisation qui, malheureusement, nous conduit encore une fois dans le noir plus total.

M. le Président, il y a un an, le gouvernement déposait un projet de loi, le projet de loi n° 78. Par la suite, quelques mois plus tard, ce projet de loi a été scindé en deux : projets de loi nos 92, 93. Et nous voilà donc, 50 semaines après le dépôt du projet de loi, avec une autre scission, où là on va couper le projet de loi en cinq. On passe donc de un à six, et ce, en l'espace de un an. C'est la marque de commerce d'un gouvernement qui fait preuve d'improvisation, qui n'a pas de gouvernail, qui ne sait pas trop où il s'en va, particulièrement lorsqu'il est question d'éthique, de gouvernance et de moeurs électorales. C'est de retarder les réformes nécessaires et c'est de manquer de vision.

C'est ça à quoi on assiste, aujourd'hui, avec une chose qui est... Je n'ai peut-être pas beaucoup d'expérience parlementaire, des vétérans ici pourraient me le dire, mais c'est la première fois que je vois ça, moi, prendre un projet de loi, le couper en cinq, là. Je n'ai jamais vu ça. Je ne sais pas si des vétérans qui ont les tempes plus grises que moi pourraient le confirmer, mais rarement aurait-on vu une telle situation, une telle signature d'improvisation. Donc, de l'improvisation, M. le Président, mais, pire encore, un manque de respect, un manque de respect envers nos institutions. On sait que ce gouvernement s'était distingué, il y a quelques semaines, avec des attaques féroces, en commission parlementaire, à l'endroit du DGE, qui d'ailleurs, lorsqu'il a remis sa démission, dans les entrevues, a dit que l'attitude de certains ministres seniors de ce gouvernement-là l'avait conforté dans sa décision de quitter. Eh bien, M. le Président, il est désolant de remarquer qu'un projet de loi qui touche directement cette institution à laquelle nous devons tenir comme la prunelle de nos yeux... n'a été consulté que quelques heures avant l'avis déposé à l'Assemblée nationale. C'est un manque de respect flagrant. Même chose également concernant le comité consultatif, comme l'a dit tout à l'heure le leader de l'opposition officielle.

Donc, c'est un manque de respect élémentaire envers une de nos institutions et également c'est la signature d'un gouvernement qui fait preuve d'improvisation quand il est temps de parler d'éthique et de moeurs électorales au Québec.

M. le Président, rappelons-nous que, lorsque le premier ministre a annoncé la venue de l'actuel leader parlementaire du gouvernement, il avait dit : On veut insuffler une nouvelle approche, un nouveau départ, une façon de faire nouvelle qui va être beaucoup plus conciliante, beaucoup plus... où tout le monde va être mis en contribution pour qu'on fasse avancer les choses. Malheureusement, M. le Président, plus ça change, pire c'est.

[...]

M. Khadir : Merci, M. le Président. Je ne voudrais pas prendre un temps excessif de cette Chambre. Les deux leaders de l'opposition qui m'ont précédé ont exprimé tout l'étonnement et la surprise devant cette décision du gouvernement.

J'étais persuadé qu'avec la présence, dans les discussions, de l'actuel ministre de la Sécurité publique, qui était ministre du Revenu, adjoint actuel... le leader adjoint actuel du gouvernement, qui a présidé une bonne partie de nos discussions, l'esprit qui gouvernait ses interventions et son attitude vis-à-vis des propositions qui venaient à la fois des gens qui étaient consultés mais également des membres de l'opposition lors de cette commission étaient vraiment très porteurs d'espoir pour le Québec, surtout dans un contexte où je crois que le gouvernement, les ministres ainsi que les députés du Parti libéral ont besoin de restaurer, je dirais, la réputation de l'ensemble de l'appareil gouvernemental et de l'ensemble de l'appareil politique de notre pays, qui est actuellement mise en cause, qui est l'objet de critiques sévères de la part de la population avec de graves accusations qui, en l'absence d'une commission d'enquête publique, vont rester au niveau des accusations et vont continuer à ternir non seulement le Parti libéral, mais l'ensemble de la classe politique actuelle.

J'aimerais inviter M. le premier ministre à utiliser l'opportunité qui lui est offerte actuellement par l'opposition, par les critiques qui sont menées de toutes parts pour se lever, avoir le courage de surmonter l'objection que lui opposent sans doute les argentiers du Parti libéral, ceux qui ne veulent pas ces réformes appliquées, et d'atterrir avec un projet de loi réel qui réponde aux attentes de la population.

[...]

M. Fournier : Merci, M. le Président. D'abord, pour ce qui est de la dernière intervention du député de Mercier, tout de suite après, il y aura le premier projet de loi qui sera déposé, et je suis assez convaincu que vous y retrouverez des éléments qui ont été mentionnés lors des discussions et que vous saurez reconnaître qu'il y a des mesures fort importantes qui sont là-dedans.

Je prends note aussi que l'ensemble des leaders ont mentionné qu'ils trouvaient dans la démarche un manque de respect pour l'institution. Ce n'est absolument pas ce que nous visons. Au contraire, lorsqu'on permet d'avoir... lorsqu'on permet de donner aux parlementaires la possibilité d'avoir, surtout de l'opposition, plus de temps pour faire les travaux, ce n'est certainement pas un manque de respect face à l'opposition. Ceci étant, je réitère... et j'ai pris bonne note que le leader de l'opposition nous dit que le 93 aurait pu être adopté très rapidement. Comme les projets de loi vont reprendre le 93 avec quelques modifications substantielles, mais quelques modifications, je ne vois pas pourquoi il ne serait pas adopté cette session-ci.

Enfin, je prends acte que tout le monde voulait le 93, voulait des amendements qui venaient des oppositions. Nous les avons inclus. J'imagine qu'on va s'entendre sur le fond. C'est sûr que les amendements, comme on le verra tantôt pour le prochain projet de loi, sont substantiels, mais ils font suite à ce qui avait été dit par les partis de l'opposition. Le projet de loi n° 93, lorsqu'il a été étudié article par article, au départ, il y avait eu 80 amendements au jour 1, et le leader de l'opposition avait alors dit à ce moment-là qu'il était un peu pris par surprise. J'ai évité... Je veux éviter cette situation-là lorsqu'on réétudie le dossier. Alors, nous avons un choix, puisqu'il y avait des amendements importants à apporter suite à ce qui avait été dit dans la commission, soit on le réécrivait par thèmes, mais surtout on s'assurait que la population savait que nous étions en train d'agir pour avoir des règles anti-prête-noms qui sont claires et pour avoir des pouvoirs au Directeur général des élections qui sont plus forts, plus étendus.

C'est le but de l'opération. Et, si on est tous d'accord, on peut faire ça un, deux, trois d'ici la semaine prochaine. Alors, ce n'est pas une complication. Il ne faut pas s'embarquer dans la plomberie parlementaire si on s'entend tous pour que le DGE ait des pouvoirs de plus et que nous ayons des règles anti-prête-noms claires, ceci étant dans le respect du temps des parlementaires, et c'est le but que nous visons.

J'ai communiqué... Enfin, j'ai parlé avec le DGE la semaine dernière justement pour ce qui est du comité consultatif. Le leader m'a dit tantôt que, pire, j'ajoutais que le comité consultatif devait être impliqué. Hier, il disait qu'il était pour bloquer le projet de loi parce que le comité consultatif n'était pas impliqué. J'ai de la misère à m'y retrouver. Le DGE, à qui j'ai proposé la démarche que nous faisons en lui disant qu'il y aurait avant le principe un comité consultatif sur des règles qui ont été étudiées dans le 93, m'a dit : Satisfait de la démarche, qui correspond à ce qui a été fait en 2006 à l'égard du projet de loi n° 22.

Sur le fond, il s'agit d'insérer, dans le 93, des dispositions substantielles. Pour que nous puissions bien le comprendre, nous allons le faire selon les différents thèmes. Ça va être utile pour la compréhension des parlementaires, mais bon, puisque tout le monde me dit qu'ils le comprennent déjà, ça sera utile pour la compréhension de la population. Je reste convaincu que nous devons non seulement adopter des règles, M. le Président, mais nous devons nous assurer que la population sont au courant. Il s'agit de la légitimité de nos institutions, de celle-ci, et il me semble que de les faire connaître est certainement un objectif les plus importants.

J'entends les critiques qui viennent de l'opposition. Je veux leur affirmer que l'objectif que nous avons, c'est d'avoir des règles qui soient claires et connues de tous. S'ils nous proposent des moyens autres pour y arriver, nous allons y consentir facilement. Ne décelez pas et surtout ne prêtez pas d'intentions, comme j'ai entendu, à ce que nous faisons. Il me semble...

[...]

M. Fournier : Je refuse, M. le Président, que le règlement ne soit pas respecté et qu'on me prête des intentions ou qu'on prête des intentions au gouvernement. L'objectif que nous avons... Et je mets au défi les parlementaires qui nous disent que nous ne voulons pas ces mesures. Eh bien, je les mets au défi à ce que nous adoptons les mesures qui sont là à cette session-ci, que nous puissions les regarder avec le comité consultatif. Et surtout qu'on ne nous annonce pas, comme le leader l'a fait hier, une obstruction avant même de savoir quel était le projet de loi déposé. Et je vois dans son comportement, dans son attitude corporelle, le rejet des mesures que nous voulons faire, M. le Président, et j'en suis fortement déçu. Je crois qu'on peut s'entendre...

[...]

M. Fournier :... et j'annonce ma souplesse pour que nous nous entendions, M. le Président.

Assemblée nationale, *Journal des débats*, 6 octobre 2010, Vol. 41, n° 140

http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/39-1/journal-debats/20101006/23693.html#_Toc274222563